

Veille laïque

Février 2024

« En France, l'école de la République est laïque, car la laïcité garantit à tous les élèves et à tous les niveaux un enseignement consacré au seul culte du savoir et de la recherche, qui forment les esprits libres et ouverts au monde. »

Robert Badinter, hommage à Samuel Paty - 2 novembre 2020.

La guerre scolaire aura-t-elle (encore) lieu ?	2
Dans le Var, l'évêque ultra-réac Dominique Rey chargé de «sensibiliser» des profs à la laïcité	5
Laïcité, éducation sexuelle : l'offensive de l'enseignement catholique privé	7
Le retour des inquisiteurs – Patrick Kessel	11
L'Immaculée Conception de Pau, un établissement scolaire sous le joug de l'évêque ultraconservateur	13
"Les évangéliques se déploient sur les mêmes territoires que ceux sur lesquels s'implante l'islam"	18
Un amendement usant pour la liberté de la presse	23
Le Conseil d'État dans le bémol	24
La seule radicalité de Badinter, c'était la radicalité du courage – Richard Malka	25
Ailleurs dans le monde : L'islamisation croissante de l'école publique turque	26
A Ploërmel, cinquante ans de guerre contre l'enseignement public	28
Un fossé idéologique est en train de se creuser entre hommes et femmes - Gérald Bronner	30
En République, C'est la loi qui protège la liberté – Collectif Laïque National	32
École privée sous contrat : quand l'État finance à la fois le prosélytisme religieux et l'apartheid social Henri Peña-Ruiz	33
Toute l'école doit être mobilisée pour défendre la laïcité » - Iannis Roder	36
Histoire d'une loi nécessaire	37
Ailleurs dans le monde : Un grand jour pour la laïcité de l'État québécois	40
Le masque et la flèche – Caroline Fourest	41
Laïcité : Belloubet au tableau !	42
Instruction à la maison : l'école du repli sur soi - Laure Daussy	43
Regrouper les élèves radicalisés? Attention à l'effet "bouillon de culture – Jean-Pierre Obin	47
Ailleurs dans le monde : Les islamistes sont aux commandes du Royaume-Uni	48
Voilà ce que révèle vraiment la comparaison entre les lycées Averroès et Stanislas - Guylain Chevrier	51
A gauche, à droite, au milieu : trahisons et hypocrisies	54
Laïcité la bataille perdue de la jeunesse – Hadrien Brachet	56
Tu savais que tout a commencé à Creil, en plus ?	59
ChatGPT, un nouvel ennemi de la laïcité ? Pierre de Vacqueyras (novembre 2023)	60
L'école : entre symboles et (vraie) vie des élèves	64
Le sursaut de la gauche anti-woke	66
Les faux-culs de la République - Gérard Biard	69
Un amendement usant pour la liberté de la presse	70
Prières et port du voile intégral à l'université : ces incidents qui se multiplient et inquiètent	71
De l'indivisibilité de la République et des aménagements de ce principe La commission du droit local accueillie avec incrédulité Michel Seelig	73

La guerre scolaire aura-t-elle (encore) lieu ?

*Philippe Watrelot -Alternatives Économiques – Mercredi 24 janvier 2024
Ancien enseignant, auteur de "Je suis un pédagogue" (ESF-Sciences Humaines, 2021).*

Grand chelem ! En quelques jours, depuis sa nomination, la nouvelle ministre de l'Éducation nationale a réussi à (re)mettre à l'agenda quatre sujets importants.

Par ses déclarations et avec l'aide de Médiapart et *Libération*, elle a permis (malgré elle...) la relance du débat sur l'enseignement public et privé, mais aussi la mise en évidence de la ségrégation sociale et scolaire, l'alerte sur les dérives de certains établissements catholiques comme Stanislas et, pour faire bonne mesure, la remise en question de ParcoursSup. Si le mensonge en politique n'était pas devenu si banal, on pourrait même considérer qu'elle a réussi la passe de cinq !

La question du choix de l'enseignement privé mérite une mise en perspective historique et sociologique. Car elle réactive une vieille querelle qu'on croyait enterrée, et met l'accent sur le rôle de l'enseignement privé dans la ségrégation scolaire. La question de son financement se pose à nouveau.

La droite déteste Amélie Oudéa-Castera ! Et des militants de gauche lui disent secrètement merci. Car, avec ses arguments mensongers pour expliquer les raisons de la scolarisation de ses trois enfants dans un établissement du privé, elle a relancé un vieux débat qu'on a cru clos il y a quarante ans.

Le souvenir du 24 juin 1984 et de la grande manifestation pour l'école « libre » (deux millions de personnes selon les organisateurs, au moins 850 000 selon la police) est encore vivace. On y trouvait tous les *leaders* de droite de l'époque. Malgré une très imposante contre-manifestation (j'y étais !), le président de la République François Mitterrand annonce, le 14 juillet 1984, le retrait du projet de loi Savary et ainsi celui de sa promesse électorale d'un grand service public unifié de l'éducation. Le Premier ministre Pierre Mauroy démissionne le 17 juillet.

Alain Savary, ministre de l'Éducation, a été sacrifié au nom de la « paix scolaire » et on a enterré la hache de guerre entre « les deux écoles » – comme le chantait Michel Sardou cette même année.

Depuis les accords Lang-Cloupet du 11 janvier 1993, les enseignants du privé « sous contrat » sont recrutés sur les mêmes critères que ceux du public. Leur rémunération ainsi que les charges sociales sont assurées par l'État.

En 2022, l'État a consacré un total de 8 milliards d'euros au financement de ces écoles privées. En revanche, les dépenses de fonctionnement et le coût des infrastructures sont à la charge de l'enseignement privé, malgré quelques tentatives pour remettre en cause cet équilibre fragile.

C'est donc toujours plus ou moins la loi Debré de 1959 qui prévaut. Depuis, la proportion d'élèves scolarisés dans le privé reste assez constante, autour de 20 %, tel que le prévoyait cette loi.

A quoi sert le privé aujourd'hui ?

Mais en quarante ans, les choses ont quand même bien changé. Le « caractère propre » de l'enseignement privé n'est plus autant fondé sur la question de conscience – c'est-à-dire la religion : on y privilégie de plus en plus le « niveau » et l'entre-soi.

Les élèves de familles « très favorisés », qui constituaient 26,4 % des effectifs de l'enseignement privé sous contrat en 2000, en représentent 40,2 % en 2021. Si l'on ajoute les élèves des milieux « favorisés » aux « très favorisés », cet ensemble est aujourd'hui majoritaire (55,4 % en 2021), alors qu'il ne pèse que 32,3 % dans le public.

Si l'on s'intéresse à l'indice de positionnement social (IPS), les écarts sont parlants. Les 5 305 collèges publics français présentent un IPS moyen de 99,9 points. Les collèges privés sous contrat affichent un IPS de 114, dont 72 % un indice supérieur ou égal à la moyenne nationale, contre 41 % des collèges publics.

La *Gazette des communes* avait montré, à partir des IPS, que le ministère avait été contraint de révéler que 78 % des collèges avec un IPS supérieur ou égal à 140 (les plus favorisés) sont privés, alors qu'ils ne sont que 6 % des collèges avec un IPS de moins de 90. Pour le dire autrement, sur les cent collèges les moins favorisés, un seul est privé. Alors que sur les cent collèges les plus socialement favorisés, seuls 19 sont publics.

Tout cela est encore plus particulièrement exacerbé à Paris et dans les grandes villes. Le clivage enseignement privé-enseignement public est un amplificateur de la ségrégation scolaire, si bien que des lycées très proches géographiquement peuvent être fortement éloignés socialement. Il permet de renforcer l'influence du capital culturel sur la réussite, mais aussi de se constituer dès l'enfance un capital social (un réseau) utile pour la suite. On aurait dû prêter plus d'attention à ce que Michel Sardou chantait déjà en 1984 : « *Je veux que mes enfants s'instruisent à mon école, s'ils ressemblent à quelqu'un, autant que ce soit moi.* »

Une guerre inégale

Si c'est une « guerre » ou en tout cas une lutte, elle est particulièrement déséquilibrée. Rappelons qu'à niveau social égal, l'enseignement privé n'obtient pas de meilleurs résultats.

Mais aujourd'hui une bonne partie de sa meilleure performance, notamment au bac, repose sur la sélection. Ne nous méprenons pas, ce ne sont pas seulement les familles qui choisissent le privé, mais de plus en plus le privé qui « choisit » ses élèves.

On peut rappeler par exemple que les élèves boursiers ne représentent que 11,8 % des effectifs dans l'enseignement privé contre 29,1 % dans l'enseignement public. Des enquêtes récentes dans la presse ont montré que les établissements privés sous contrat de la capitale bénéficient de plus d'heures d'enseignement par élève, ce qui permet notamment d'alléger les effectifs des classes.

Les tribunes en défense du choix de l'enseignement privé expliquent que celui-ci se fait pour sa pédagogie et ses résultats en réaction aux carences du public. Mais il est facile d'obtenir de bons taux de réussite lorsqu'on dispose de meilleures situations d'enseignement avec un financement biaisé (non conditionné à des critères de mixité sociale, alors que les lycées privés de la capitale bénéficient de plus d'heures d'enseignement par élève) et un public plus favorisé.

Plutôt que les palmarès et les classements qui n'ont guère de sens, il faudrait se baser sur ce qu'on appelle l'indicateur de valeur ajoutée. Cet outil calcule la différence entre les résultats obtenus, au brevet ou au baccalauréat, et les résultats attendus – notamment à partir du profil sociodémographique des élèves et de leur niveau initial. Cela permet de relativiser la pseudo-performance de l'enseignement privé.

Un rapport de la Cour des Comptes en juin 2023 constatait et déplorait le recul de la mixité sociale dans l'enseignement privé, et soulignait les carences du contrôle de l'Etat. Le contrôle financier des établissements « *n'est pas mis en œuvre ; le contrôle*

pédagogique [...] est exercé de manière minimaliste ; le contrôle administratif [...] n'est mobilisé que ponctuellement lorsqu'un problème est signalé », sermonne la juridiction financière. Il en va de même pour les subventions accordées par les collectivités territoriales, marquées par une certaine opacité.

Inciter ne suffit plus

Au-delà d'un meilleur contrôle, on ne peut pas lutter contre la ségrégation scolaire sans intégrer la réflexion sur l'enseignement privé. Si la loi Debré reconnaît le « *caractère propre* » des établissements, c'est-à-dire leur liberté pour s'organiser à condition de respecter les normes de l'Education nationale, il serait souhaitable que l'enseignement privé soit placé sur un pied d'égalité avec le public en le soumettant aux mêmes contraintes.

Les plus radicaux proposent de supprimer tout financement public et ainsi de rallumer la guerre scolaire. Mais on peut aussi intégrer l'enseignement privé dans l'effort vers la recherche de mixité sociale, comme a tenté de le faire l'éphémère ministre Pap Ndiaye. Son action s'était limitée à une incitation peu efficace face à l'inertie générale. Le Comité national d'action laïque (Cnal) résumait à l'époque la situation par une formule : « *L'argent tout de suite, les objectifs plus tard, la contrainte jamais.* »

Mais, si l'on vise une réelle efficacité, peut-on faire l'économie de la contrainte ? On pourrait par exemple intégrer l'enseignement privé à la carte scolaire. Le sénateur communiste Pierre Ouzoulias souhaite conditionner les financements de l'enseignement privé à des critères de mixité sociale. D'autres propositions suivent la même logique consistant à fixer dans la loi un seuil anti-ségrégation, sur le modèle de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains).

La polémique déclenchée par les mensonges d'Amélie Oudéa-Castera a remis ce sujet sous les projecteurs et peut, éventuellement, faire évoluer les choses. La diplomatie et les compromis peuvent être un moyen d'éviter la « guerre ».

Pour finir, rappelons que la question de la ségrégation sociale et scolaire ne se limite pas à la seule question de l'enseignement privé. Les contournements de la carte scolaire, les inscriptions dans ce qu'il faut bien déjà appeler des « classes de niveaux » font partie des stratégies de nombreuses familles.

La « séquence AOC » nous rappelle qu'aujourd'hui, l'entre-soi est de plus en plus la règle au détriment du « vivre ensemble ». Comme le disait Jean-Paul Delahaye, « *quelle démocratie peut exister durablement quand les élites, de droite comme de gauche, n'ont jamais vu de près les enfants du peuple ?* »¹

Il nous faut collectivement prendre conscience des dangers que contient ce séparatisme, c'est-à-dire le risque d'une « guerre » de tous contre tous et d'une explosion sociale.

Dans le Var, l'évêque ultra-réac Dominique Rey chargé de «sensibiliser» des profs à la laïcité

Elsa Maudet, Marie Piquemal – Libération – 31 janvier 2024

Agents publics, les enseignants des établissements privés sous contrat avec l'Etat du département sont contraints de se rendre en mars au Zénith de Toulon pour écouter, entre autres, le prélat connu pour ses positions traditionalistes et ses accointances avec l'extrême droite. Sans que le rectorat ne s'en préoccupe.

L'évêque Dominique Rey, célèbre pour ses positions ultra-réac et soutien affiché de Marion Maréchal (Reconquête), s'apprête à «sensibiliser» aux questions de laïcité tous les enseignants et personnels des établissements scolaires sous contrat du diocèse du Var. Selon nos informations, l'événement, obligatoire, est prévu au Zénith de Toulon le 13 mars. «A ma connaissance, c'est la première fois qu'un rassemblement de ce type, et à plus forte raison sur ce sujet, est organisé dans le Var», commente Xavier Pion, le directeur diocésain de l'enseignement catholique du département. Il table sur «1 800 personnes, si tout le monde se déplace».

A l'ouverture, une «universitaire référente laïcité», dont l'identité n'est pas encore connue, doit prendre la parole sur la spécificité de la vision française en la matière. Puis, une directrice d'école d'officiers viendra témoigner de la «laïcité réussie» dans les armées. Ce sera ensuite au tour de Dominique Rey de monter au pupitre, «sur la vision chrétienne de la laïcité». «Non pas tant comme évêque de Fréjus-Toulon que comme auteur d'un ouvrage, le Temps des laïcs», précise Xavier Pion. Comme écrivain donc plutôt que prélat adepte des messes en latin, promoteur d'un masculinisme catholique et supporteur de la Manif pour tous.

Violences sexuelles et dérives sectaires

Monseigneur Rey, 71 ans, est par ailleurs celui qui a brisé les digues avec l'extrême droite au sein de l'Eglise catholique. En 2015, il invitait Marion Maréchal à un colloque ; en 2018, il prenait pour directeur de cabinet Yves-Marie Sévillia, ancien assistant parlementaire au Sénat de David Rachline, le maire Rassemblement national de Fréjus. Nommé à la tête du diocèse de Fréjus-Toulon en 2000, il a depuis été cornérisé par le Vatican. Critiqué pour sa mauvaise gestion et l'accueil à tout-va de prêtres et séminaristes à problèmes ou provenant de communautés religieuses dont certaines ont été le lieu de violences sexuelles ou de dérives sectaires, il s'est vu imposer, depuis novembre, une tutelle : c'est désormais son «coadjuteur» (son adjoint), Mgr François Touvet, qui gère de facto le diocèse.

Cette matinée «de sensibilisation», comme la présente la direction diocésaine, s'achèvera par l'intervention du délégué général des relations publiques du Secrétariat général de l'enseignement catholique (Sgec), pour «évoquer le respect et la promotion de la laïcité dans les établissements de l'enseignement catholique, qui est associé à l'Etat».

Elodie (1), prof dans le secondaire dans le Var, a tiqué en recevant un mail de son chef d'établissement, précisant en gras le caractère obligatoire de la journée : «Ça fait vingt ans que je suis enseignante, dans différents établissements, et je n'ai jamais eu ce genre de choses. Jamais on n'a eu ce caractère obligatoire. Les formations, c'est facultatif.» Surtout, cela suppose l'accord de l'autorité hiérarchique des enseignants. Car les profs du privé sous contrat sont des agents publics, dépendant des rectorats comme leurs homologues du public. Et à ce titre, soumis aux mêmes règles de neutralité et de laïcité pendant la classe.

«Ça ne peut être obligatoire»

Comment l'institution a-t-elle pu donner son feu vert ? «Ce n'est pas nous qui nous occupons de la formation des enseignants du privé sous contrat, rétorque le rectorat de l'académie de Nice. Il faut voir directement avec la direction diocésaine et Formiris», l'organisme gérant les

formations des agents publics exerçant dans l'enseignement privé. Dans la convention liant le ministère à Formiris, qui a reçu 47 millions d'euros d'argent public l'année dernière, il est pourtant mentionné que les enseignants doivent «bénéficier d'une autorisation d'absence délivrée par l'autorité académique» pour suivre une formation. Si le ministère délègue la formation de ses agents, il en a tout de même la responsabilité du contrôle.

C'est parce qu'il «ne s'agit pas d'une formation mais d'une rencontre de sensibilisation», répond le directeur diocésain. Tout est parfaitement dans les clous, assure-t-il, l'événement étant «entièrement financé par la direction diocésaine sur ses fonds propres, il n'y a aucune subvention», et organisé en toute transparence – il n'est pourtant mentionné ni sur le site du Zénith de Toulon, ni dans l'agenda du diocèse, ni sur aucun réseau social. «Il est annoncé depuis la prérentrée de septembre aux équipes des établissements. Il a généralement été placé par les chefs d'établissement, dans leur autonomie, sur une demi-journée de réunion ou de concertation pédagogique pour les enseignants des premier et second degrés. Et comme du temps de travail pour les personnels de droit privé [les personnels de direction, chargés du culte, surveillants, ndlr]», précise-t-il.

Franck Pécot, secrétaire général du Snep Unsa, fait des bonds. «Même si cette journée n'est pas financée avec de l'argent public, ce qui demande à être vérifié, elle ne peut d'aucune façon être obligatoire pour les enseignants, qui sont eux des agents publics.» Il s'offusque que le rectorat laisse faire. Pour Alexis Guitton, de la Fep-CFDT, cette histoire est un exemple supplémentaire des dérives constatées dans le cadre des formations à la laïcité dans le privé. Après l'assassinat de Samuel Paty, le ministre de l'Éducation de l'époque Jean-Michel Blanquer avait exigé que tous les enseignants y soient formés d'ici à 2025. «L'enseignement catholique sous contrat, participant de plein droit au service public d'éducation, y a été associé, nous écrit Xavier Pion. De notre côté dans le Var, nous avons souhaité mobiliser particulièrement les équipes des établissements, enseignants comme salariés de droit privé, en créant un temps fort d'une matinée de sensibilisation sur ce sujet, essentiel au bon fonctionnement de la nation.» Avec, donc, l'évêque Dominique Rey au pupitre.

(1) Le prénom a été changé, à la demande de l'intéressée.

Et le huitième jour,
le démon créa la laïcité.



Laïcité, éducation sexuelle : l'offensive de l'enseignement catholique privé

Elsa Maudet, Marie Piquemal – Libération – 31 janvier 2024

Catéchèse assurée sur les heures de cours, censure de films, refus de faire intervenir le Planning familial... Les témoignages sur les écarts à la loi dans l'enseignement sous contrat se multiplient, dans l'indifférence des pouvoirs publics.

C'est un enseignant d'Auvergne en longue lutte pour ne plus se faire imposer la messe par la directrice de son bahut. Cette mère qui s'étonne de la semaine de cours supprimée pour un pèlerinage à Lourdes. Ce délégué syndical qui assure que, oui, dans le primaire, nombre de collègues animent la «pastorale» (catéchèse) parfois sur les heures payées par l'Education nationale... Tout en pensant que «*c'est normal vu que c'est catho*». «*Les collègues confondent privé et religieux, s'offusque un professeur en fin de carrière. Alors que notre statut d'enseignant est très clair: nous sommes des agents publics portant les valeurs de la République. On est au service de l'Etat. Et pas des instances religieuses!*» Il ne veut pas que son nom, ni même sa discipline ne soient mentionnés, de peur d'être identifié par sa direction. Mais depuis peu, il a un regain de niaque. «*On en parle enfin, ça fait du bien.*» La bourrasque déclenchée par la nouvelle ministre de l'Education nationale, Amélie Oudéa-Castéra, a mis en lumière le fonctionnement du privé sous contrat, souvent sous les radars.

En France, 7500 établissements scolaires sont sous contrat d'association avec l'Etat, 96% d'entre eux sont catholiques. Certains dépendent du diocèse, d'autres d'une congrégation (le réseau La Salle, les maristes...), plus ou moins active et puissante.

Le statut de ces établissements est hybride, héritage de la loi Debré de 1959. Ils sont financés à plus de 75% avec de l'argent public. En contrepartie, les cours sont assurés par des professeurs de l'Education nationale, dans le respect des principes de neutralité qui s'imposent à tout agent public. «*Ils sont tenus de faire partager aux élèves les valeurs de la République, parmi lesquelles la laïcité*», précise le ministère. L'exercice du culte n'est autorisé qu'en dehors de la classe, il doit rester facultatif et être financé par les deniers propres de l'établissement. Les chefs d'établissement du second degré, eux, ont un statut de droit privé, choisis par la direction diocésaine et nommés à leur poste par lettre de l'évêque.

MARCHEPIED DE L'EXTRÊME DROITE

«*Les quelques évêques traditionalistes présents en France mènent un travail conservateur et réactionnaire sur les établissements privés sous contrat. Comme ils ont la main sur la validation des chefs d'établissement, ça donne une politique, en souterrain, plus réactionnaire*», affirme Marie-Pierre Adrillon du FEP-CFDT Béarn (syndicat majoritaire). Ismail Ferhat, professeur en sciences de l'éducation à l'université Paris-Nanterre, constate lui aussi «*l'arrivée de chefs d'établissements plus militants, plus catholiques, qui ont imposé une espèce de recatholicisation des établissements*». Un mouvement amorcé au début des années 2000, qui est allé crescendo jusqu'aux houleux débats sur le mariage pour tous. Il y a plus de dix ans.

Depuis, la porte ne s'est pas refermée, et sert même de marchepied aux réseaux d'extrême droite. Franck Pecot, secrétaire général du Snep-Unsa (minoritaire), en est convaincu: «*Les groupes de Parents vigilants [proches d'Éric Zemmour, ndlr] sont plus visibles dans les établissements publics, mais c'est juste parce que dans le privé ils sont très efficaces et reçoivent une oreille attentive de certains chefs d'établissement.*»

Cette montée du conservatisme est difficile à quantifier. Bien sûr, cela ne concerne pas tous les établissements. Les professeurs dont nous avons recueilli la parole, tous sous anonymat,

sont en poste en Savoie, Auvergne, Bretagne, Paca, Occitanie, Hauts-de-France... Souvent, disent-ils, la «*bascule*» s'opère à l'arrivée d'un nouveau directeur. A la campagne comme dans les centres-villes cossus. A l'image du chic lycée parisien Stanislas, épinglé dans un rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale révélé par Mediapart. Beaucoup se retrouvent dans le tableau dressé: catéchèse obligatoire, séances d'information et d'éducation à la sexualité qui répondent plus au projet éducatif de l'établissement qu'aux attendus du code de l'éducation... A «*des degrés divers bien sur, mais quand même, cela fait écho*», témoigne un professeur dans l'Oise.

«MISSION RÉPUBLICAINE»

Le 19 janvier, à Toulouse. Au Caousou, établissement très select de centre-ville -2000 élèves de la maternelle au BTS. Le chef d'établissement envoie dans les ronces un professeur qui souhaitait faire venir dans sa classe une intervenante du mouvement du Planning familial. Il a le mérite de la clarté: «*C'est une association militante qui défend le droit à l'avortement et a la contraception... Pour ces raisons, je ne peux accéder à votre demande*», écrit Sébastien Goulut. Le Planning familial fait pourtant partie des associations agréées par l'éducation nationale pour intervenir en classe, et la loi pour l'IVG est au programme des terminales, au chapitre des grandes transformations sociétales des années 70.

L'enseignant, agrégé d'histoire, est scié. «*C'est contraire à l'article L442-1 du code de l'éducation qui dit bien que l'établissement doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience.*» Il connaît le droit sur el bout des doigts: ce n'est pas la première fois qu'il s'oppose à sa direction. En 2022, avec sa classe de cinquième, il travaille sur les discriminations dans son cours d'éducation morale et civique, et souhaite l'intervention de SOS Homophobie, aussi agréée par le ministère. A l'époque, le directeur botte en touche: il demande un «*travail préalable de concertation dans l'équipe*». «*Concernant SOS Homophobie, ajoute-t-il, je reste réservé quant à leur côté militant qui pourrait heurter des élèves de cinquième.* »

L'initiative de l'enseignant finit à la poubelle. Interrogé par Libération, le chef d'établissement confirme avoir refusé l'intervention de SOS Homophobie et du Planning Familial. «*Les autorisations pour les intervenants extérieurs relèvent de ma compétence, rappelle-t-il. Les questions relatives à l'affectivité, aux relations et à la sexualité sont traitées avec les élèves dans le cadre d'un parcours éducatif adapté à l'âge des enfants et des jeunes.* »

En janvier 2022, les enseignants du diocèse de Toulouse étaient conviés à une formation, à l'intitulé explicite: «*Faire de sa classe un lieu d'évangélisation.*» Sébastien Goulut justifie: «*Formation bien entendu facultative (respect de la liberté de conscience des enseignants) et gratuite*», financée, assure-t-il, par la direction diocésaine de l'enseignement catholique. Et, précise-t-il, au dernier moment annulée. La loi Debré est pourtant claire: les enseignants, en tant qu'agents publics, sont soumis à la neutralité pendant leurs cours. Isabelle Clavel, docteure en histoire contemporaine spécialiste de laïcité, explique que les établissements se réfugient souvent derrière leur «*caractère propre*», expression introduite dans réelle définition par le général de Gaulle juste avant le vote de la loi de 1959. «*C'est devenu une notion fourretout* » déplore-t-elle, utilisée à tout-va.

A Compiègne (Oise), la lutte a pris une tournure judiciaire. Le procureur de la République doit se prononcer sur l'ouverture d'une enquête après l'alerte du recteur en juin. Contacté, le parquet n'a pas donné suite. L'affaire remonte à octobre 2022. Des enseignantes de lettres du lycée Jean-Paul II organisent une sortie ciné avec les classe de troisièmes et premières, pour voir le biopic de Simone Veil «*Simone, le voyage du siècle* » d'Olivier Dahan. La directrice du collège se braque et leur écrit : «*La question pour moi n'étant pas la déportation mais bien la carrière politique de Mme Veil et l'IVG.* » Tentatives de discussion... Zéro effet.

Le collectif de professeurs tient tête et , après un nouvel épisode de tension, en juin 2023, autour du film Rafiki de Wanuri Kahiu sur l'homophobie, elles écrivent à la préfète. Le lendemain, le recteur fait un signalement au procureur de la République. *«Je me suis retrouvée dans des injonctions contradictoires, entre les pressions pastorales et ma mission de professeure, témoigne l'une des enseignantes. J'ai fait le choix du privé par conviction religieuse. Pour moi, on peut conjuguer les valeurs spirituelles à la mission républicaine de professeur. Jamais je n'aurais imaginé me retrouver face à un tel virage de la direction.»*

ATTITUDE DES RECTORATS

Une professeure dans un collège rural se désole du «*silence*» de son administration après le savon que lui a passé sa directrice, sous la pression d'un parent, pour avoir abordé en classe le racisme structurel aux Etats-Unis. *« Le sujet n'est pas que le racisme et la discrimination sont acceptables ou non, cela relève de notre avis personnel et quoi qu'on en pense, chacun a le droit de penser ce qu'il veut »,* écrit la cheffe d'établissement. La professeure bondit, rappelle que le racisme est puni par la loi, et saisit la cellule laïcité du rectorat. *«Un agent ma rappelée, il ma écoutée dérouler sans un mot. Et c'est tout. Aucun soutien, aucun rappel à l'ordre. Rien. »*

Interrogé, le ministère de l'Education indique que le système de signalement d'atteinte à la laïcité ne concerne que le secteur public. Et n'est pas en mesure, pour l'heure, de dire combien il y a eu de rappels à la loi ou de sanctions pour non-respect de la loi Debré au cours des cinq dernières années. *«Le suivi des établissements relève du niveau déconcentré»,* précise-t-il. L'enseignante s'inquiète: *« Je fais comment derrière pour continuer? Dire qu'on est libre aujourd'hui en cours, c'est faux. On se met des barrières. On hésite à aborder des sujets. L'extrême droite a tout le terrain pour grandir dans l'enseignement sous contrat.»* Elle a le sentiment d'être seule au front, désarmée. Un ressenti répandu, nombre de témoignages recueillis fustigent l'attitude des rectorats qui tardent à bouger, ou ne lèvent pas un cil même lorsqu'ils sont alertés. *« Il y a une telle peur de relancer la guerre scolaire qu'ils ne bougent pas, interprète Alexis Guitton, secrétaire national à la FEP-CFDT. C'est une délégation de pouvoir donnée aux établissements qui arrange bien les administrations. »*

En creusant un peu, Alexis Guitton s'est rendu compte que dans certains territoires, plusieurs personnes inscrites pour devenir formateurs à la laïcité et aux valeurs de la République occupent... des fonctions dans l'église, comme représentants de congrégation ou adjoints à la pastorale (payés pas les écoles pour le culte).

Nous avons pu le vérifier notamment en Bretagne, dans les Hauts-de-France et en Occitanie. *« Comment des personnes investies d'une mission d'église peuvent-elle former des agents de droit public à la laïcité ? »* questionne le syndicaliste. Il a déjà alerté plusieurs fois le ministère. Rien. Interrogé par Libération, ce dernier répond que juridiquement, c'est dans les clous. *« La réglementation applicable ne prescrit pas de condition particulière sur le statut de formateurs à Formiris (le catalogue de formation continue des profs du privé, financé par l'État, nldr). »*

«GROS PROBLÈME DE CONTRÔLE»

Autre contournement de la loi, et de fait, de l'utilisation de l'argent public: les heures de catéchèse assurées par les profs et donc payées par l'Etat. *«Entre nous, on appelle ça la 27 heure. C'est très fréquent dans le premier degré»,* assure Franck Pécot, du Snep Unsa. Dans leur temps de service, les enseignants du premier degré ont vingt-quatre heures en classe et trois heures pour de la concertation d'équipe, de l'accompagnement pour les

élèves en difficulté, etc. «Souvent, les collègues font la pastorale sur l'une de ces trois heures.

Comme les inspecteurs ne contrôlent pas, c'est quasi institutionnalisé, poursuit le syndicaliste. Interrogé, le ministère répond ne pas disposer *«en l'état d'informations permettant de communiquer sur ce point précis»*. Le secrétariat général de l'enseignement catholique n'a pas donné suite à notre demande. Parfois, la catéchèse se déroule après la classe. L'enseignant s'y colle alors sans être payé. Ils n'osent pas s'opposer à leur direction ou ne connaissent pas leurs droits. *« On a encore des collègues qui croient que leur employeur est le diocèse » explique Alexis Guittou. « Les inspecteurs le savent mais comme c'est privé, on ferme les yeux. Il y a un gros problème de contrôle »*, dénonce Julien Viguier, responsable premier degré pour la CGT de l'enseignement privé dans l'académie de Toulouse.

Dans le second degré, les encoches au droit sont plus insidieuses. Du genre : messes obligatoires, journées de cours banalisées (avec cours en moins donc) pour célébrer la sainte patronne de l'établissement... Un professeur garde ainsi un goût amer de cette conférence obligatoire sur le suaire de Turin, animée par un diacre et imposée aux élèves de première : *« c'est affiché comme une ouverture aux questions religieuses et pas de la catéchèse, mais deux heures de cours ont été obligés de les accompagner. »* Le code de l'éducation accorde aux établissements la liberté d'organiser *« librement toutes les activités extérieures aux enseignements faisant l'objet du contrat »*, rappelle le ministère. Donc pèlerinage, cérémonie et autres sont autorisés... Mais ces activités *« ne peuvent évidemment pas présenter un caractère obligatoire, puisque tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyances, (...) ont accès à l'établissement »*. Et à condition aussi, écrit encore le ministère, d'assurer le nombre d'heures prévues dans les programmes officiels. Nadia Daly, du Synep CFE-GC (minoritaire) en ritait presque tant elle a d'exemples contraires à la loi. *« Nous ne sommes que quelques-uns à être choqués. C'est aussi un problème. »* Surtout dans le contexte politique actuel de montée des extrêmes.

Le retour des inquisiteurs

Patrick Kessel - Président d'honneur du Comité Laïcité République - Lundi 29 janvier 2024

Au nom du Bien et de la "pureté", que de crimes jalonnent l'histoire des hommes. On pouvait les imaginer immunisés. Mais de nouveaux Inquisiteurs se font jour, déterminés à imposer une forme subtile mais réelle d'oppression totalitaire sur la culture et nos vies quotidiennes. Natacha Polony et Jean-Michel Quatrepoint, dans un petit essai mené sabre au clair, dénoncent ces "nouveaux bigots" qui prétendent nous évangéliser. Ces nouveaux absolutistes qui "détestent l'Homme tel qu'il est, avec ses faiblesses, ses pulsions, ses humeurs". Ces "révolutions" culturelles qui ne feront pas "éclore cent fleurs, mais cent prisons".

Leur démarche est habile, car les combats qu'ils mènent sont, au départ, souvent justifiés. Reconnaître les droits des homosexuels, l'égalité hommes-femmes, combattre le racisme, soutenir le féminisme, promouvoir la santé publique. Mais bien souvent, ces causes sont instrumentalisées par des minorités actives qui en font un instrument de combat idéologique.

Dans certains cas, ce ne sont que des "bouffons". Lutter contre l'alcool au volant ou le tabagisme des jeunes est nécessaire. Censurer au cinéma les images de la pipe de Monsieur Hulot, de Prévert ou de Simenon devrait faire rire si cela ne s'apparentait pas aux outrances des ligues de vertu. "Les précieuses ridicules et les Tartuffe ont envahi l'espace public". "Comment une société qui n'a que le mot liberté à la bouche peut produire autant d'interdits, de restrictions, de suspicion ?", interrogent nos auteurs, rappelant qu'aux excessifs, Georges Pompidou répondait par une formule demeurée célèbre : "Arrêtez donc d'emmerder les Français !"

Ces dérives "purificatrices" sont devenues flagrantes lorsque ces nouveaux prêcheurs, en Savonarole des temps présents, entendent proscrire l'usage de certains mots, la diffusion de certaines idées, imposer l'autocensure et dressent des bûchers médiatiques où "l'on peut lyncher gratis n'importe qui, n'importe quand, n'importe comment", ceux qui osent encore témoigner publiquement leur doute face aux nouveaux préjugés.

Leurs armes ? La culpabilisation, la repentance, la transparence. Leur perspective ? Rééduquer le consommateur, le citoyen, le conducteur, les parents et, bien sûr, "le mâle hétérosexuel", écrivent les auteurs.

Polony et Quatrepoint évoquent ainsi tour à tour et dans le désordre, le véganisme dont certains partisans veulent interdire toute consommation de poisson ou de viande, cassent poissonneries et boucheries, la censure de certaines œuvres d'art, le souci d'expurger des œuvres, les pressions sur des comédiens, sur des joueurs de foot et même sur un pilote auto aux propos jugés politiquement incorrects, les excuses publiques imposées, l'interdiction de certains mots et leur remplacement par des termes aseptisés, le changement de la syntaxe et de la grammaire pour interdire le genre neutre, prétendument faux nez de la dictature masculine, la sélection d'informations sur des critères culturellement corrects, la réécriture de l'histoire, la volonté de régenter la sexualité "en gommant la différence des sexes" et en bannissant le désir, la responsabilité des réseaux sociaux dans la montée de ces nouveaux censeurs, la banalisation des *fake news* où n'importe quelle rumeur circule en lieu et place d'une information sourcée, vérifiée.

Avec la campagne Balance ton porc, partie d'une "indispensable dénonciation des abus dont trop de femmes étaient victimes", la juste cause a tourné à "la curée" et s'est perdue dans "cette atmosphère de comité de salut public et de grandes peurs". Ce mouvement, plus que légitime, a ainsi donné par certains de ses porte-voix, l'image du fanatisme, considérant que "les hommes, en particulier blancs, hétérosexuels, sont des salauds et des monstres". Autre cible privilégiée des auteurs, la planète communautariste et ses maîtres-à-penser, le Parti des Indigènes de la République, le Cran (Conseil représentatif des associations noires), les Indivisibles dont l'influence a gagné certains milieux "progressistes", pour qui, "l'heure

n'est plus à la lutte des classes mais à la lutte des races". Polony et Quatrepoint pourfendent cette nouvelle idéologie, le "minoritarisme", qui pose que toutes les minorités, qu'elles quelles soient, auraient politiquement raison par le seul fait d'être minoritaires ! Dès lors l'intersectionnalité des luttes se substituerait au mouvement social et cette idéologie issue d'Amérique du Nord s'imposerait à une gauche politique qui semble n'avoir pas compris les raisons culturelles de son désastre politique.

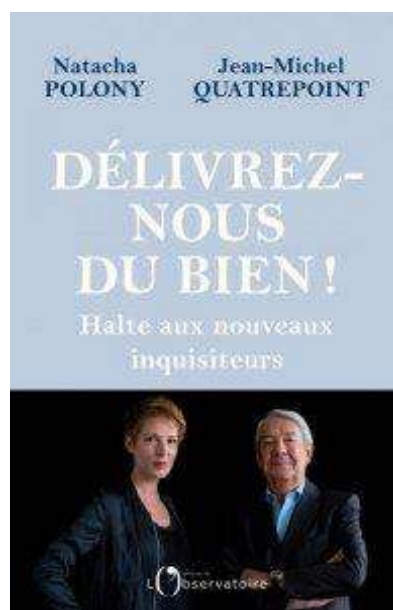
Un récent avis, exprimé par un comité des droits de l'homme de l'ONU - au demeurant sans portée juridique pour la France et où sont largement représentés les pouvoirs théocratiques - condamnant la laïcité à travers l'affaire de la crèche Babyloup, témoigne des soutiens internationaux dont dispose ce fondamentalisme différencialiste. Ce qui pouvait paraître comme une bataille philosophico-politique franco-française dont les Français ont le secret - ce qui participe du charme qu'on leur reconnaît à l'étranger- se révèle en fait le champ de bataille d'une guerre culturelle mondiale aux paradoxales alliances.

Ces "croisades contemporaines" traduisent un "basculement vers une nouvelle organisation sociale dans laquelle l'universalisme républicain, héritier des Lumières, cède la place à la tyrannie des minorités à l'anglo-saxonne et où le multiculturalisme sert de matrice culturelle à la dérégulation néo-libérale. Un néo-libéralisme qui a besoin de venir à bout de cette République française qui prétend mettre le politique au-dessus de l'économique et l'universel au-dessus de l'identitaire", nous alertent les auteurs.

Le constat de Natacha Polony et Jean-Michel Quatrepoint est sévère et parfois le trait peut sembler forcé. Pourtant il met le doigt où cela fait mal. Pierre Nora, historien de la République, homme pondéré, ne dit rien d'autre lorsqu'il signe une tribune appelant à "résister à l'esprit partisan qui gagne un peu partout, et particulièrement dans les lieux où il devrait être exclu : l'université, le journalisme, les médias". Et à "substituer au climat d'intolérance partisane et à l'aveuglement militant, une forme démocratique du dialogue" (*Le Figaro littéraire*, 14 septembre 18).

Il n'est que temps que les Républicains, tous les républicains, pour rendre sens à la politique, livrent la bataille des mots, des idées, des Lumières, des principes républicains, sauf à laisser ces dogmatiques de tout poils les vider de leur contenu et préparer le terrain à l'installation de nouvelles formes de totalitarismes.

Natacha Polony et Jean-Michel Quatrepoint, *Délivrez-nous du bien. Halte aux nouveaux inquisiteurs*, L'Observatoire, 2018, 192 p.



L'Immaculée Conception de Pau, un établissement scolaire sous le joug de l'évêque ultraconservateur Marc Aillet

Cécile Bourgneuf – Libération - 1 février 2024

Cours de catéchisme obligatoires et évalués, intervenants réactionnaires, entraves à la liberté de conscience... Professeurs et élèves témoignent auprès de «Libé» des dérives qui se multiplient au sein du plus grand établissement privé sous contrat du Béarn et pointent sa «métamorphose» depuis le changement de direction voulu par le diocèse de Bayonne, Lescar et Oloron en 2013.

Avec ses 2 600 élèves et 250 professeurs, l'Immaculée Conception de Pau (Béarn) est le plus gros établissement scolaire privé sous contrat du département. (Marion Vacca/Libération)

«Non, ils ne vont pas oser quand même ?» se demandaient quelques professeurs de l'Immaculée Conception, le plus gros établissement scolaire privé sous contrat du Béarn, situé dans le centre de Pau, en apprenant, le 12 janvier, la visite prochaine de monseigneur Marc Aillet, l'évêque ultraconservateur de Bayonne, Lescar et Oloron (Pyrénées-Atlantiques). Une question taraudait ces enseignants : la conférence prévue devant les terminales du lycée général et technologique, mardi 30 janvier, allait-elle être obligatoire ? Seuls les programmes de l'enseignement public peuvent l'être dans les établissements privés sous contrat, comme le prévoit le code de l'éducation. Tout ce qui relève du «caractère propre» de ces écoles, en résumé tout ce qui concerne la vie confessionnelle, doit rester facultatif et en dehors des heures de cours.

Pourtant, la conférence s'est bien déroulée mardi 30 janvier à 15 h 30, à la place d'une heure de cours. Et le chef d'établissement de «l'Immac» a pris soin de passer la veille dans toutes les classes de terminales pour prévenir les élèves qu'ils ne pouvaient s'y dérober, rapportent plusieurs professeurs et familles à Libération. «Il ne l'a dit qu'à l'oral, on n'a aucune trace écrite du caractère obligatoire de cet événement, c'est malin de leur part», précise un enseignant. L'évêque ne s'est effectivement pas retenu pour prêcher sa vision conservatrice de la société.

Dans un discours tout en circonlocutions que Libération a pu écouter, Mgr Marc Aillet estime qu'il y a deux façons de concevoir la liberté. La première, «une liberté d'indifférence», qui se serait imposée selon lui à partir du XIV^e siècle et qui serait «indifférente au bien et au mal». Une introduction habile pour dérouler plus loin sa pensée anti-transgenre : «On finit par dire ; il n'y a aucune donnée de nature qui me déterminerait d'une certaine manière ou qui orienterait mon existence, qui soit à la base de ma liberté parce que ça risquerait, dit-on, de contraindre ma liberté.

Et s'il se donnait une nature contrariée, je décide de changer moi-même. Par exemple, je suis apparemment un homme. Je décide d'être une femme, comme ça, j'exerce ma liberté. [...] Quand je suis né, j'ai reçu une nature humaine, pas animale, humaine, avec un corps et une âme spirituelle. [...] Je ne peux pas faire de mon corps seulement une espèce d'instrument ou une sorte de vêtement que je pose au vestiaire quand j'en ai assez.»
Uniforme imposé

Dans la grande salle circulaire vitrée de la Rotonde, le foyer des élèves, Marc Aillet poursuit son intervention en répondant aux questions des quelque 180 élèves rassemblés. L'un d'eux lui demande alors si la récente décision du pape François d'autoriser les prêtres à bénir les couples homosexuels va dans le bon sens. Marc Aillet répond : «Ce [que le Christ] a dit dans l'Évangile il y a 2 000 ans, c'est toujours valable aujourd'hui. [...] Je n'ai pas l'autorité de

prétendre que ce message du Christ puisse être adapté à l'évolution des mœurs quand elle est en contradiction avec ce que me dit l'Évangile. C'est clair ?»

Pour Marie-Pierre Adrillon du Fep-CFDT Béarn (syndicat majoritaire dans le privé au niveau national), «c'est une atteinte à la liberté de conscience des élèves et un discours prosélyte porté par l'un des représentants de la frange la plus conservatrice et réactionnaire de l'Église catholique».

A l'Immaculée Conception, le chef d'établissement Christian Espeso a imposé l'uniforme, porté depuis janvier par les sixièmes, cinquièmes et quatrièmes et qui sera généralisé au collège en septembre. (Marion Vacca/Libération)

Car derrière les épais murs de cette institution datant de 1884, la silhouette surmontée d'une calotte violette de Mgr Aillet plane en réalité depuis longtemps. C'est en 2013 qu'il a nommé, sur lettre de mission comme il en a le pouvoir, le chef d'établissement Christian Espeso, à la tête de cette cité scolaire de 2 600 élèves et 250 professeurs, qui va de la maternelle jusqu'au lycée général et professionnel, en passant par le BTS. La cité scolaire jouit d'une bonne réputation, avec plus de demandes que d'offres. L'Immaculée Conception est première au classement des résultats au bac dans le département, et est aussi la plus sélective. Le chef d'établissement a aussi imposé l'uniforme, porté depuis janvier par les sixièmes, cinquièmes et quatrièmes et qui sera généralisé au collège en septembre. «Les évêques comme Mgr Aillet cherchent à contrôler ces nominations parce qu'ils se pensent comme les restaurateurs de l'Église catholique, puisqu'ils estiment que le catholicisme français est entré en décadence», éclaire Yann Raison du Cleuziou, professeur des universités en science politique à l'université de Bordeaux.

La bénédiction des cartables imposée à des élèves

Depuis ce changement de direction, l'Immaculée s'est métamorphosée, racontent plusieurs professeurs, anciens et actuels, joints par Libération et qui tiennent à rester anonymes. Terminé le libre choix des familles de suivre l'aumônerie en dehors du temps scolaire, comme doivent le respecter les écoles privées sous contrat, financées à plus de 75 % par les fonds publics. Désormais, ce que les familles décrivent comme du catéchisme, et non de l'instruction religieuse, est obligatoire pour les élèves de primaire, de sixième et de seconde, en pleine journée, sans aménagement possible. «Il s'agit d'instruction religieuse, infirme Christian Espeso à Libération. Le catéchisme, c'est pour les élèves qui demandent des sacrements. Pour les cours d'instruction religieuse, on apprend les fondamentaux du christianisme, du catholicisme. On n'est pas dans le domaine de la foi mais de la connaissance.»

Les évaluations de ces cours prouvent le contraire. Ces tests, qui comptaient même un temps dans la moyenne des élèves avec un coefficient 1, apparaissent toujours sur les bulletins de notes. Parmi les questions posées à une classe de seconde et consultées par Libération, on peut ainsi lire : «L'existence de Dieu peut-elle être démontrée par la raison humaine ?» ou «Quelle est la science qui parvient avec certitude à l'existence de Dieu ?», avec six réponses au choix dont «la philosophie» ou «les mathématiques». Confronté, le chef d'établissement marque un silence, tousse puis répond : «Je reconnais le prêtre qui les a rédigées, il met la barre un peu haut mais je peux vous dire que dans tous les cas, le débat va être engagé et accepté.»

Marie-Pierre Adrillon, du Fep-CFDT Béarn, alerte aussi sur la mise en place de la bénédiction des cartables, imposée à des élèves de sixième – l'élue affirme par ailleurs que cette pratique a cours dans d'autres établissements béarnais. «Lors de ces bénédictions, les élèves sont réunis et un prêtre asperge d'eau bénite les cartables dans la cour lors d'une cérémonie religieuse avec prière», explique-t-elle. A l'Immaculée Conception, une parent d'élève nous a écrit avoir aussitôt retiré ses deux enfants après avoir assisté à cette scène dans l'établissement où les jeunes côtoient chaque jour des religieuses voilées, des

chanoines en soutane blanche et des prêtres en noir et col blanc. Des confessions ont également été organisées pendant des heures de cours – c’est pourtant interdit sur le temps scolaire. Un CPE propose ainsi, dans un mail envoyé aux familles et consulté par Libération, un créneau de 8 heures à 11 heures pour la confession, «très vivement recommandée avant de recevoir un sacrement !» et ce«pendant les cours s’il le faut». Fin décembre 2020, 19 signalements pour atteintes à la laïcité ont été remontés par les professeurs, appuyés par une lettre intersyndicale Fep-CFDT et Spelc envoyée le 14 janvier 2021 au rectorat de Bordeaux, listant toutes les dérives constatées. Le lendemain, les inspecteurs du rectorat se rendent à l’Immac, avec l’appui de la cellule académique «valeurs de la République», en place depuis 2017. Les syndicats ont demandé ce rapport et ne l’ont pas obtenu. Depuis, le chef d’établissement a retiré la note des cours de caté des bulletins scolaires. Six mois plus tard, le 29 juin 2021, la rectrice de Bordeaux, Anne Bisagni-Faure, répond aux syndicats par un courrier laconique consulté par Libération, les invitant à se rapprocher du chef d’établissement. Le jour de la conférence obligatoire de Mgr Aillet, une alerte a été immédiatement lancée à la cellule «valeurs de la République», sous l’autorité de la rectrice. Laquelle indique à Libération, le lendemain, par la voix de son cabinet : «La rectrice adresse à ce jour une demande d’explication à l’établissement afin d’objectiver les faits. Nous veillons à ce que les établissements scolaires privés sous contrat d’association avec l’Etat se conforment au code de l’éducation.»

Petit drapeau LGBT «déchiré et brûlé»

D’anciens élèves pointent d’autres atteintes à la laïcité et des dérives en tous genres. Julia (1), 17 ans, scolarisée dans l’établissement en primaire et au collège avant d’en partir en 2021, se rappelle que, «pendant les cours de caté obligatoires, on nous poussait à nous baptiser, on nous avait donné un papier pour s’inscrire. Et on était obligé de nous confesser, on attendait chacun notre tour pour y aller». Depuis la rentrée de septembre, ces cours sont notamment assurés par des chanoines traditionalistes de l’abbaye de Lagrasse, dans l’Aude, qui célèbrent la messe en latin et de dos, et dont une petite congrégation vient d’être installée à Pau, sur décision de Mgr Aillet. Au moins l’un de ces chanoines donne aussi à l’Immaculée Conception des cours d’un nouveau module hebdomadaire intitulé «abrégé d’histoire des idées». Selon le chef d’établissement, ces séances abordent l’histoire de la philosophie «pour mettre en perspective les grands courants philosophiques littéraires». Christian Espeso a finalement renoncé à les rendre obligatoires. Cette année en tout cas, précise-t-il à Libération

Julia se souvient aussi d’«une femme qui intervenait en cathé et qui disait que l’avortement c’était mal, qu’on tuait l’enfant de Dieu». Elle n’en a jamais parlé à ses parents. Louise (1), 22 ans, reste marquée par les cours de cathé : «Un jour, deux intervenants sont venus nous présenter l’exemple de ce qu’ils considéraient comme un couple modèle. Il était militaire, elle femme au foyer et avaient ensemble sept enfants. Ils nous ont dit que c’était normal que la femme ne puisse pas avoir de relations sexuelles si elle n’est pas amoureuse, qu’elle n’était pas faite pour ça, alors que l’homme devait au contraire travailler et avoir d’autres relations sexuelles.» Le chef d’établissement indique aussi à Libération vouloir faire prochainement intervenir, pour des «cours d’éducation affective», Inès de Franclieu, professeure au lycée Stanislas à Paris, qui explique notamment aux élèves que «la contraception naturelle marche très bien» et que «le préservatif ne sert à rien», avait révélé l’Express en juin 2022.

Louise a aussi été choquée par les propos tenus par un prêtre lors d’un groupe de parole, facultatif cette fois, entre lycéens. «On disait qu’on ne comprenait pas la position de l’Eglise qui refusait l’avortement, même en cas de viol. Le prêtre a répondu : “Un acte sexuel vient de Dieu donc c’est l’œuvre de Dieu.” C’était choquant parce qu’il voulait dire par là que le viol était l’œuvre de Dieu.» Une autre ancienne élève raconte aussi avoir préféré taire son orientation sexuelle parce qu’elle avait «l’impression que c’était dangereux de parler de [s]on homosexualité». Elle prend pour exemple ce prof d’histoire-géo en terminale qui aurait

dit «qu'aujourd'hui on faisait vraiment n'importe quoi, limite qu'on laissait les animaux se marier». Elle évoque également un petit drapeau LGBT imprimé et collé sur un mur lors du mois des fiertés, en juin, «déchiré et brûlé par des élèves». «Et à côté, les adultes ont un jour laissé un élève brandir dans la cour un drapeau royaliste et napoléoniste sans rien dire et d'autres élèves se sont rassemblés autour.»

«Climat de terreur»

Christian Espeso, décrit comme un homme «réactionnaire» et «autoritaire» par les professeurs contactés, ferait régner dans la cité scolaire «un climat de terreur» envers celles et ceux qui ne partageraient pas ses convictions de «droite nationaliste identitaire catholique». Dans un mail professionnel consulté par Libération, envoyé à un autre chef d'établissement à l'automne 2021, Christian Espeso écrit à la fin de son message : «ZOZZ !», le cri de ralliement des partisans d'Eric Zemmour, le polémiste d'extrême droite et ex-candidat à la présidentielle.

Fin décembre 2020, 19 signalements pour atteintes à la laïcité ont été remontés par les professeurs, appuyés par une lettre intersyndicale Fep-CFDT et Spelc envoyée le 14 janvier 2021 au rectorat de Bordeaux. (Marion Vacca/Libération)

Une semaine avant la venue de Mgr Aillet, le chef d'établissement organisait le 22 janvier une autre conférence obligatoire de Reynald Secher, sur heure de cours, pour les élèves de première et de terminale en spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques. Ce grand défenseur de la notion historiquement contestée de «génocide vendéen» a défendu seul sa thèse «face à des enfants qui n'ont pas la capacité intellectuelle ou argumentaire de répondre. Il aurait fallu une autre figure en face pour le contredire, pour avoir un vrai débat. Mais ce n'était pas l'objectif», rapporte un professeur. Les élèves ont aussi eu l'obligation, toujours pendant les heures de cours, de regarder Vaincre ou Mourir, premier film du Puy du Fou, la boîte de production du parc tenu par Philippe De Villiers, et qui revisite la guerre de Vendée, en mettant en scène les bons royalistes contre les méchants républicains. De son côté, la direction de l'Immaculée Conception assure que le contradictoire a été respecté avec la tenue, un an plus tôt, d'une conférence sur le même sujet d'un universitaire de Pau opposé à cette mythologie politique centrale du catholicisme conservateur.

Des personnels assurent que les récents recrutements d'enseignants seraient «de la même mouvance». Sans compter l'influence grandissante de familles intégristes. «Les familles d'élèves modérées n'imaginent pas tout ce qui se passe ici. Beaucoup de collègues sont emmerdés sur les choix de leurs contenus d'enseignement, rapporte une ancienne professeure. Il ne faut surtout pas étudier des articles d'une certaine presse, comme Libé ou le Monde, sinon vous êtes suspectés de propagande. Pareil si vous choisissez des œuvres contemporaines.»

«C'est un parti pris idéologique très important»

Un autre témoignage évoque ces «cartons de livres reçus au CDI et à chaque fois épurés s'il y a un rapport avec le féminisme ou la moindre connotation sexuelle». «On m'a convoquée parce que j'avais fait étudier Simone Veil à mes élèves mais aussi pour des textes de rap, rapporte une ancienne enseignante. On m'a traitée de cathophobe.» Un autre prof raconte que les élèves de quatrième travaillent encore sur un manuel de 2008 «parce que, selon le chef, les nouveaux livres seraient trop orientés». «Les seules choses que je veux pas voir, ce sont des BD ou des livres mal écrits ou qui montrent des partouzes ou des orgies, se défend Christian Espeso. Et Simone Veil, on peut être amenés à parler d'elle comme figure politique ou pour son passé de déportée.»

Tout le monde garde en tête la censure de l'album Putain de guerre ! de l'auteur de bandes dessinées Jacques Tardi, que le chef d'établissement avait demandé de ne plus utiliser en cours d'histoire-géo pour aborder la Première Guerre mondiale. «C'est un parti pris idéologique très important, je ne suis pas le contrebandier d'un discours préparé, balaye Christian Espeso. Ici, on étudie la Première Guerre mondiale de façon classique.» Et on respecte comme il se doit les soldats de l'armée française tombés au combat avec, à chaque fois, un rassemblement de tous les élèves devant le monument aux morts de l'établissement avec prières, chants religieux, levée du drapeau. Car, indique Christian Espeso, «l'école est un lieu où on apprend à aimer la France».

Tous les professeurs contactés par Libération s'inquiètent de voir leur chef d'établissement «se sentir intouchable parce qu'il est protégé par l'évêque et que le rectorat ne dit rien alors que c'est une démonstration de force». Et d'ajouter : «Si on était un établissement musulman, ça ferait belle lurette qu'on aurait fermé.»

(1) Les prénoms ont été modifiés.

En France, "les évangéliques se déploient sur les mêmes territoires que ceux sur lesquels s'implante l'islam"

Kévin Boucaud-Victoire – Marianne – 8 janvier 2024

Rédacteur en chef à France info, Benjamin Dard a enquêté, dans « Évangéliques les nouveaux croisés » (L'observatoire), sur un courant religieux mal connu, mais en pleine croissance : le protestantisme évangélique. Il en débat avec Henrik Lindell, journaliste à « La Vie », bon connaisseur du sujet.

Deux élections à deux ans d'intervalle ont mis en lumière les évangéliques, pour le pire. Le 8 novembre 2016, [Donald Trump](#) est élu à la tête des États-Unis. Le 28 octobre 2018, [Jair Bolsonaro](#) remporte l'élection présidentielle brésilienne. Deux chefs d'État qui se situent très à droite et dont l'élection n'aurait pas été possible sans un soutien massif des évangéliques. Peut-on craindre un phénomène similaire en France, où une église ouvre tous les dix jours ?

Ce n'est pas tout : il y a peu, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a affirmé que les évangéliques posaient un [« problème très important »](#). Dans son enquête sur la « religion qui veut rechristianiser la France », le journaliste Benjamin Dard, rédacteur en chef à France info, balaie en revue tout ce qui pourrait, s'avérer problématique chez ces protestants : prosélytisme, conservatisme, communautarisme ou encore dérives sectaires, avec précision et nuance. Il en discute avec Henrik Lindell, journaliste à *La Vie* et ancien évangélique, qui a beaucoup travaillé sur le sujet.

Marianne : Qui sont les évangéliques ? Quelles sont leurs principales caractéristiques sociologiques et théologiques ?

Benjamin Dard : Expliquer qui sont les évangéliques est un défi majeur, tant ils sont divers. Il s'agit d'une branche du protestantisme, présente en France depuis le XVI^e siècle. Mais l'évangélisme ne prend de l'ampleur dans l'Hexagone que dans les années 1960, notamment par le biais de pasteurs américains assez emblématiques qui viennent prêcher dans notre pays. À partir des années 1970-1980, ce courant connaît un développement fulgurant, grâce aux flux migratoires, notamment en provenance d'Afrique.

L'évangélisme semble surtout très présent en banlieue parisienne, à cause de l'immigration, et en Alsace pour des raisons historiques. Est-ce le cas ?

B. D. : Il semble que les territoires sur lesquels se déploient les évangéliques sont les mêmes territoires sur lesquels s'implante l'islam, c'est-à-dire une diagonale qui va de Lille-Roubaix à Marseille, où s'est installée la main-d'œuvre, notamment immigrée, à la faveur du développement économique français des Trente Glorieuses en France. C'est pour cela que j'explique que les deux religions sont « en compétition ». Il n'y a pas de guerre ni de rivalité entre les deux mais il y a une dispute des âmes.

Sur quoi se distinguent-ils des protestants « classiques », luthériens ou calvinistes ?

B. D. : Cela dépend de quels évangéliques. Il y a une telle diversité chez eux. C'est plus compliqué que dans le catholicisme, ce qui fait la richesse et la faiblesse de ce mouvement.

Henrik Lindell : Les évangéliques sont, historiquement, bien représentés dans le courant fondamentaliste. Aux États-Unis, on trouve aussi, chez eux, comme chez les chrétiens en général, des suprémacistes blancs. Mais parmi eux, il existe aussi un courant antiraciste et socialement progressiste très fort, qui a été incarné par le pasteur baptiste Martin Luther King ou encore le président Jimmy Carter, sans doute le président le plus à gauche de l'histoire des États-Unis. C'est dire la diversité extrême, même, de l'évangélisme américain.

« Beaucoup d'évangéliques sont issus des classes populaires

et de l'immigration défavorisée. »

Qui sont-ils donc ?

Les évangéliques sont chrétiens, avant même d'être protestants. Ils sont issus de la réforme radicale, c'est-à-dire des réformateurs qui estimaient que Martin Luther et Jean Calvin n'allaient pas assez loin. Ils sont d'accord avec Luther lorsqu'il disait : « *Nous n'enseignons pas des choses nouvelles, mais nous répétons et réaffirmons les vérités anciennes, celles que les apôtres et les docteurs pieux ont enseignées avant nous.* » En effet, les évangéliques se réfèrent aux premiers chrétiens, aux Actes des Apôtres et aux Pères de l'Église, notamment saint Augustin. Ils estiment que les catholiques ont ajouté des dogmes, comme celui de l'Immaculée Conception, aux dogmes initiaux chrétiens. Pour eux, seule la Bible fait autorité, non la tradition. Ils mettent l'accent sur le sacrifice de Jésus sur la croix, ils estiment que la foi relève d'un choix individuel, suscite une conversion personnelle, et pensent qu'ils doivent la partager. En France, sur le plan sociologique, beaucoup d'évangéliques sont issus des classes populaires et de l'immigration défavorisée. Mais il y a un autre évangélisme antérieur, avec beaucoup de personnes d'origine française et appartenant aux classes moyennes.

Les évangéliques se caractérisent par leur prosélytisme et vont parfois jusqu'à prêcher dans les transports en commun. Est-ce que cela pose des problèmes du point de vue de la laïcité ?

B. D. : C'est compliqué de répondre précisément, les évangéliques sont tellement divers. Certains évangéliques assument parfois ce côté évangéliste et de vouloir partager leur bonne nouvelle, à savoir que Jésus est ressuscité et a payé pour nos péchés. Samuel Peterschmitt, le pasteur de l'église Porte ouverte, à Mulhouse, utilise une métaphore : « *Quand vous avez une bonne adresse dans un restaurant, vous n'avez qu'une hâte, c'est de partager avec les gens.* » Cette image est, je trouve, très typique de la manière de raisonner des évangéliques, c'est-à-dire très concrète. Oui, c'est vrai que dans les transports publics ou dans le cadre professionnel, on peut observer certains phénomènes de prosélytisme. J'ai d'ailleurs suivi un certain temps la pasteure Tina, qui prêche dans les transports.

Est-ce que cela pose des problèmes sur le plan de la laïcité ?

J'ai posé la question à la RATP. Ils m'ont répondu qu'ils faisaient en sorte qu'ils ne troublent pas l'ordre public. Ils tolèrent tant que cela ne trouble pas l'ordre public. Ils ont une interprétation souple de la laïcité qui m'a surprise.

« Historiquement, c'est chez les évangéliques que l'on trouve les premiers défenseurs du principe de la laïcité. »

Il y a aussi du prosélytisme évangélique dans le cadre hospitalier. Une directrice de l'établissement hospitalier que j'ai interrogée m'a dit qu'elle avait signifié à ses praticiens que ces types de pratiques n'étaient pas admis. Elle est également dû recadrer un intervenant extérieur. Dans une France complètement sécularisée et attachée au dogme de la laïcité, c'est une religion qui va sans doute poser des problèmes, même si je ne sais pas si ce sera majeur.

H. L. : Il ne faut pas généraliser : il y a des évangéliques qui sont prosélytes mais la plupart ne le sont pas. Ils veulent évangéliser, parler de Jésus et de leur foi, ce qui est conforme aux droits humains les plus élémentaires. Ils ne cherchent pas à persuader les gens et à « *les convertir* », comme je l'entends parfois. La force des évangéliques, c'est justement d'insister sur la dimension personnelle de la conversion. Cela peut surprendre, dans un pays sécularisé, où on s'est habitué aux catholiques, qui ont appris à être discrets. Historiquement, c'est chez les évangéliques que l'on trouve les premiers défenseurs du principe de la laïcité.

Il y a cependant un problème structurel chez les évangéliques : ils sont mal encadrés. Il y a des croyants trop excités, qui manquent de culture et qui obtiennent une trop grande place. C'est la structure même de l'évangélisme qui provoque ce phénomène.

Les évangéliques se caractérisent par leur style très moderne, notamment dans leur utilisation du numérique, leur musique ou leur manière de prêcher. En même temps, leur théologie semble conservatrice. N'est-ce pas un paradoxe ?

B. D. : Qu'entendez-vous par « conservatisme » ?

Sur la sexualité, l'avortement, le mariage homosexuel etc., ils ne transigent pas avec la modernité.

B. D. : J'ai rencontré beaucoup d'évangéliques, notamment des jeunes, lors d'un rassemblement à Clermont-Ferrand, en Auvergne. Effectivement, lorsqu'on les interroge, ils expliquent que les rapports sexuels avant le mariage ou l'avortement ne sont pas recommandés. Mais les témoignages que j'ai recueillis m'ont finalement prouvé qu'ils adhéraient à divers degrés à ces idées. Par confort intellectuel, je rêverais de dire : « *Oui, j'ai rencontré le bloc intellectuel et ils sont cela.* » De fait, les évangéliques sont plutôt conservateurs dans les mœurs. Mais je ne pourrais pas tous les rassembler dans un seul bloc.

H. L. : Sur le plan théologique, ils sont clairement « orthodoxes ». Pour eux, ils ne sont pas conservateurs, ils sont juste fidèles à ce qu'ils pensent être le message biblique initial. Ils sont par ailleurs hétéronormatifs. Mais citez-moi une seule religion qui ne l'est pas.

Les protestants libéraux...

H. L. : Oui mais ils sont peu nombreux et leur nombre est en déclin. Mais comment expliquer ce paradoxe apparent, selon lequel les évangéliques sont à la fois très modernes et conservateurs ? Ils sont « pragmatiques », comme l'a écrit Benjamin Dard. La tradition n'est pas quelque chose qui leur pèse. Ils n'ont pas à prendre en compte une lourdeur institutionnelle. Ils font ce qu'ils veulent, ils créent la communauté qu'ils veulent, ils s'adaptent au monde contemporain et à l'individualisme contemporain, voire en sont une expression. Ils ont compris que les êtres humains, malgré l'individualisme, sont sociaux, qu'ont besoin d'appartenir à un groupe, d'avoir des amis, de prier en groupe.

« Ce qui m'a bousculé, c'est le créationnisme. »

Ils mettent en pratique des choses que les gens aiment dans notre monde d'aujourd'hui, comme le partage d'expériences ou la musique populaire. Ils ont compris comment on touche les cœurs. Nous pouvons ensuite discuter de ce qui relève de la stratégie et de ce qui est sincère.

B. D. : Leurs valeurs sont clairement conservatrices, même si on peut se demander quelle est la proportion d'évangéliques qui le sont réellement. Mais ce qui m'a bousculé, c'est le créationnisme. L'avortement ou le mariage homosexuel traitent de valeurs, auxquelles on adhère ou pas.

Alors que la science est une donnée factuelle indiscutable...

B. D. : Oui. Certains jeunes étudiants, que j'ai interrogés, m'ont répondu : « *C'est ce que la Bible dit.* » J'ai du mal à comprendre cela.

H. L. : Je connais beaucoup de pasteurs qui vont vous dire que la science ne leur pose aucun problème et que, pour eux, la Genèse dans la Bible ne s'y oppose pas. Ils estiment que les deux ne parlent pas de la même chose et que la Genèse n'est pas la description scientifique du monde. Les évangéliques sont rarement « créationnistes », au sens étroit du terme. Mais, c'est vrai, des fondamentalistes croient que la Terre a été créée en six jours top chrono. Avec eux, aucune discussion n'est possible.

B. D. : Mais c'est le cas chez certains d'entre eux. C'est cela que l'évangélisme est compliqué, c'est qu'on trouvera autant de gens qui le croient que de gens qui ne le croient pas, ou moins qui le pondèrent.

Les évangéliques peuvent-ils faire émerger une droite chrétienne en France ?

B. D. : La droite chrétienne, c'est un vieux fantôme. Avez-vous déjà vu des manifestations de la droite chrétienne en France ?

La Manif pour tous...

B. D. : Oui, mais qu'est-ce que cela donne dans les urnes ? [Dans son incipit](#), le Conseil national des évangéliques de France (CNEF) demande lui-même : « Les évangéliques sont-ils conservateurs ? » Lorsque j'interroge les fidèles, je me retrouve face à une galaxie, un archipel, une multitude de références politiques.

Quand je leur demande : « *Quel responsable politique vous semble proche de vos valeurs ?* », j'ai des réponses très différentes et ils ont du mal à se placer. Par défaut, beaucoup me citent Nicolas Dupont-Aignan. Mais votent-ils pour lui pour autant ?

Sachant qu'il peut y avoir un blocage sur la question de l'immigration...

B. D. : Oui. Je me souviens d'une jeune femme, française, qui est partie s'installer en Côte d'Ivoire. Elle me disait voter Nicolas Dupont-Aignan, tout en se bouchant le nez sur les questions migratoires. Thierry Le Gall, l'aumônier de l'Assemblée nationale, me disait que si certains, comme [Éric Zemmour](#), ont tenté de séduire les évangéliques, aucun n'a pu les convaincre. Ils sont sûrement plutôt à droite, mais laquelle ?

H. L. : Aux États-Unis, il existe un bloc de droite chrétienne, où on retrouve beaucoup d'évangéliques, mais aussi des catholiques. Mais, je ne crois pas un seul instant qu'on puisse voir cela en France et certainement pas à cause des évangéliques. D'abord parce qu'ils ne sont pas politisés, même s'ils votent plus que les autres, en moyenne. Ajoutons qu'on parle tout au plus d'un million de gens. Ce n'est pas suffisant pour créer un bloc politique qui ferait une vraie différence.

A LIRE AUSSI : [De la Manif pour tous à Zemmour : mais où sont donc passés les conservateurs ?](#)

B. D. : Mais à part la Manif pour tous, quelles seraient les manifestations de cette droite chrétienne ? On cite toujours cet exemple, parce qu'il est très ponctuel, très isolé et très peu concluant. Thierry Le Gall me racontait qu'à chaque élection, les évangéliques se désespèrent de ne pas trouver leur leader, leur incarnation. Compte tenu, à la fois de leurs valeurs et de leurs pratiques de solidarité, de charité et de partage, aucun candidat ne les représente.

H. L. : J'ai longtemps fréquenté une église baptiste, de la Fédération des églises évangéliques baptiste. Selon moi, les fidèles étaient plutôt de centre gauche. Il y avait des gens qui votaient extrême droite, peu qui votait extrême gauche, mais la majorité des fidèles votait au centre gauche ou centre droit.

Les églises évangéliques comptent une forte proportion d'immigrés, notamment d'« Afropéens », terme que vous reprenez à l'écrivain [Léonora Miano](#), afin de qualifier les populations d'origine africaine et antillaise... Une dérive communautariste est-elle à craindre ?

B. D. : C'est la question que j'ai posée à plusieurs pasteurs. Yvan Castanou, pasteur à la Cité royale (à Croissy, en Seine-et-Marne), aujourd'hui plus grand lieu de culte de France, en région parisienne, m'a dit qu'il se battait contre le communautarisme, ce qui prouve qu'il reconnaît le problème. Il demande à ses fidèles de ne plus parler dans leur langue d'origine, de ne pas venir habillés en boubou ou des manifestations d'appartenance à des pays étrangers. Il a aussi fait venir des couples blancs.

De fait, il y a une forte concentration d'Afropéens, qui ne se retrouvent pas ailleurs et dans les Églises traditionnelles, type catholiques ou protestantes réformées. Les fidèles

que j'ai croisé la Cité royale sont plutôt dans une revanche sociale, l'idée de s'enfermer ne leur vient pas à l'idée. Ils aimeraient plutôt s'engager dans le pays pour conquérir des places auxquelles ils pensent avoir droit.

Il existe des églises exclusivement haïtiennes, congolaises et même chinoises !

B. D. : Sont-elles le fruit d'une volonté communautariste ? Y a-t-il un projet communautariste derrière ?

H. L. : Cela rejoint l'histoire de l'intégration des immigrés en France. Il y a des églises catholiques portugaises ou polonaises. Cela existe depuis longtemps mais a-t-il fallu craindre des dérives comme cela ? Ce qui est intéressant de constater, c'est que l'évangélisme en France est confronté à des problèmes inédits. Plein de pasteurs m'ont raconté que des blancs quittent certaines églises qui comptent une grande majorité de personnes d'origine africaine. C'est un vrai problème. C'est humain comme phénomène, car on veut être avec des gens qui nous ressemblent. Les églises des évangéliques deviennent souvent des communautés où les familles trouvent un soutien concret.

« Un défi majeur pour les évangéliques dans les années à venir. De fait, il y a une population qui augmente et ils ont du mal à former un nombre suffisant de pasteurs formés, avec un discours théologique construit. »

Dans certaines églises, on rencontre beaucoup de personnes issues de l'immigration africaine, par exemple. Mais elles viennent de trente pays différents. Il existe donc entre elles de vraies différences. Il peut, cependant, y avoir des problèmes d'enfermement sectaire, comme à Charisma, au Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis).

Justement, à quel degré les dérives sectaires sont-elles aussi à craindre ?

B. D. : Lorsque vous interrogez la Miviludes, ils disent que les signalements ne sont pas si considérables que cela. Mais ils expliquent aussi que ce n'est pas parce qu'ils sont peu sollicités que les dérives n'existent pas. Plusieurs éléments peuvent favoriser une dérive sectaire, comme le phénomène des pasteurs autoproclamés, sans formation, dont l'enseignement s'apparente à un mélange de coaching spirituel et de grandes injonctions de l'autre.

C'est un défi majeur pour les évangéliques dans les années à venir. De fait, il y a une population qui augmente et ils ont du mal à former un nombre suffisant de pasteurs formés, avec un discours théologique construit. Certains pasteurs s'inquiètent eux-mêmes de cela.

H. L. : Les églises fonctionnent en petites familles. Mais je pense que le CNEF et les autres institutions représentatives sont vigilants et excluent les églises qui font preuve de comportement sectaire. Charisma ne fait partie d'aucune organisation. La question est de savoir : est-ce que ce problème s'aggrave, sachant que l'évangélisme est en progression ? À lire votre livre, je n'ai pas l'impression. En 2022, la Miviludes a été saisie 132 fois pour des faits qui se sont produits dans des milieux évangéliques, soit moins que les années précédentes, sur 4 000 saisies par an. Cela fait 3,3 %. Donc, oui cela existe, mais ce n'est vraiment pas général.

Benjamin Dard, Évangéliques, les nouveaux croisés. Enquête sur la religion qui veut rechristianiser la France, éditions de l'Observatoire

Un amendement usant pour la liberté de la presse

Le Canard enchaîné – Mercredi 14 février 2024

C'est une manie pour cinquième fois, le Parlement tente de détricoter la fameuse loi de 1881 sur la liberté de la presse. L'objectif est toujours le même : allonger le délai de prescription pour les délits de diffamation et d'injure publique. En clair, donner aux présumés diffamés plus de temps pour attaquer les médias en justice.

Ce coup-ci, le délai passerait de trois mois à un an, mais uniquement pour les articles ou émissions qui visent les élus ou les candidats aux élections. Pas pour les autres citoyens. Voté par les deux chambres, le texte n'attend plus que son passage en commission mixte paritaire pour être adopté définitivement fin février.

Intégré à la demande de sénateurs LR et socialistes dans une proposition de loi destinée à renforcer « **la sécurité et la protection des maires et des élus locaux** », cet amendement témoigne d'une belle ignorance du droit de la presse par nombre de parlementaires de tous bords et de l'envie de certains d'entre eux de mener les journalistes à la baguette.

L'actuel délai de trois mois peut paraître court. Mais il permet aux journalistes visés de rassembler des preuves et des témoignages. Une tâche beaucoup plus ardue si la plainte survient six mois ou un an après les faits.

Surtout, les trois mois limitent les risques de pressions politiques et économiques. Passer à un an, c'est offrir aux élus, comme aux candidats, la possibilité de « tenir » les journalistes en leur agitant sous le nez, durant douze mois, la menace de poursuites. Autrement dit : désormais, vous vous tenez à carreau dans vos articles ou je vous attaque en diffamation...

C'est ce qu'avaient voulu éviter les législateurs de 1881, comme le montrent les débats parlementaires de l'époque. Et c'est précisément ce verrou que veulent faire sauter leurs lointains successeurs.

Il va sans dire que, si cet amendement n'est pas retiré, le « Canard » n'hésiterai pas à le diffamer allègrement.

Le Canard enchaîné

Le Conseil d'État dans le bénitier

HL - Le Canard enchaîné – 7 février 2024

L'ÉGLISE CATHOLIQUE vient de recevoir l'absolution du Conseil d'Etat : les curés ne seront pas obligés d'effacer des registres de baptême les noms des personnes qui ne se reconnaissent plus dans leur religion.

Dans un arrêt écrit à l'eau bénite et daté du 2 février, la plus haute juridiction administrative confirme une décision de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en évoquant un « **motif légitime impérieux prévalant sur l'intérêt moral du demandeur** ».

Ledit motif vaut son pesant d'encens : les magistrats reprennent à leur compte les canons de l'Eglise qui exigent que le baptême ne soit donné qu'« **une seule fois dans la vie d'une personne** ». Ils soulignent que cette exigence « **pourrait faire obstacle à l'effacement définitif de l'enregistrement** » si le demandeur finissait par se raviser et souhaitait « **réintégrer la communauté chrétienne** ». A croire que des tricheurs seraient prêts à se faire baptiser plusieurs fois rien que pour avoir plus de dragées...

Les adultes devenus athées ou qui ont changé de dieu devront se contenter de « **faire apposer sur le registre une mention faisant état de [leur] décision de renoncer à tout lien avec la religion catholique** ». Mais le Conseil d'Etat n'est pas assuré d'avoir le dernier mot : la Cour de justice de l'Union européenne pourrait avoir bientôt à trancher définitivement la question. Avec ou sans goupillon...

Le Canard enchaîné

Journal satirique paraissant le mercredi



Richard Malka : **« La seule radicalité de Badinter, c'était la radicalité du courage »**

Yovan Simovic – Charlie Hebdo – 9 février 2024

L'avocat de 95 ans qui a incarné le combat pour l'abolition de la peine de mort, Robert Badinter, est mort dans la nuit du jeudi 9 février. Pour « Charlie », son ami et confrère Richard Malka, revient sur ce personnage qui a marqué le XXème siècle.

Robert Badinter est mort. La figure des années Mitterrand, l'avocat qui a incarné le combat pour l'abolition de la peine de mort s'est éteint dans la nuit de jeudi 8 février, à l'âge de 95 ans. « *J'ai essayé de transformer la justice, la rendre plus humaine* », expliquait l'ex-garde des Sceaux dans l'un de ses derniers passages télévisés en novembre dernier. Son ami de longue date, l'avocat Richard Malka, revient, pour *Charlie*, sur l'impact qu'a eu cette grande figure de la Ve République.

Charlie Hebdo : Qui était Robert Badinter pour toi ? Un ami, un modèle ?

Richard Malka : C'était une figure tutélaire, un guide, un ami, un co-auteur aussi d'ailleurs. Il m'avait fait l'honneur de me demander d'adapter *Idiss*, le récit de la vie de sa grand-mère en bande dessinée. C'est quelqu'un de très présent dans ma psyché, une référence.

Quelle marque a-t-il laissé dans les prétoires ?

C'était un avocat d'un immense talent, parce que sincère, parce qu'il plaidait avec ses tripes, avec son cœur. C'est quelqu'un qui n'était jamais dans la posture. Il y a bien sûr son combat pour l'abolition de la peine de mort, qui n'est qu'une résultante de son amour pour les Lumières, pour la République des Lumières. On le sait moins, mais il a également été un grand avocat du droit d'auteur et du droit du cinéma.

La profession a-t-elle changé depuis les « années Badinter » ?

Toutes les professions évoluent, changent, mutent. Aujourd'hui on exerce de manière un peu différente mais ce qui intemporel c'est la sincérité et le courage. L'inverse des postures, donc.

On le connaît aussi pour son combat contre le négationniste Robert Faurisson, qu'il avait qualifié de « faussaire de l'histoire ».

Oui, Robert Faurisson l'avait d'ailleurs poursuivi pour ça. Robert Badinter, c'était un combattant, il avait été marqué dès ses plus jeunes années par le négationnisme, la discrimination envers les Juifs et la Shoah qui avait touché sa famille dans sa chair. Il ne faut pas oublier qu'ils avaient traversé ça. Il était impossible pour lui de ne pas en faire un de ses grands combats.

Quel regard portait-il, ces dernières années, sur l'évolution de nos sociétés ?

Il était très préoccupé par ce qui se passe en Ukraine. Dans tous nos derniers déjeuners, il m'en parlait. Plus généralement, il s'inquiétait de la montée des extrêmes, de la radicalisation de l'opinion. C'était un homme de raison, le déchainement des passions politiques, la polarisation à l'extrême, tout cela l'inquiétait. Il faut rappeler que Robert Badinter était un universaliste sincère.

Une valeur, l'universalisme, qui n'est malheureusement plus très en vogue aujourd'hui. S'inquiétait-il de la disparition de la doctrine qui l'a porté toute sa vie ?

Je l'ai vu assez récemment. Il demeurait un homme de combat, de courage, aux convictions puissantes. Bien sûr, il était inquiet mais je ne pense pas qu'il ait jamais versé dans le fatalisme. Robert était un homme d'idées, il m'a beaucoup appris, notamment une certaine forme d'intégrité, d'abnégation au service du droit. La seule radicalité qui était la sienne, c'était la radicalité du courage.

L'islamisation croissante de l'école publique turque

Nicolas Bourcier et Angèle Pierre – Le Monde – 24 février 2024

Les établissements « imam hatip », chargés de former prédicateurs et imams, se développent dans tout le pays

Parents d'élèves, enseignants, habitants du quartier, ils ont tout essayé, de la veillée quotidienne aux pétitions, des manifestations aux actions en justice, qu'ils ont même gagnées. Rien n'y a fait. Le collège public Ismail Tarman, situé sur la rive européenne d'Istanbul, a été progressivement transformé en institution religieuse, une de ces écoles destinées à former prédicateurs et imams appelées en Turquie « imam hatip » et dont l'essor, porté par le gouvernement islamo-conservateur d'Ankara, ne cesse de s'affirmer dans tout le pays. Lundi 19 février, une quinzaine de contestataires se sont à nouveau regroupés devant l'entrée de l'établissement avec une banderole à peine jaunie par le temps sur laquelle est écrit « *Nous voulons notre école !* ».

Cela fait plus de sept ans qu'ils sont en lutte. Sept ans, depuis qu'une poignée de familles a appris, au printemps 2016, que le ministère de l'éducation à Ankara avait décidé de changer la vocation de cet établissement plutôt bien coté et apprécié pour son bon niveau. Très vite, ils découvriront que trois autres écoles situées à proximité, dans cet arrondissement de Besiktas, réputé laïque et ouvert sur le monde, se trouvent dans la même situation.

« Génération pieuse »

Plus de 950 familles sur les 1 140 élèves que compte Ismail Tarman se sont alors mobilisées. Des habitants du quartier, même sans enfants, ont rejoint le mouvement. « *Cela a légèrement freiné les ambitions des autorités, elles ont mis un an avant de changer de directeur et ont introduit la non-mixité des classes et les cours religieux d'abord à partir de la 6^e, avant de les installer, année après année, dans les classes supérieures* », explique Bengü Dogan, mère d'un adolescent et engagée de la première heure au sein du collectif. Aujourd'hui, moins de 500 élèves fréquentent l'établissement. Certaines salles sont vides, des activités ont été supprimées. La plupart des élèves d'Ismail Tarman se sont retrouvés dans des établissements publics plus éloignés ou, pour les plus fortunés, dans des lycées privés. « *Nous avons été obligés de trouver des collèges ailleurs, tous avec des classes de plus de 40 élèves*, se souvient Ferah Cobanoglu, présente chaque semaine devant l'ancien établissement de sa fille. *Je n'ai rien contre le principe des imam hatip, mais tout le monde sait que ce modèle fait baisser le niveau général, puisqu'il supprime des cours de sciences et de lettres au profit de l'apprentissage du Coran et de la vie de Mahomet. L'écrasante majorité des parents refusent d'y inscrire leurs enfants.* »

En 2002, à l'arrivée au pouvoir du parti d'Erdogan, la République comptait 450 « imam hatip », il y en a désormais 5 147

Par deux fois, en 2018 et en 2019, un tribunal administratif d'Istanbul donnera raison au collectif d'Ismail Tarman, ordonnant aux responsables de l'établissement de rétablir son statut d'origine. Ces décisions ne seront jamais appliquées. Lorsque, en 2020, une délégation se rend au ministère de l'éducation à Ankara pour demander la mise en conformité de l'école avec les jugements rendus, un haut fonctionnaire décroche son téléphone pour exiger du responsable du lycée qu'ils soient effectivement appliqués. Le jour même, dans le bus du retour à Istanbul, les parents d'élèves apprendront que l'auteur du coup de fil a été démis de ses fonctions.

Le cas Ismail Tarman donne la mesure de l'obstination du pouvoir islamo-conservateur turc à « *favoriser l'émergence d'une génération pieuse* », selon la formule employée, depuis plus d'une dizaine d'années, par son dirigeant, Recep Tayyip Erdogan, lui-même ancien élève d'une école imam hatip. Tout au long du siècle passé, ces établissements ont été une source de tensions et de conflits entre les tenants des règles de la laïcité instaurées en 1923, à l'avènement de la République, et les cercles et formations religieuses de l'islam

politique. Dans les années 1930 et 1940, la religion était dispensée dans des cours coraniques.

En 1949, dans un pays alors dominé par le parti kémaliste, seules 50 personnes étaient diplômées des cours d'imam hatip qui venaient d'être autorisés. Le nombre de lycées appliquant ce cursus parallèle à l'enseignement laïque va grimper tout au long des décennies suivantes. Contrairement aux écoles coraniques, les matières généralistes y sont également enseignées, permettant aux élèves, à partir des années 1980, d'accéder après concours à des filières autres que théologiques.

Officiellement, cette lente et progressive révolution de l'enseignement en Turquie correspond à une « demande » de la population. Les gouvernements, plus ou moins conservateurs, ont permis les ouvertures et facilité des passerelles entre les cursus. Jusqu'à la vertigineuse et brutale accélération de ces dernières années. En 2002, date de l'arrivée au pouvoir du Parti de la justice et du développement (AKP), la formation de Recep Tayyip Erdogan, le pays comptait 450 imam hatip. Le ministère en recense désormais 5 147, soit onze fois plus.

« C'est une pression générale et qui ne fait que s'amplifier », souligne Arzu Becerik, l'avocate des parents d'élèves d'Ismail Tarman, qui rappelle que la véritable bascule a eu lieu en 2012, avec la grande réforme scolaire de l'AKP. Cette année-là Recep Tayyip Erdogan, alors premier ministre, lança une série de plaidoyers en faveur des imam hatip, vantant leurs bienfaits pour le système éducatif. « Après le coup d'Etat raté de 2016 et l'alliance au sommet de l'Etat avec l'extrême droite nationaliste qui s'ensuivit, les choses sont allées encore plus vite, précise-t-elle. Ils auraient même été beaucoup plus vite s'il n'y avait pas autant de familles mobilisées. »

Face à ces résistances, le pouvoir a utilisé d'autres outils. Des conseillers « spirituels » ont été nommés dans tous les établissements scolaires. L'affectation des directeurs et des proviseurs est désormais validée par des entretiens individuels organisés par le ministère. A plusieurs reprises, Yusuf Tekin, spécialiste de longue date au sein de l'AKP de ces questions et actuel ministre de l'éducation, a tenté d'introduire l'idée d'une séparation des sexes dans les établissements publics. « Des écoles pourraient être ouvertes pour les filles », a-t-il lancé encore récemment.

En avril 2023, un protocole signé entre l'éducation nationale et le Diyanet, l'organisme public chargé d'encadrer le culte, a permis de fixer les grandes lignes d'un projet appelé Çedes, destiné à former les collégiens et les lycéens, notamment « aux valeurs nationales et spirituelles, aux valeurs morales et humaines ». Une façon d'entrouvrir encore un peu plus la porte des établissements publics aux imams et aux prédicateurs.

Qualité dégradée

« Certes, et il faut le rappeler, les cours de religion obligatoires ont été introduits par les militaires, après le coup d'Etat de 1980, précise Feray Aydogan, enseignante et membre du syndicat Egitim Sen. Mais cet enseignement est devenu plus important depuis la réforme de 2012. Les autorités ont réussi à installer leurs cadres dans les écoles publiques. Le profil des enseignants a lui aussi changé. Et les cours optionnels hebdomadaires mis à disposition des élèves ont fini par être en majorité des cours de religion, surtout dans les établissements éloignés et les moins dotés en ressources pédagogiques. » Une observation partagée par Mustafa Sen, sociologue, professeur à l'université ODTÜ, à Ankara : « Le contenu des cours est de plus en plus empreint de religion, voire d'une lecture fondamentaliste. Cette avancée se fait sans remise en cause frontale du principe de laïcité, mais la qualité de l'enseignement dans l'ensemble des disciplines s'est dégradée ».

En décembre 2023, le ministère de l'éducation a envoyé une lettre aux établissements privés, leur annonçant l'interdiction des célébrations de Noël, de Pâques et de Halloween qualifiées d' « activités contraires aux valeurs nationales et culturelles ».

A Ploërmel, cinquante ans de guerre contre l'enseignement public

Caroline Renault - Charlie Hebdo – 18 septembre 2023

Jusqu'à cette rentrée 2023, Ploërmel ne proposait pas d'enseignement public aux lycéens de la ville, quand bien même celle-ci compte près de 10 000 habitants. Un lycée a fini par ouvrir, après 50 ans de résistance de la part des notables locaux.

Bienvenue à « l'école du diable ». À Ploërmel, dans le Morbihan, le premier lycée public vient enfin d'ouvrir... après une lutte de cinq décennies menée par les piliers de l'enseignement catholique dans la ville. À Mona Ozouf, 220 élèves de seconde et de première ont effectué leur première rentrée, le 4 septembre. Jusqu'ici, l'offre scolaire dans la ville était uniquement privée ; un monopole étonnant pour une ville de 10 000 habitants. *« Les résistances ont été éprouvantes. C'était devenu un casus belli dans la ville. Il y avait une vraie violence psychologique et une lassitude à devoir répéter encore et encore la nécessité d'offrir la possibilité d'un enseignement public dans la ville »*, se souvient Laurent Fontenelle, à la tête d'un collectif qui milite depuis les années 2000 pour la concrétisation du projet. L'idée d'ouvrir un lycée public date des années 1960 : à l'époque, l'inauguration du lycée public la Brocéliande, à Guer, a été considérée comme suffisante, même si elle contraignait les élèves à une demi-heure ou plus de trajet. Dans les années 1990, quelques parents ont élevé la voix en faveur d'un établissement public mais il a fallu attendre l'élection d'une maire de gauche, Béatrice Le Marre, en 2008 pour relancer le projet. Soit 48 ans après la naissance de l'initiative.

À son arrivée à la mairie, Béatrice Le Marre s'est attachée à faire respecter le principe de laïcité au sein de la commune, en exigeant le retrait d'un crucifix dans la salle des mariages et en apposant la devise de la République dans les bâtiments municipaux. L'ancienne édile a même fait intervenir la préfecture pour que cesse la tenue des conseils municipaux dans le collège privé du Sacré-Cœur. *« C'est un territoire où la République a peu de voix de cité. Le catholicisme, il ne faut pas y toucher »*, nous explique-t-elle. L'existence d'un lycée public relevait, pour elle, autant d'une exigence laïque que d'un combat social. *« Nous sommes dans un secteur très ouvrier, où les salaires sont bas et les personnels peu qualifiés. Il y avait un vrai enjeu à offrir la possibilité d'une éducation gratuite. »*

C'est sans compter la résistance des deux lycées privés présents sur la commune : le lycée général de la Mennais, et le lycée agricole privé La Touche. Des manifestations sont organisées par les habitants, qui craignaient que l'ouverture d'un établissement public vide les écoles existantes. *« C'est devenu très sensible. Des voisines et des amies de toujours se sont mises à vociférer contre moi. Il y a eu de grosses discussions. Politiquement, c'était très dur »*, se souvient Béatrice Le Marre. Les responsables des deux établissements ont ensuite requis des expertises et contre-expertises pour montrer que la demande était insuffisante ; que le lycée ne serait jamais rempli. *« Ils soutenaient que l'ouverture d'un lycée public était superflue. Ils la considéraient comme du gâchis d'argent public »*, poursuit l'ex-édile.

Une longue histoire du catholicisme

Le projet venait surtout se confronter à l'identité profonde de la commune. Dans le Morbihan, 49% des écoliers sont scolarisés dans l'enseignement catholique. *« C'est vrai dans la région Bretagne en général, mais d'autant plus dans le secteur de Ploërmel. C'est l'héritage historique de la ville. Dès 1819, Jean-Marie de La Mennais y a créé la Congrégation des frères de l'instruction chrétienne, qui ont assuré l'éducation des enfants pour toutes les générations qui ont suivi »*, explique Samuel Gicquel, chercheur en histoire contemporaine à l'Université de Rennes 2. *« Pendant très longtemps, il n'y a pas eu de demande pour l'ouverture d'autres établissements. Même après la loi Guizot, les communes du secteur se sont tournés vers les frères pour assurer l'éducation des enfants. Le basculement s'est fait »*

après la fin du XXe siècle avec une prise de distance croissante à l'égard de la religion, et par l'arrivée de nouvelles personnes dans la commune. »

À Ploërmel, l'école de la République n'a pas bonne presse. « Il y a cette idée persistante qu'une bonne école doit proposer un enseignement religieux, poursuit Samuel Gicquel. Mais ces dernières années, cet attachement à l'école catholique a changé de nature. On fait confiance au privé par fidélité culturelle, par mimétisme. On considère que la pédagogie y est meilleure, que la discipline est plus stricte, etc. » Un jour, Béatrice Le Marre a évoqué auprès d'une mère d'élève en difficulté financière la possibilité de l'école publique : « Celle-ci s'est mise à hurler qu'elle ne scolariserait jamais son enfant à « l'école du diable ». En tant que laïque convaincue, je me suis toujours sentie en marge de la ville », soupire-t-elle.

Laurent Fontenelle, lui, se souvient des moqueries dont faisaient l'objet ses enfants, scolarisés dans le public, lors des activités extrascolaires. « Il y a un vrai mur idéologique », conclut-il. Le recteur de la paroisse de Ploërmel prêche pour la construction d'une aumônerie à proximité du nouvel établissement. Pendant ce temps, nombre d'habitants s'étonnent qu'on donne au nouveau lycée public un « nom arabe », sans savoir que Mona Ozouf est...bretonne.



Un fossé idéologique est en train de se creuser entre hommes et femmes

Gérald Bronner – L'Express – 22 février 2024

Risquons-nous bientôt de vivre dans la même société mais plus dans le même monde ?

C'est une question qui n'est pas illégitime de se poser tant, sur nombre de sujets, la fracture paraît déjà engagée. Ainsi, ceux qui croient que la Terre est plate coexistent bien dans la même société que les autres, mais vivent-ils vraiment dans le même monde mental ?

L'exemple est trivial pourrait-on objecter. Que dire alors de ceux, aux Etats-Unis, qui croient, aujourd'hui encore, que c'est Donald Trump qui a gagné les élections en 2020 et non Joe Biden ? Une minorité ? Pas tout à fait puisque deux tiers des sympathisants républicains pensent que le scrutin du 3 novembre a donné lieu à tant d'irrégularités que le président démocrate n'est pas légitime. Dans ce pays puissant, il y a donc un désaccord si important qu'il aboutit à des formes de représentations politiques totalement irréconciliables.

Un autre clivage plus inquiétant encore, parce qu'il divise les sociétés en deux parts égales, se fait jour et d'une façon relativement inédite : un fossé idéologique est en train de se creuser entre les hommes et les femmes dans les jeunes générations depuis une dizaine d'années, comme s'en inquiète un article récent du Financial Times. Les études, à ce sujet, ont depuis longtemps indiqué les différences de sensibilité politique entre les hommes et les femmes, mais rien qui n'ait jamais paru exceptionnel. Aujourd'hui, les analyses longitudinales des opinions dans de nombreux pays font apparaître un phénomène inédit, soudain et qui préfigure un conflit idéologique entre les genres. Jamais les hommes et les femmes n'avaient connu de tels désaccords. Ainsi, aux États-Unis, selon l'Institut Gallup, les garçons âgés de 18 à 30 ans sont beaucoup plus conservateurs que les filles (+ 30 %) alors qu'au début des années 2000 on peinait à les distinguer bien les uns des autres.

Cette guerre intersexe des opinions se fait sentir partout : on observe le même écart en Allemagne ou au Royaume-Uni. Il s'agit de préférences concernant des sujets aussi divers que l'avortement, l'immigration ou le mouvement #MeToo... mais pas seulement. Cette différence se traduit aussi en terme électoral. Ainsi, un jeune homme polonais (de 18 à 21 ans) sur deux a-t-il soutenu, par son vote, la droite dure lors de la dernière élection quand seules 16 % des femmes du même âge l'ont fait. On observe des phénomènes similaires aussi bien en Chine qu'en Tunisie.

Misère affective

Auparavant, ce type de clivages était plutôt générationnel : on avait des désaccords entre les jeunes et les aînés mais, le vieillissement étant une maladie universelle, les choses finissaient par s'arranger. Ici, les tensions surgissent au sein d'une même génération et ces jeunes sont donc contraints de coexister les uns avec les autres dans leur vie quotidienne tout en nourrissant une vision du monde radicalement différente. Comment s'aimer dans ces conditions ? C'est sans doute une conjecture trop rapide mais tout cela n'est peut-être pas sans lien avec les résultats d'une récente enquête de l'Ifop qui révèle que les Français font de moins en moins l'amour et, en particulier, les 18-24 ans. De la même façon, les enquêtes montrent une augmentation du célibat un peu partout dans le monde.

Il est périlleux d'établir un lien clair entre le clivage idéologique qui est en train de se creuser entre les sexes et la misère affective qui l'accompagne, cependant, l'exemple de la Corée du Sud devrait nous inviter à la réflexion. Dans ce pays, on observe la même fracture politique entre les jeunes femmes et les jeunes hommes qui, lors de l'élection de 2022, ont soutenu le

parti très à droite, Le pouvoir du peuple. Il se trouve que cette guerre des genres y prend une tournure plus radicale que partout ailleurs et l'on craint que ce qui s'y passe ne préfigure ce qui nous attend. Là-bas, le taux de mariage est en chute libre et la natalité - 0,78 naissance par femme en 2022 - est tout simplement la plus basse du monde. On peut donc se demander si l'amour est bel et bien en danger, selon la question que pose Noémie Halioua dans son dernier livre *La Terreur* jusque sous nos draps. Ou, à l'inverse, si les sentiments ne finiront pas par réconcilier ceux que les idées ont séparés...



COLLECTIF LAÏQUE NATIONAL

EN REPUBLIQUE, C'EST LA LOI QUI PROTEGE LA LIBERTE

- Vingt ans après son adoption, la loi du 15 mars 2004 interdisant aux élèves des écoles, collèges et lycées publics, en application du principe de laïcité, « le port de signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse » fait toujours la preuve de sa nécessité et de sa pertinence.
- Personne ne peut aujourd'hui contester que ce dispositif législatif garantit à chaque élève le droit à la liberté de conscience, hors de toute pression, dans l'École publique ouverte à toutes et tous. Au nom de la laïcité, l'acte d'enseigner doit être libre pour assurer l'ambition émancipatrice de l'École de la République.
- N'en déplaise à quelques organisations se disant laïques, l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation (intégrant la loi du 15 mars 2004) a été jugé conforme aux droits fondamentaux garantis par la Constitution et les conventions internationales auxquelles adhère la France. En septembre 2023, le juge des référés du Conseil d'État a confirmé que l'abaya et le qamis constituent une manifestation ostensible d'appartenance religieuse prohibée par la loi.
- À l'occasion du vingtième anniversaire de cette loi, le Collectif laïque national tient à réaffirmer sa détermination commune à défendre son application pleine et entière, dans un contexte où le principe de laïcité à l'école fait l'objet d'une dénaturation, notamment par certains de ceux qui devraient en être les défenseurs historiques.

Vive la Laïcité, Vive la République.

Fait à Paris, le 21 février 2024

École privée sous contrat : quand l'État finance à la fois le prosélytisme religieux et l'apartheid social

Henri Peña-Ruiz – Marianne – 27 février 2024

La loi Debré prévoit que pour être financé par des fonds publics, un établissement scolaire privé doit accueillir « tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyances ». Mais est-ce bien le cas ? interroge le philosophe Henri Peña-Ruiz, auteur du « Dictionnaire amoureux de la laïcité » (Plon). On peut se permettre d'en douter...

Il est grand temps de faire le point sur le statut actuel des écoles privées que subventionne l'État avec l'argent public. Rappelons que cet argent provient de l'impôt payé par des contribuables athées ou agnostiques, et pas seulement croyants. Imagine-t-on des écoles privées faisant du prosélytisme pour l'humanisme athée financées par l'argent de contribuables croyants ? La question mérite d'être posée ne serait-ce qu'au nom du principe républicain d'égalité. Par ailleurs, les écoles privées sous contrat peuvent-elles persister à se dire « libres » dès lors qu'elles obéissent à un prosélytisme religieux et/ou à une logique d'apartheid social qui permet aux familles aisées de pratiquer l'entre-soi pour leurs enfants ? Non. Peuvent-elles également se décréter composantes du service public d'instruction et d'éducation dès lors qu'elles n'en assument ni les finalités, ni les modalités ni les exigences ? Non, encore.

Ces questions deviennent d'autant plus actuelles que les récentes enquêtes de la Cour des comptes, de juin 2023, révèlent des entorses graves à la loi Debré elle-même, datée du 31 décembre 1959. Une loi pourtant singulièrement favorable à l'Église catholique française, qui gère aujourd'hui 96 % des établissements privés sous contrat d'association. Financement public du prosélytisme religieux mais aussi d'un apartheid qui bafoue le souci de mixité sociale, voire de mixité tout court : voilà un paradoxe révoltant qui devrait attirer l'attention de Nicole Belloubet, nouvelle ministre de l'Éducation nationale.

D'OÙ VIENT LE « CARACTÈRE PROPRE » ?

La Quatrième République a globalement respecté la laïcité en refusant de financer les écoles privées avec de l'argent public, et ce, malgré les pressions constantes des démocrates-chrétiens. En revanche, la Cinquième République organise ce financement par la loi Debré. L'État s'engage alors à contribuer à la scolarisation de chaque élève du privé au même niveau que pour chaque élève de l'enseignement public. Mais pour cela, les établissements privés doivent souscrire un contrat par lequel ils s'engagent à respecter les programmes nationaux d'enseignement définis par le ministère de l'Éducation nationale, ainsi que la liberté de conscience des enseignants et des élèves. Pour les élèves, la catéchèse doit être facultative, et intervenir en début ou en fin de journée afin d'être nettement distinguée des programmes d'enseignement nationaux.

La notion de « caractère propre » est inventée pour masquer le privilège que constitue une telle parité. Elle recouvre en fait l'orientation religieuse de l'école, rebaptisée ainsi pour paraître respecter la laïcité telle qu'elle a été affirmée par la loi de séparation du 9 décembre 1905, dont le deuxième article interdit tout financement public du culte. La loi Debré stipule que pour être financé par des fonds publics, un établissement scolaire privé doit accueillir « tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyances ». Un contrôle de l'État doit alors être mis en place pour veiller à deux choses. D'une part, à l'absence de tout prosélytisme religieux dans le traitement des programmes nationaux, donc au caractère facultatif de la catéchèse. D'autre part, un recrutement des élèves soucieux de mixité sociale. Or, aujourd'hui, nombre d'écoles privées sous contrat ne respectent nullement ces exigences. Dans ces conditions, la parité de financement est totalement injuste. Si les financements publics du privé sont équivalents à ceux du public, les règles et les charges qui

pèsent sur les établissements privés sont sans commune mesure par rapport à celles qui pèsent sur l'école publique.

PRIVILÈGES DES ÉCOLES PRIVÉES

Les directeurs des établissements privés peuvent choisir les professeurs qu'ils embauchent, alors que le salaire est payé par l'État. Il n'en va pas ainsi pour les directeurs d'établissements publics. De même, les directeurs des écoles privées choisissent leurs élèves et ne sont pas obligés d'inscrire tous les enfants de leur secteur géographique, à la différence des établissements publics. Une telle possibilité de choix contient en germe un privilège de situation dans la concurrence avec l'école publique. Il est si facile de ne recruter que de bons élèves qui brilleront aux examens, et de souligner l'excellence de l'établissement privé dont ils proviennent ! Par ailleurs, les chefs d'écoles privées définissent leurs projets d'établissement sans avoir à rendre de comptes. L'établissement Stanislas à Paris oblige tous les élèves à suivre des cours dits d'« instruction religieuse », qu'il entend distinguer de la catéchèse. Mais une telle formulation prête à discussion. En effet si l'instruction est religieuse, elle ne se contente pas de porter sur les religions pour les faire connaître, car elle est faite d'un point de vue religieux.

Nombre de fascicules de présentation des écoles privées se permettent d'indiquer que la « *proposition chrétienne* » ne saurait se réduire à la seule catéchèse, mais doit imprégner l'ensemble de l'enseignement. Qu'est-ce que cela signifie si le caractère laïque de l'enseignement des programmes nationaux doit être respecté ? Y aurait-il une pédagogie chrétienne des mathématiques, ou de l'enseignement moral et civique ? Serait-on autorisé, au nom du « caractère propre » d'un établissement catholique, à déconsidérer l'homosexualité et la sexualité de plaisir, voire à bannir la mixité dans certaines classes ? De fait, nombre d'écoles privées s'autorisent de telles infractions et cela en totale impunité.

L'établissement Stanislas censure des ouvrages littéraires tenus pour incompatibles avec le catholicisme et ose se prononcer contre l'homosexualité ou l'interruption volontaire de grossesse. Interrogé à ce sujet, le directeur de l'établissement, Frédéric Gautier, se justifie en déclarant au journal *Le Monde* : « *l'Église catholique est contre l'union homosexuelle et contre l'avortement, que je sache, non ? Une école catholique ne peut dire autre chose* ».

UNE DÉRIVE VERS L'APARTHEID SOCIAL

Plus grave, la tendance générale à choisir des élèves à la fois socialement favorisés et de bon niveau fait des écoles privées des instruments d'apartheid. Sur 12 millions de jeunes scolarisés, 2 millions le sont dans des établissements privés sous contrat. Le rapport de la Cour des comptes cité plus haut souligne une évolution inquiétante : « *la mixité sociale dans les établissements privés sous contrat est en fort recul depuis une vingtaine d'années. Les élèves des familles très favorisées qui constituaient 26,4 % des effectifs de l'enseignement privé sous contrat en 2000, en représentaient 40,2 % en 2021. Et les élèves des milieux favorisés ou très favorisés sont désormais majoritaires dans ce secteur (55,4 % en 2021) alors qu'ils représentent 32,3 % des élèves dans le public. À l'inverse, la part des élèves boursiers s'élevait à 11,8 % des effectifs en 2021 dans le privé sous contrat contre 29,1 % dans le public.* »

En 2022, les établissements privés accueillaient deux fois plus d'élèves très favorisés et deux fois moins d'élèves défavorisés que les établissements publics d'enseignement, selon les services statistiques du ministère de l'Éducation nationale. L'ex-ministre Pap Ndiaye avait fait un tel constat devant les sénateurs le 1er mars 2023. Il s'était ému du fait que, malgré leur financement pour la plus grande part public, les établissements privés ne se soucient que fort peu de la mixité sociale des élèves. Il jugeait même nécessaire d'exiger d'eux un effort de mixité sociale garanti par contrat. Évidemment, comme d'habitude quand on ose

mettre en cause les privilèges des écoles privées, on provoque un tollé. Mais qui rallume la guerre scolaire sinon les responsables religieux qui détournent des fonds publics de leur destination normale, à savoir l'intérêt général et non l'intérêt particulier.

DES FONDS SOUSTRATS À L'ÉCOLE PUBLIQUE

Faisons le point sur les fonds versés aux écoles privées sans que les contreparties légales de ce financement public soient assurées. Dans son rapport déjà cité, la Cour des comptes souligne que malheureusement, aucun contrôle rigoureux portant sur l'utilisation de ces fonds n'est vraiment diligenté par la puissance publique, ce qui est peu respectueux des impôts payés par les citoyens. Citons le rapport annuel du ministère de l'Éducation nationale, « Repères et références statistiques ». Il précise que la subvention publique à l'ensemble des écoles privées s'est élevée à 8,7 milliards d'euros en 2020.

Une somme à laquelle il convient d'ajouter les subventions des collectivités territoriales (régions, départements, communautés de communes), affectées aux salaires des personnels non-enseignants des établissements privés et aux frais de fonctionnement. En 2020, ces subventions ont atteint 2,7 milliards d'euros. Par ailleurs, 665 millions d'euros ont été versés au privé par des administrations publiques pour les dépenses de chauffage et d'éclairage. Enfin, des présidents de collectivités locales accordent à leur guise des aides financières aux écoles privées. Valérie Pécresse, pour la région Île-de-France, aurait fait voter 11 millions d'euros d'autorisations de subventions facultatives. Bref, les établissements privés sous contrat reçoivent chaque année une manne de 12,2 milliards d'euros d'argent public. Excusez du peu.

Madame la ministre de l'Éducation nationale ferait bien de se pencher sur ce scandale que constituent le détournement de l'argent public par le prosélytisme religieux et l'apartheid social des écoles privées sous contrat. L'enseignement respectueux de la laïcité implique un état d'esprit tourné vers l'émancipation des élèves et à ce titre on ne peut le déléguer comme on le ferait d'une simple prestation matérielle. Au cours d'un colloque sur la laïcité auquel madame Belloubet participait, j'avais mis en cause la loi Debré et les manquements évoqués ici. Lors de la discussion, elle m'avait indiqué qu'il suffisait de faire respecter scrupuleusement un cahier des charges bien conçu. Le moment est venu. Chiche !



« Toute l'école doit être mobilisée pour défendre la laïcité »

Iannis Roder – Marianne – 29 février 2024

Le professeur d'histoire-géographie Iannis Roder, coauteur de "Préserver la laïcité", avance des pistes pour transmettre ce principe aux jeunes.

Marianne : Dans « Préserver la laïcité », vous écrivez que, pour une partie des jeunes, « il ne va pas de soi que la laïcité "à la française" soit plus enviable que la tolérance religieuse anglo-saxonne ». La bataille pour l'adhésion de la jeunesse au modèle républicain est-elle perdue ?

Iannis Roder : Non, il ne me semble pas. La tolérance anglo-saxonne est la solution de facilité. C'est simple, chacun fait ce qu'il veut. En revanche, la laïcité à la française nécessite d'être comprise. Or, quand on prend soin de l'expliquer aux jeunes, beaucoup saisissent alors ce qu'ils ne connaissaient pas, notamment les objectifs d'émancipation.

Le problème tiendrait-il à un simple défaut d'explication de la laïcité ?

Pendant longtemps, considérant que c'était un acquis, on a abandonné le discours sur ce qu'est la laïcité, en particulier dans la formation des enseignants et des fonctionnaires. Mais il y a aussi des contre-discours. D'abord, celui de certains jeunes qui estiment que la religion fait partie entièrement de leur identité. Les contraindre à mettre en retrait leur identité religieuse à l'école, qui se manifesterait par un vêtement, reviendrait à porter atteinte à leur intégrité.

C'est un argumentaire très entendu chez les jeunes sur lequel vient se greffer l'idée que la laïcité serait une arme contre l'islam. Il y a également un discours politique de militants islamistes qui essaient de fracasser la laïcité. Et d'une partie de la gauche qui, par clientélisme mais aussi par dérive politique, tient les mêmes propos que des militants se réclamant de l'islam rigoriste.

Face à ces contre-discours, le président de la République veut renforcer l'enseignement civique. Est-ce suffisant ?

Ce n'est pas suffisant : toute l'école doit être mobilisée. Les professeurs doivent être conscients qu'ils sont porteurs à la fois d'une mission de transmission de connaissances et de pérennisation des valeurs de la République. Même quand on fait des mathématiques !

Il faut rappeler pourquoi l'école est laïque, inscrire notre présent dans une histoire. Cela s'applique aux élèves et également aux parents d'élèves. Ceux-ci reçoivent très rarement un discours de l'institution sur ce qu'implique le choix de l'école publique. Il faut également poursuivre la formation des professeurs. Il y a encore des minorités militantes chez les enseignants dont les discours montrent qu'ils n'ont pas la République chevillée au corps.

Faut-il renforcer la mixité sociale à l'école ?

C'est une évidence. L'enjeu est social mais aussi culturel. Dans les banlieues des métropoles, des enfants issus de l'immigration, aux références religieuses communes, se retrouvent dans des classes entre eux. La seule altérité qu'ils rencontrent est celle du professeur dont le discours laïque se heurte à tout l'écosystème local. Il n'y a pas d'échange possible. Cela est mortifère pour la République et mène à la création de ghettos sociaux et mentaux.

HISTOIRE D'UNE LOI NÉCESSAIRE

Hadrien Brachet – Marianne – 29 février 2024

Dans son dernier ouvrage, Iannis Roder, membre du Conseil des sages de la laïcité, relate l'histoire de la loi de 2004, des débats sur le voile de 1989 à l'interdiction de l'abaya. Passages choisis.

C'est une véritable fresque historique que publient Iannis Roder, Alain Seksig (tous deux membres du Conseil des sages de la laïcité) et Milan Sen, membre de la Fondation Jean-Jaurès, aux Éditions de l'Observatoire. Dans *Préserver la laïcité*, à paraître le 6 mars, ils reviennent sur la trajectoire de la loi de 2004. Au fil des pages s'invitent l'« affaire de Creil », de 1989, premier cas médiatique de collégiennes exclues pour avoir refusé d'ôter leur voile ; les travaux de la commission Stasi, en 2003, sur l'application du principe de laïcité ; ou le problème récent de l'abaya. En voici les bonnes feuilles.

LA NAÏVETÉ DE JOSPIN, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

[Sur l'« affaire de Creil »], la position de Lionel Jospin est médiatisée par un entretien qu'il accorde le 26 octobre 1989 à l'hebdomadaire *le Nouvel Observateur*. [...] Il affirme immédiatement que « le port d'un foulard ou de tel autre signe d'appartenance à une communauté religieuse ne peut constituer un motif d'exclusion de l'élève ». S'il précise ensuite que les chefs d'établissement et les équipes éducatives doivent mener des discussions avec les familles en expliquant les principes de la laïcité, il insiste sur le fait que « l'enfant – dont la scolarité est prioritaire – doit être accueilli dans l'établissement public, c'est-à-dire dans les salles de classe comme dans la cour de récréation. L'école française est faite pour éduquer, pour intégrer, pas pour rejeter ». « L'école en France doit accueillir tous les enfants », avait déjà dit le ministre. Il affirme être « pour le respect de la conscience de l'enfant ». Toutefois, Lionel Jospin tient à mettre en avant l'idée que le prosélytisme est proscrit au sein de l'école tout comme l'éventuel refus des contenus des cours, sous des prétextes religieux, en l'occurrence « en prétextant que le contenu de ces enseignements serait en contradiction avec le Coran ». Il n'hésite d'ailleurs pas à dire que « si une famille ou un enfant récuse les éléments de l'école publique, laïque, qui résident dans l'organisation et le contenu de son enseignement, alors les parents de l'enfant doivent faire pour lui un autre choix ». [...] Jospin ajoute que « ce n'est pas en provoquant le refus, en pratiquant l'exclusion qu'on favorisera l'évolution de l'islam dans le monde occidental ». Il évoque ainsi l'idée que la tolérance favoriserait l'intégration, car l'école publique est « une école d'intégration et non plus d'assimilation », au contraire de la rigidité qui crisperait les positions. Il met en avant la faculté de l'école à ouvrir les esprits et à permettre à chacun, de manière quasi automatique, d'accéder à l'émancipation quels que soient les déterminismes qui nous habitent, affirmant ainsi qu'« en acceptant l'enfant ou la jeune fille, en lui offrant une éducation, une ouverture sur le monde, l'école la tire de l'isolement familial, elle lui propose des éléments de réflexion. Qui vous dit que dans dix ans ces jeunes musulmans qui défraient aujourd'hui la chronique porteront encore le foulard, qu'elles ne seront pas émancipées ? ». Il livre ainsi le fond de sa pensée : « la société a bougé, elle est plurielle. La laïcité n'a plus besoin d'être une laïcité de combat. Elle doit être au contraire une laïcité bienveillante, faite précisément pour éviter les guerres y compris les guerres...de religion ! ».

Au-delà de la question de l'école, Lionel Jospin considère qu'« il n'y a aucune menace de l'islam intégriste sur la République française », expliquant qu'il fait des événements de Creil, visiblement compris comme un épiphénomène qui ne lui semble alors pas s'inscrire dans un mouvement plus large. Il dit ne pas voir de « volonté de manipulation de la part de certains », ajoutant que si tel était le cas, « nous le verrions vite » et qu'il serait « un peu hâtif de déceler dans tout cela l'expression d'un fanatisme grandissant ».

SI LE VOILE EST INTERDIT À L'ÉCOLE, ALORS NE PAS LE PORTER N'EST PLUS SYNONYME D'“INDÉCENCE” POUR LES JEUNES FILLES.

LA PRISE DE CONSCIENCE DE LA COMMISSION STASI

La troisième partie du rapport Stasi offre aux lecteurs un état des lieux des atteintes à la laïcité dans les services publics auxquels, au-delà de l'école, la commission Stasi s'intéresse. Ainsi il arrive régulièrement, dans certains quartiers, que soient mis à mal les principes de la laïcité et de la mixité à l'hôpital. Face à cela, les fonctionnaires se retrouvent désarmés et « *s'estiment victimes d'une guérilla permanente contre la laïcité* »; des groupes islamistes « *sont à l'œuvre pour tester la République* ». Un clair soutien de l'État est demandé. L'affaiblissement du pacte social français et des situations socio-économiques dramatiques dans nos quartiers populaires favorisent un « repli communautaire plus subi que voulu ». A cela s'ajoute un profond racisme dont sont victimes les populations d'origine immigrées, notamment les Français de confession musulmane, sur lequel la commission insiste, qui ne peut que faire obstacle à leur bonne volonté d'intégration. La laïcité doit être intransigeante dans ses principes, mais pour ce faire, l'intégration des populations d'origine immigrée doit être facilitée et les discriminations combattues. La fuite, documentée par de nombreuses études, vers l'école privée, notamment des élèves de confession juive victimes d'un antisémitisme croissant dans les banlieues sensibles, renforce la ghettoïsation de ces quartiers.

Cette troisième partie du rapport insiste également – et ce sera une des justifications principales à l'appui de l'interdiction des signes religieux à l'école – sur la situation de certaines jeunes filles dans ces quartiers ségrégués. Une dirigeante associative déclare que « *la situation des filles dans les cités relève d'un véritable drame* ». Le rapport précise, sur le fondement de ses auditions : « *Les jeunes filles une fois voilées, peuvent traverser les cages d'escalier d'immeubles collectifs et aller sur la voie publique sans craindre d'être conspuées, voire maltraitées, comme elles l'étaient auparavant, tête nue* ». L'école peut ainsi devenir un espace de liberté, détaché des pressions extérieures : si le voile y est interdit, alors ne pas le porter n'est plus synonyme « *d'indécence* ». Les auditions ont fait découvrir à certains membres de la commission de dures réalités qu'ils ne soupçonnaient pas. Ainsi que le résume avec acidité Gaye Petek, « *il fallait pour certains quitter Saint-Germain-des-Prés* ».

LES ABAYAS NOUVEAU TEST POUR LA LOI DE 2004

Principale cible politique des islamistes, la loi de 2004 fait pour eux figure d'épouvantail. La fameuse marche contre l'islamophobie du 10 novembre 2019, à laquelle ont participé d'éminentes figures politiques comme Jean-Luc Mélenchon ou Benoît Hamon, coorganisée par le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), dissous en 2021, fait suite à une tribune dénonçant des « *lois liberticides* », notamment celle qui nous intéresse ici. Mais la véritable offensive contre la loi « *encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics* » survient l'année suivante. Le printemps 2022 voit en effet fleurir dans de nombreux collèges et lycées une tenue singulière portée par des jeunes filles de confession musulmane et dont le nom, jusque-là quasiment inconnu dans le vocabulaire courant, va rapidement s'imposer. L'abaya et son pendant masculin, le qamis, vêtements traditionnels issus de l'aire moyen-orientale, vont, réseaux sociaux aidant, se répandre en quelques semaines à une vitesse fulgurante.

À l'été, le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) alerte le ministère de l'Éducation nationale à travers une note, qui fuite à la presse indiquant que des prédicateurs islamistes encourageraient, sur les réseaux sociaux, les jeunes femmes à revêtir des tenues couvrant l'ensemble de leur corps. Quelques mois plus tard, les renseignements territoriaux confirment que des doctrinaires fondamentalistes, mais aussi des influenceurs – et influenceuses –, voient une brèche à

exploiter avec les qamis et les abayas – et en réalité essentiellement les abayas, car, bien évidemment, ce n'est qu'aux femmes qu'on demande de se cacher du regard de l'autre...

C'est principalement sur TikTok et Twitter [X], où les bulles algorithmiques favorisent l'écosystème islamiste, que cette campagne bat son plein. Le ministre d'alors, Pap Ndiaye, ne semble pas prendre ces avertissements au sérieux. Pourtant, dès le mois de juin 2022, le Conseil des sages de la laïcité suggère « *de ne pas laisser à nouveau les personnels de direction livrés à eux-mêmes* ». Éloquente est l'utilisation de l'expression « *à nouveau* », elle renvoie à la situation antérieure à la loi de 2004 durant laquelle les enseignants étaient livrés à eux-mêmes. Face à la fronde des chefs d'établissement, qui ne peuvent, seuls, parvenir à juguler ce phénomène, mais aussi des enseignants qui ne savent pas quoi penser de ces vêtements qui en dérangent beaucoup, le ministre se contente de rappeler, dans une circulaire parue le 9 novembre 2022 décidée après s'être contenté d'une simple note envoyée aux recteurs le 16 septembre précédent, que « *l'appréciation du caractère religieux ou pas, ce sont les chefs d'établissement qui doivent l'apporter* ». Retour à l'expéditeur, donc.

Le nombre de jeunes filles portant une abaya durant l'année 2022-2023 est difficile à estimer précisément. Surtout, le phénomène est concentré dans un nombre restreint d'établissements, quelques centaines. Devant un lycée lyonnais, des adolescentes indiquent à un journaliste : « *Sur trente [dans la classe], on doit être seize, ou dix-huit, à porter l'abaya* », ce qui laisse imaginer ce que cela peut faire à l'échelle de cet établissement par exemple.

La situation reste donc floue tout au long de l'année pour le personnel éducatif. Le doublement des atteintes à la laïcité s'explique en partie par ce phénomène inédit, puisque le port de tenues religieuses représente de 15 % à 20 % des remontées mensuelles rapportées jusqu'au printemps 2022, et qu'il dépasse les 40 % à partir de la rentrée de septembre 2022. Finalement, quelques jours avant la rentrée scolaire de 2023, le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, prend la décision de rappeler, à l'aide d'une note de service, que la loi du 15 mars 2004 doit s'appliquer pleinement concernant les qamis et les abayas à l'école. L'annonce, qui fait grand bruit, est un succès dans l'opinion et sur le terrain : seulement 298 jeunes filles se présentent en abaya le lundi de la rentrée 2023. Elles sont environ un millier la première semaine, quelques centaines la deuxième, quelques dizaines la troisième semaine. Une nouvelle fois, primauté est donnée au dialogue et au mois d'octobre la question disparaît des radars ou presque.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Un grand jour pour la laïcité de l'État québécois

Montréal, le 1er mars 2024. Le *Rassemblement pour la laïcité (RPL)* se réjouit de la décision rendue hier par la Cour d'appel du Québec concernant la constitutionnalité de la Loi sur la laïcité de l'État. « C'est un grand jour pour la laïcité de l'État québécois » de déclarer Nadia El-Mabrouk, présidente du RPL. « Le tribunal reconnaît enfin la légitimité du Québec d'affirmer la laïcité de l'État comme principe fondamental du droit public québécois et d'en fixer les exigences. On peut dire que nous venons de franchir une nouvelle étape décisive dans la laïcisation de l'État québécois, et de l'école publique. »

Le RPL se réjouit tout particulièrement du passage du jugement où il est stipulé que les enseignants et les directeurs, parce qu'ils « incarnent » l'autorité dans les institutions scolaires du secteur public, devront s'abstenir de porter des signes religieux dans l'exercice de leurs fonctions [98] et « se conformer aux contraintes que leur imposent la neutralité et la laïcité de l'État. » [107].

Le jugement reconnaît également que si la Loi 21 relie le principe d'égalité à la laïcité, c'est vraisemblablement en raison des tensions entre les préceptes religieux et l'égalité, tout particulièrement l'égalité des sexes. « C'est une façon de reconnaître que la laïcité est un outil pour préserver l'égalité des sexes. Il s'agit là-aussi d'une grande victoire ! » de rajouter Marie-Claude Girard, membre du Conseil d'administration du RPL.

Il faut saluer tout particulièrement le fait que la Cour d'appel renverse le jugement de la Cour supérieure qui soustrayait les commissions scolaires anglophones de l'application de la Loi 21. « Désormais, tous les citoyens québécois, tant francophones qu'anglophones, auront droit à des services publics laïques en éducation » se réjouit François Dugré, membre du Conseil d'administration du RPL.

« Nous avons enfin le sentiment que l'aspiration du peuple Québécois à un État laïque a été pris au sérieux par les tribunaux, et que les efforts des associations citoyennes et des parents de toutes origines pour promouvoir les principes de la laïcité ont porté fruit » de conclure Nadia El-Mabrouk.

Le RPL tient à saluer tout particulièrement le travail exceptionnel des avocats du *Mouvement laïque québécois (MLQ)* et de *Pour les droits des femmes du Québec (PDF Québec)* qui a mené à cette victoire judiciaire.

Nous avons une pensée toute particulière pour Yves Laframboise, notre regretté collègue, fier représentant pour la laïcité de la région de Québec, qui vient tout juste de nous quitter.

Le masque et la flèche,

Caroline Fourest – Franc-Tireur – 28 février 2024

C'est donc plié. Le front républicain se meurt et l'arc républicain n'est plus bandé. Puisque les extrêmes sont si hauts dans les sondages, en force à l'Assemblée, on exige de mettre en sommeil notre esprit critique pour se soumettre à la loi du nombre, à la foule des opposés confondue avec une majorité. De dessiner un mouton plutôt qu'un arc. Au nom de la démocratie, on lui tire même une flèche dans le pied. « *Encore un instant, monsieur le bourreau.* »

À quoi reconnaît-on cet arc républicain au bord de rompre ? Au sentiment organique qu'on ne jouira pas de la même liberté si certains partis parviennent au pouvoir. Qu'on ne pourra pas les contredire, comme des gouvernants démocrates. Qu'ils écraseront les contre-pouvoirs de leur ruse et de leur force. En cela, LFI et le RN ne ressemblent à aucun autre parti. Et se distinguent l'un de l'autre par leurs façons de tendre l'arc : la factieuse et la factice.

La factieuse, c'est la méthode Mélenchon. Tempêter « *la République, c'est moi* » pour souffler sur les braises du chaos et de la révolution : les émeutes, la haine de la police, des médias, de ceux qui gouvernent. Agiter ce dédagisme guillotiné présente bien des vertus en tyrannie, mais sème le bordel et la terreur en démocratie.

La factice, c'est la nouvelle méthode Le Pen. Imiter la démocratie jusqu'à se confondre avec le tapis rouge de l'Assemblée nationale. Se faire oublier, façon moquette, pour sortir le diable de sa boîte le moment venu : une fois au pouvoir. Ne plus dire un mot plus haut que l'autre, et même s'approprier ceux de la laïcité, que le FN et ses amis maurassiens ont toujours combattue, jusqu'à la loi sur les signes religieux à l'école publique. Se grimer en Dreyfus des temps modernes quand toute son histoire, celle des fondateurs comme celle de ses hommes de l'ombre, mène de la collaboration au GUD.

Oser vouloir se pointer, sans y être invité ni désiré, aux obsèques de Robert Badinter, alors que son camp a toujours vomé l'homme ayant aboli la peine de mort. Alors que la jeune Marine Le Pen est allée crier contre cette abolition aux côtés de son père. Le RN a poussé l'insolence jusqu'à s'incruster à la panthéonisation de Missak Manouchian, fusillé par les Allemands, en feignant de croire qu'il existait le moindre lien entre un parti nationaliste xénophobe fondé par des collabos et des résistants étrangers, autre que l'Affiche rouge. Marine Le Pen en a même profité pour dénoncer les crimes du communisme, tout en se disant à sa place à cette cérémonie en raison de ses liens familiaux avec la Légion étrangère... refuge d'Allemands nazis après la guerre !

Tout est permis quand on ne croit en rien, ni aux mots qu'on prononce, ni à la vérité, seulement à tromper son monde pour gagner l'Élysée. C'est à la façon dissimulatrice dont le RN se comporte dans l'opposition, aux procès dont ils assomment le moindre journaliste critique, à son manque total de transparence et de décence, qu'on reconnaît le vrai visage du RN. Et il n'est pas républicain.

Laïcité : Belloubet, au tableau !

Jérémy Sebbane – Franc-Tireur – 14 février 2024

Ça défile au ministère de l'Éducation, mais la ligne reste floue. L'ancienne garde des Sceaux, Nicole Belloubet, saura-t-elle maintenir le cap laïque et poursuivre le travail entrepris par Gabriel Attal ?

Après Pap Ndiaye, Gabriel Attal et Amélie Oudéa-Castéra, Nicole Belloubet est donc la quatrième ministre de l'Éducation nationale en dix-huit mois. Un chassé-croisé de personnalités d'horizons très différents qui pousse à s'interroger sur la ligne qu'Emmanuel Macron souhaite voir suivie rue de Grenelle. Et particulièrement en matière de laïcité. Succédant à un ministre accusé de faire du « pas de vagues » sur le sujet, Gabriel Attal avait pris à bras-le-corps cette question en exprimant sa détermination à lutter contre le prosélytisme religieux à l'école.

Sa décision d'interdire l'abaya dans les établissements scolaires comme sa fermeté affichée vis-à-vis des élèves ayant perturbé la minute de silence dédiée au professeur assassiné Dominique Bernard allaient clairement dans ce sens. Les propos d'Amélie Oudéa-Castéra – justifiant son choix d'avoir scolarisé ses enfants au sein de classes non mixtes dans le très conservateur lycée privé Stanislas ont davantage semé le trouble chez les défenseurs de l'école de la République. Une inquiétude à laquelle devra répondre Nicole Belloubet.

Après le raté Oudéa-Castéra, la locataire de la rue de Grenelle va devoir réparer les pots cassés.

Ancienne rectrice des académies de Limoges et Toulouse, professeure d'histoire du droit, la nouvelle ministre a l'avantage de bien connaître les acteurs du monde éducatif. Les plus laïques d'entre eux avaient sûrement apprécié une note de 2016 dans laquelle elle dénonçait « l'entre-soi des classes homogènes dans l'enseignement privé ».

Mais ils gardent sans doute également le souvenir amer de ses déclarations sur l'« affaire Mila ». Interrogée en 2020, alors qu'elle était garde des Sceaux, Mme Belloubet avait estimé que « *l'insulte à la religion est évidemment une atteinte à la liberté de conscience* ». Des propos que l'avocat Richard Malka avait qualifiés de « *gravissimes et juridiquement faux* ». Le philosophe Henri Peña-Ruiz déplorait, de son côté, qu'« *ils aboutissent à la justification de l'injustifiable* ».

Regrettant une forme de précipitation, la ministre s'était ravisée avant, quelques mois plus tard, de quitter le gouvernement. Autant dire que son retour sera scruté de près. Pour l'heure, si les commentateurs se plaisent à exhumer d'anciennes analyses où elle ironise sur « *les fariboles de la restauration de l'autorité ou le port de la blouse* », la locataire de la rue de Grenelle a assuré qu'elle ne serait « pas là » si elle avait « *une ligne différente du Premier ministre et du président* ». L'histoire nous dira pour combien de temps.

Instruction à la maison : l'école du repli sur soi

Laure Daussy – Charlie Hebdo – 14 février 2024

Depuis la loi dite « contre le séparatisme », les parents doivent demander l'autorisation pour pouvoir faire cours à la maison, alors qu'auparavant c'était uniquement déclaratif. Une mesure qui permet de mieux contrôler les familles qui voudraient se mettre en marge des valeurs de la République, mais qui révolte plusieurs associations de familles militantes de l'école à la maison. C'était bien sûr pour éviter les risques de dérives islamistes, mais les familles qui sont le plus à la pointe aujourd'hui dans le combat contre la loi s'avèrent être celles « antisystème », qui revendiquent des pédagogies alternatives. Certaines assument même d'entrer en désobéissance civile. Les « séparatistes » ne sont donc pas (uniquement) ceux que l'on imaginait.

La loi dite « contre le séparatisme » d'août 2021, avec son article 49, a fait passer l'autorisation de l'instruction en famille (IEF) d'une simple déclaration à une autorisation préalable, depuis la rentrée 2022. Les familles doivent désormais proposer un projet éducatif à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) pour être autorisées à faire l'école à la maison. Quatre motifs sont prévus par la loi : l'état de santé de l'enfant (s'il est porteur d'un handicap par exemple) ; une pratique d'activité sportive ou artistique de haut niveau ; l'itinérance de la famille en France ; et enfin l'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif. Mais ce quatrième motif, qui avait suscité beaucoup de débats au moment de l'élaboration de la loi, donne lieu à diverses interprétations et génère des conflits avec l'administration.

Les associations de défense de l'IEF sont vent debout contre la manière dont s'applique la loi. Jean-Baptiste Maillard, secrétaire général de Liberté Éducation, qui rassemble 2 000 familles adhérentes, a vu arriver de nombreuses familles qui se sont tournées vers son organisme et dont les demandes avaient été refusées. Qu'en est-il des chiffres ? Sur les 49 000 demandes d'autorisation d'école à la maison, instruites pour l'année scolaire 2023-2024, 89 % ont reçu un avis favorable, selon le ministère de l'Éducation nationale. Dans ce résultat figurent les nouvelles demandes acceptées (28 %, au titre d'un des quatre motifs), mais aussi les familles qui pratiquaient déjà l'enseignement à la maison l'an passé, et qui ont eu une inspection favorable. Celles-ci ont en effet bénéficié d'un régime dérogatoire et ont eu l'autorisation de le poursuivre encore pendant un an, sans demande préalable. Elles sont 72 %. Ce qui fait dire à Maillard et aux autres défenseurs de l'IEF que, l'année prochaine, le taux d'acceptation risque d'être beaucoup plus faible.

Le secrétaire général de Liberté Éducation ne décolère pas : *« Le gouvernement a effrontément menti sur la radicalisation islamiste, qui est en réalité ultraminoritaire au sein de l'IEF, on a fait porter le chapeau à ces familles. Les familles radicalisées se tournent en réalité surtout vers des écoles hors contrat. »* Parmi les familles qui sont venues demander de l'aide à l'association, selon Maillard, beaucoup de refus ne seraient pas justifiés. Lui-même a mis en place une instruction à la maison depuis plusieurs années, pour pouvoir proposer une pédagogie Montessori à ses enfants, et déplore le fait de devoir faire une demande l'année prochaine, alors que jusque-là toutes ses inspections étaient positives. *« On a vu des demandes pour des états de santé préoccupants, avec un enfant qui habitait à 40 km de l'école, et qui ont été refusées. Mais c'est pour le quatrième motif qu'il y a le plus de refus, les interprétations sont très différentes d'une académie à l'autre, personne n'est capable de dire ce qu'est un bon projet pédagogique. C'est la liberté d'instruire à la maison qui est en danger, c'est une mesure antidémocratique »,* dénonce-t-il.

Une augmentation d'enfants en IEF

Mais où se situe la limite de la liberté de faire l'école à la maison ? Cela pourrait être un sujet de bac de philo. Les familles sont-elles plus à même de savoir ce qui est bon pour leur enfant que l'Éducation nationale, même si, évidemment, celle-ci est perfectible ? Des enseignants, dont c'est le métier, ne sont-ils pas davantage en mesure de faire cours que des parents ? Quid du fonctionnement en vase clos d'une famille (voire de son enfermement) ? Toujours est-il que l'école à la maison recouvre des réalités extrêmement diverses, dont certaines pour lesquelles ces questions ne se posent pas, comme les sportifs de haut niveau, les victimes de harcèlement scolaire, qui y trouvent un refuge nécessaire, alors que ces questions se posent de manière aiguë pour les familles plongées dans le rigorisme religieux, ou dans la volonté de pédagogie alternative, voire ultra-alternative.

C'est une loi qui, en tout cas, avait pour objectif d'éviter que des enfants soient soustraits aux valeurs de la République. Un ancien collaborateur de Blanquer, cheville ouvrière de la loi, nous rappelle le contexte de son élaboration. *« On avait constaté que, en 2010, moins de 20 000 enfants étaient en IEF. En 2019, on était monté à 36 000. Et en 2020, on en était à 60 000 ! Il s'était donc passé quelque chose. On ne pouvait plus laisser les gens le faire sans autorisation. On voulait y voir plus clair. »* Le tout dans un contexte où des enfants avaient disparu des radars, à la suite de déménagements soit en France, soit dans le cadre de retour au pays d'origine. Contexte aussi d'après-Covid, où, paradoxalement, davantage de familles se sont tournées vers l'IEF. Le cabinet de Blanquer avait de sérieuses interrogations sur les familles qui retiraient leur enfant du circuit scolaire. *« Il y avait des risques de radicalisation islamiste, des enfants étaient déclarés en IEF, alors qu'en réalité ils étaient scolarisés dans des écoles coraniques non déclarées. Il y avait aussi des risques de dérives sectaires, avec des familles dans des engagements écologistes radicaux. »* Sur 12 millions d'élèves, cela restait une minorité, reconnaît-il, *« mais un enfant, même un seul, identifié comme étant en carence éducative est un échec pour nous »*. L'ancien collaborateur de l'ex-ministre de l'Éducation nationale admet un possible effet collatéral d'un sentiment de « contrôle » envers les familles dans l'application de la loi, mais qui reste un moindre mal par rapport au risque de déscolarisation.

Fronde antisystème et désobéissance civile

Aujourd'hui, la fronde vient surtout de parents issus de milieux antisystème, de l'écologie radicale, partisans de pédagogies alternatives. Ils sont plusieurs à se lancer dans une désobéissance civile et à appeler d'autres parents à faire de même. Certains n'ont même pas envoyé de dossier de demande et, par principe, se sont opposés à la loi. Une désobéissance civile qui mène à ce que certains soient condamnés par la justice.

Un des premiers procès de la sorte s'est déroulé en décembre dernier. Celui de Ramīn Farhangi et Marjorie Bautista – ancienne enseignante –, parents de Zeÿa, 6 ans, résidant en Ariège. Le couple est clairement dans une défiance envers les institutions. *« On n'a pas demandé d'autorisation, car on considère que le projet a pour objectif de réduire l'instruction en famille, explique le père. On voulait contester le projet en lui-même, on voulait aboutir à un procès politique. »* Déjà, auparavant, il refusait la venue de l'inspecteur d'académie, prévue pour toute instruction en famille. Dans un mail qu'il nous transmet, il a écrit à l'académie de Toulouse : *« Vos protocoles et vos standards éducatifs et administratifs n'ont aucune pertinence ni légitimité à nos yeux. Nous les considérons comme généralement nuisibles à l'éducation des enfants. De plus, la perspective d'un avis défavorable de votre part et d'une injonction de nous forcer à envoyer notre enfant à l'école pour lui apprendre à obéir est à nos yeux aussi inconcevable qu'un service militaire obligatoire pour lui apprendre à tuer. »* Tout en nuance ! Le couple lance une vidéo en mai 2022, pour appeler d'autres parents à rentrer en désobéissance civile. *« Plutôt que de déposer une demande, on leur a dit de nous rejoindre ! »* Leur mouvement, Enfance libre, rassemble aujourd'hui 55 familles.

À l'issue du procès, ils ont écopé d'une amende de 500 euros avec sursis, là où ils risquaient six mois d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende, selon le Code pénal. Une condamnation clémente qui déçoit presque Ramïn, qui voudrait acculer l'État à suivre ce qui est prévu par la loi et les condamner : « *Jusqu'où ira-t-on contre nous ? Vont-ils faire venir la police chez nous ? Nous condamner à de la prison ?* » Le couple a fait appel, et espère bien encore avoir une tribune médiatique lors du prochain procès. Ces parents se présentent comme des « résistants », face à « l'agression de l'État ». En attendant, ils continuent l'école à la maison dans l'illégalité.

D'autres procès à venir

On n'est donc pas face à du « séparatisme », au sens où on l'entend pour des familles islamistes. Mais clairement, ce sont des familles qui assument être en marge d'un système. Lors du procès de Ramïn et Marjorie, le procureur, Olivier Mouysset, a d'ailleurs déclaré, dans son réquisitoire, rapporté dans *La Gazette ariégeoise* : « *On ne peut pourtant que constater que le couple revendique les faits reprochés. [...] Il y a une forme de séparatisme, dans cette absence de confiance envers l'école.* » Leur projet éducatif se situe loin de l'école classique. « *Nous voulons prendre en compte pleinement la voix de l'enfant. On applique les valeurs de la démocratie d'une manière assez poussée* », explique Ramïn, qui revendique avoir importé en France les « écoles démocratiques ». Une pédagogie dans laquelle le jeu libre prend une place très importante et est considéré comme un facteur de développement pour l'enfant. Aucun programme n'est prévu, tous les cours sont optionnels, et ne sont donnés qu'en fonction de la demande de l'enfant. À tel point que cela s'appelle du *unschooling* (« non-scolarisation »). « *C'est un apprentissage autonome et informel*, explique Ramïn. *Si on force un enfant, on le met en échec. On a confiance en eux, en leur capacité à apprendre par eux-mêmes.* » Le couple et ses enfants évoluent d'ailleurs dans un contexte particulier : ils ont fondé l'écovillage de Pourgues, dans l'Ariège, qui rassemble 25 adultes et 15 enfants, dont certains ont d'ailleurs demandé à être scolarisés dans des établissements classiques. Ramïn estime que 20 % des 55 familles « résistantes » sont adeptes du *unschooling*.

D'autres ont rejoint aussi le collectif NonScollectif, lancé par Karène et Jalil Arfaoui, habitant le Tarn, eux aussi poursuivis en justice pour ne pas avoir inscrit leur fille cadette, âgée de 8 ans, dans un établissement scolaire, malgré la mise en demeure des services de l'Éducation nationale. Le couple sera jugé en juin prochain. Après avoir été adepte de la méthode Montessori, ils sont passés eux aussi au *unschooling*. Le couple se plaint d'un « *énorme arbitraire* » et dénonce des disparités : « *Dans le Tarn, 100 % des enfants qui suivaient déjà l'IEF ont eu une inspection positive, et pour autant, 100 % se sont vu refuser l'autorisation.* » Parmi les bêtes noires des familles militantes de l'IEF, le recteur de Toulouse. C'est une des académies qui oppose le plus de refus. Le recteur, Mostafa Fourar, est très investi sur le sujet, et affirme dans la presse sa volonté d'être vigilant. Dans son académie, 90 % des nouvelles demandes d'instruction en famille ont ainsi été refusées, d'après les associations militantes de l'IEF.

Le collectif, qui revendique un noyau dur d'une dizaine de personnes, met en place plusieurs actions militantes. D'autres parents seront bientôt jugés : six procès devraient se tenir entre mars et juin prochain. Quatre ont déjà eu lieu depuis la rentrée. Mais Jean-Baptiste Maillard, de Liberté Éducation, ne les soutient pas : « *On déconseille aux familles la désobéissance civile. On ne peut pas se mettre hors la loi, d'autant qu'il peut y avoir des incidences graves sur les enfants, avec des risques de placement.* » Y a-t-il des risques plus importants ? Marie Drilhon, vice-présidente de l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes (Unadfi), nous répond : « *Il n'y a pas forcément de lien entre l'IEF et les dérives sectaires, pour nous, le risque est avant tout le manque de socialisation.* »

C'est un entre-soi terrible. Ce sont souvent des parents antisystème, et leurs enfants sont l'instrument de leur combat. » Même si certaines sectes sont effectivement passées par le biais de l'IEF pour déscolariser des enfants, comme Tabitha's Place, dans les Pyrénées.

L'intérêt de l'enfant avant tout

Comment se passent les expertises des demandes, si dénigrées par les parents ? Un inspecteur d'académie en charge de l'instruction en famille estime que la nouvelle loi lui permet de repérer des situations problématiques pour des enfants. Il assure mettre en place une analyse de chaque situation, selon les motifs, avec un médecin-conseil, ou encore un spécialiste des gens du voyage pour le motif d'itinérance. Il constate aussi un certain nombre de détournements de ces motifs : une famille qui a fait appel à une pratique sportive de haut niveau pour un enfant de maternelle, par exemple. « On a aussi pas mal de projets originaux, du genre « mon fils apprend mieux en regardant les fleurs et les saisons », raille-t-il. Des projets de type *unschooling* peuvent être acceptés dans les petites classes, mais c'est moins évident pour le collège. Chaque dossier est étudié au cas par cas. Son credo : « l'intérêt supérieur de l'enfant ».

Lors des inspections qu'il met en place auprès des familles en IEF, il a pu repérer cette année des jeunes filles, dans certains quartiers, « qui sont soustraites à la mixité, coupées de toute altérité ». Il nous raconte avoir réussi à convaincre une famille tchétchène de rescolariser leur fille, en expliquant que l'école n'était pas un lieu de « fornication », comme l'estimaient les parents.

Dans d'autres familles, certains enfants ne savent ni lire ni écrire à 14 ans. « Le contact annuel avec les familles, qui sont obligées de refaire une demande pour chaque rentrée, permet aussi de questionner chaque année l'opportunité d'une instruction en famille, ce qui était possible en CP n'est pas forcément souhaitable en quatrième. C'est une loi qui permet de contenir un phénomène sur lequel on n'avait pas de prise », explique-t-il. Et aussi, au-delà de l'aspect purement pédagogique, de repérer des carences dans l'éducation. « Il n'y a pas que le séparatisme religieux, on est au cœur plus largement d'une des politiques de protection de l'enfance. »



« Regrouper les élèves radicalisés ? Attention à l'effet "bouillon de culture »!

Anne-Elen Chompret – Le Figaro – 2/3 mars 2024

Entretien avec Jean-Pierre OBIN

Ancien inspecteur général de l'Éducation nationale, Jean-Pierre Obin a publié « Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école » (Hermann, 2020) et « Les profs ont peur » (Éditions de l'Observatoire, 2023).

ENTRETIEN - Ce lundi, Nicole Belloubet a proposé de prendre en charge les élèves radicalisés dans des « classes spécifiques ». Une mesure insuffisante qui ne protège en rien les professeurs, analyse l'ancien inspecteur général de l'Éducation nationale, Jean-Pierre Obin.

LE FIGARO. - Après avoir annoncé la fermeture d'un collège hors contrat musulman à Nice, en raison de « sources de financement » douteuses, Nicole Belloubet, ministre de l'Éducation nationale, a annoncé de nouvelles mesures concernant les élèves radicalisés. Combien d'élèves sont concernés ? Comment sont-ils pris en charge actuellement ?

JEAN-PIERRE OBIN. - Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, les mineurs radicalisés suivis par leurs services étaient au nombre de 582, en 2023. Parmi eux, 84 sont déjà passés à l'acte pour association de malfaiteurs terroriste et font, ou ont fait, l'objet d'une procédure pénale ; 40 ne sont pas passés à l'acte et sont suivis dans un cadre civil ; 95 étaient déjà suivis pour d'autres affaires et ont fait l'objet d'un signalement pour radicalisation ; et enfin, 388 sont des enfants de personnes radicalisées, notamment de retour de Syrie. Tous sont suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse.

À l'exception de ceux qui sont emprisonnés en centre éducatif fermé, la plupart de ces mineurs sont des élèves scolarisés dans des classes normales, sans que leurs professeurs soient toujours informés de leur potentielle dangerosité. C'est ce problème que Gabriel Attal a découvert à Arras en rencontrant les professeurs du lycée où enseignait Dominique Bernard, qui avaient signalé la radicalisation de son futur assassin sans qu'aucune mesure ne soit prise pour les en protéger.

Nicole Belloubet propose que ces mineurs radicalisés soient pris en charge dans des « classes spécifiques ». Quel regard portez-vous sur cette proposition ?

Une première solution, évoquée par Gabriel Attal avant son départ pour Matignon est de regrouper ces élèves dans des centres spécialisés. Cela soulève deux difficultés. D'abord, en l'état actuel du droit, ce regroupement ne peut se faire que sur la base du volontariat des familles, ce qui signe sans doute l'échec prévisible de cette mesure. À l'instar des autres expériences de ce type, celle des établissements de réinsertion scolaire (ERS) en 2010-2012 et celle des centres de prévention, d'insertion et de citoyenneté (Cepic) en 2017-2018. Ensuite, on peut craindre que, comme dans les prisons, le regroupement d'islamistes radicaux ait un effet totalement contreproductif sur l'objectif affiché, d'enrayer l'emprise radicale.

Cette solution ne protège en rien les professeurs et les autres élèves d'un passage à l'acte et se heurte à la même difficulté: en l'état du droit on ne peut contraindre une famille à signer un PAI!

La seconde solution est celle préconisée par les trois inspections générales de l'Éducation, de l'Intérieur et de la Justice, dans leur rapport conjoint rendu en décembre 2023 : une prise en charge dans le cadre d'un projet d'accompagnement individualisé (PAI), un dispositif qui permet aujourd'hui la scolarisation dans des classes ordinaires d'élèves nécessitant

temporairement des soins ou souffrant de maladies de longue durée, en autorisant notamment des emplois du temps adaptés et compatibles avec les soins.

Les inspections générales préconisent donc la mise en place de PAI-MR (mineurs radicalisés) qui éviteraient le regroupement de ces élèves, option à laquelle elles se montrent farouchement opposées. Toutefois cette solution ne protège en rien les professeurs et les autres élèves d'un passage à l'acte et se heurte à la même difficulté : en l'état du droit on ne peut contraindre une famille à signer un PAI !

D'où sans doute la troisième voie tentée par Nicole Belloubet - à défaut de passer par la loi pour créer un « *statut* » contraignant des mineurs radicalisés : une simple classe spécialisée, à laquelle ces mineurs seraient affectés, dans le cadre des prérogatives administratives actuelles des recteurs et des chefs d'établissement. Une solution peut-être juridiquement un peu fragile et qui ne résout pas totalement les deux critiques portées aux deux premières options : l'effet « *bouillon de culture* » et l'absence de protection des professeurs.

Quelle est l'ampleur de la radicalisation islamiste à l'école ? Doit-on s'inquiéter de la progression de l'islamisme radical au sein de l'école de la République ?

Comme pour le recensement des incidents de cours et contestations des règles de la vie scolaire, ce qui remonte aux ministères n'est que la partie émergée d'un profond iceberg : il y a sans doute un rapport de plus d'un à cent entre le nombre réel d'incidents et ceux signalés, comme je le montre dans mon dernier livre *Les profs ont peur*.

Plus de huit professeurs sur dix déclarent désormais appréhender une situation jugée potentiellement dangereuse avec certains élèves, comme faire un cours sur la Shoah.

Jean-Pierre Obin

Une étude de deux sociologues, parue en 2018, sur la radicalisation des lycéens, auprès de 5 000 élèves, montrait que 4 % d'entre eux présentaient à l'époque des signes de radicalisation, ce qui représente plusieurs dizaines de milliers de lycéens. Une enquête plus récente (novembre 2022) de l'Ifop auprès des enseignants montre que 20 % d'entre eux disent avoir déjà été menacés ou agressés pour des questions liées à la religion. Pire, pour 12 % des professeurs il s'agit d'une agression physique, et qui, pour le tiers d'entre eux, a eu lieu lors de la dernière année scolaire (ce qui représente plus de 30.000 enseignants agressés en 2021-2022).

C'est dire combien il faut s'inquiéter de la montée de l'islamisme à l'école. Les premiers inquiets sont bien sûr les professeurs. Selon l'Ifop, plus de huit sur dix déclarent désormais appréhender une situation jugée potentiellement dangereuse avec certains élèves, comme montrer des caricatures de personnages religieux, avoir à gérer des élèves portant une tenue religieuse dans la classe, revenir sur les motifs de l'assassinat de Samuel Paty ou faire un cours sur la Shoah. Plus d'un sur deux déclare s'être déjà autocensuré par peur d'incidents avec des élèves ou des parents ; ils sont deux sur trois parmi les professeurs d'histoire-géographie, qui enseignent aussi l'éducation civique.

Ce phénomène est en plein développement puisque en augmentation de 20 points entre 2018 et 2022. Entre ces deux dates, l'assassinat de Samuel Paty en 2020 a représenté un profond traumatisme chez beaucoup d'enseignants, et celui de Dominique Bernard en 2023 n'a pas dû atténuer la dynamique de la peur ! Cette réalité est certes dérangeante, mais il vaut mieux la regarder en face pour mieux protéger les professeurs. Quitte, pour être efficace, à passer par la loi.

« Les islamistes sont aux commandes du Royaume-Uni » : ce que révèlent les propos de l'ex-ministre de l'Intérieur

François-Joseph Schichan – Le Figaro – 2/3 mars 2024

« Les islamistes sont désormais aux commandes du Royaume-Uni. Ils exercent leur influence dans tous les domaines », a déclaré l'ancienne ministre de l'Intérieur britannique Suella Braverman. Des propos qui montrent l'impasse du modèle multiculturel britannique et l'échec de sa stratégie d'intégration sans assimilation, diagnostiquant l'ancien diplomate français au Royaume-Uni.

L'attaque du Hamas contre Israël le 7 octobre a révélé l'échec du modèle de société multiculturelle britannique. Les phénomènes qui se sont produits depuis cette date illustrent l'influence croissante de l'extrémisme islamiste dans un pays autrefois loué pour son modèle d'intégration sans assimilation. Pour qualifier cette situation, l'ancienne ministre de l'Intérieur Suella Braverman a récemment déclaré dans le *Telegraph* que « *les islamistes sont désormais aux commandes du Royaume-Uni. Ils exercent leur influence dans tous les domaines.* »

Le dernier exemple en date est la décision du président de la Chambre des communes de modifier les procédures du Parlement britannique au nom de la sécurité des députés, certains d'entre eux ayant fait l'objet de menaces pour leur refus de demander un cessez-le-feu immédiat à Gaza. Sans aller dans le détail de ces questions procédurales, ce qu'il faut retenir est que l'intimidation et la peur ont conduit un système politique occidental le système parlementaire le plus ancien dans le monde - à modifier son mode de fonctionnement. Il s'agit aujourd'hui d'une obscure règle de procédure parlementaire, mais demain d'autres aspects plus fondamentaux pourraient être touchés.

Cet épisode s'inscrit dans un contexte délétère pour le Parlement britannique, confronté aux menaces des extrémistes islamistes. Plusieurs députés ont quitté leurs fonctions ou annoncé qu'ils ne se représenteraient pas aux prochaines élections après avoir reçu des menaces ou subi des attaques contre leur permanence parlementaire dans leur circonscription. Le souvenir de David Amess, le député conservateur assassiné par un terroriste islamiste en 2021, est dans tous les esprits.

Ces difficultés vont bien au-delà du monde politique. Depuis le 7 octobre, des dizaines de milliers de personnes manifestent régulièrement devant les ministères et le Parlement de Westminster contre les opérations militaires d'Israël à Gaza, et certains appellent en toute impunité à la violence contre les Juifs. La police de Londres fait montre d'une curieuse tolérance pour la tenue de ces manifestations et les slogans qui y sont proférés. Des événements publics de soutien à Israël ont par ailleurs été annulés sous la pression de groupes extrémistes - c'est ce dont a récemment été victime le philosophe Douglas Murray. Au Parlement, dans la rue, dans les collectivités locales et dans l'espace public en général, ces épisodes montrent que le modèle multiculturel britannique ne fonctionne plus. Le Royaume-Uni a longtemps pratiqué une forme de « laisser-faire » en permettant l'expression des identités culturelles et religieuses dans la société, à l'école ou dans les services publics, en allant parfois très loin comme en tolérant l'application de la charia dans certains quartiers. Longtemps, cette approche a permis de maintenir inaperçues des évolutions de fond de la société britannique, perpétuant ainsi le mythe d'une diversité heureuse.

« En se posant comme alternative au modèle français de laïcité et d'assimilation, les Britanniques sont en réalité arrivés au même échec que nous »

La situation est telle que certains citent la France en exemple - phénomène suffisamment rare pour être relevé - malgré ses propres échecs en la matière. L'expulsion récente de

l'imam tunisien Mahjoub Mahjoubi a été relevée par les médias et commentateurs britanniques - une mesure impensable au Royaume-Uni, en tout cas jusqu'à présent. Les manifestations relatives au 7 octobre ont donc exposé au grand jour l'existence de fractures profondes au sein du Royaume-Uni. Les chiffres montrent que la situation risque d'empirer. Aujourd'hui, 37 % de la population de Londres est blanche britannique (on le sait car les Britanniques pratiquent les statistiques ethniques). L'immigration est hors de contrôle avec plus de 700 000 entrées nettes en 2023, à rebours complet de la promesse du référendum sur le Brexit de 2016.

Force est de constater que, face à ces évolutions préoccupantes, le monde politique peine à trouver une réponse à la hauteur de l'enjeu. Pour y répondre, il faudrait d'abord qu'il reconnaisse la gravité de la situation. Or, au moment, où la France expulse les imams islamistes, le Royaume-Uni cherche à calmer le jeu et la classe politique se maintient dans un déni de réalité.

Le Parti conservateur est divisé. Il a exclu l'un de ses députés ayant osé critiquer la politique accommodante du maire de Londres envers les islamistes radicaux. Le Parti travailliste, en bonne position pour remporter les prochaines élections, fait montre d'une faiblesse préoccupante. Il doit composer avec une part non négligeable de son électorat d'origine musulmane. La faiblesse des deux principaux partis politiques n'a pour objectif que de maintenir encore quelque temps l'illusion du succès du multiculturalisme. Le Royaume-Uni semble donc incapable, en tout cas jusqu'à présent, de regarder en face la réalité de ce qu'est devenu son modèle de société, alors même qu'elle lui saute aujourd'hui aux yeux. Le parti de Nigel Farage, seule figure aujourd'hui du populisme au Royaume-Uni, pourrait bénéficier de cette pusillanimité lors des prochaines élections législatives.

La majorité de la classe politique britannique choisit de détourner les yeux et de baisser la tête face aux menaces et à l'intimidation. Une approche qui contraste avec la pugnacité avec laquelle les Britanniques ont fait face aux attaques terroristes de l'IRA dans les années 1980 et 1990. Peu après l'attentat qui faillit lui coûter la vie à Brighton en 1984, Margaret Thatcher se tenait sur les gravats de la façade effondrée de son hôtel, insistant sur le fait que la violence ne devait jamais l'emporter. La menace a changé de nature, mais l'intention reste valable tant au Royaume-Uni qu'en France. Mais aujourd'hui, le pragmatisme britannique incarné par le multiculturalisme a eu raison de la ténacité et du courage tranquille qui ont longtemps caractérisé ce pays.

L'attaque du Hamas du 7 octobre est une rupture pour le multiculturalisme au Royaume-Uni. Elle révèle l'ampleur des divisions qui fracturent la société britannique, en particulier celle qui émane de l'islam radical. En se posant comme alternative au modèle français de laïcité et d'assimilation, les Britanniques sont en réalité arrivés au même échec que nous. La question est de savoir si le gouvernement et la société britanniques accepteront de voir cette réalité en face, et d'agir pour mettre fin au renoncement qui commence aujourd'hui à miner ses institutions et valeurs démocratiques.

Voilà ce que révèle vraiment la comparaison entre les lycées Averroès et Stanislas

Guylain Chevrier - Atlantico

Certains dirigeants politiques de gauche s'indignent des différences de traitement entre le lycée Averroès et Stanislas. Y a-t-il réellement des atteintes à la laïcité et un « embrigadement » idéologique des élèves au sein de ces établissements scolaires ?

Atlantico : Une partie de la classe politique dénonce un deux poids de mesures entre le traitement du lycée Averroès et de Stanislas. Est-ce justifié ?

Guylain Chevrier : Cette dénonciation d'un deux poids deux mesures relève du fait que ces deux lycées, pointés pour de graves dysfonctionnements, semblent avoir un traitement différent, avec l'un, Averroès, promis à la fermeture après la résiliation de son contrat avec l'Etat, et Stanislas, uniquement l'objet de préconisations. Cela étant, ces dernières constituent tout de même des injonctions, car rien ne dit qu'à l'avenir si elles n'étaient pas prises en compte, ce lycée ne verrait pas son contrat avec l'Etat rompu. Mais si ces deux établissements privés ont pour point commun une mise en cause avec un versant religieux, les renvoyer dos-à-dos dans cette affaire n'est pas sérieux, car qu'on ferme les deux ou pas, les problèmes sont pour une part bien différents, et ce qu'ils impliquent aussi. En ce qui concerne le lycée Averroès, la préfecture met notamment en cause l'utilisation de contenus pédagogiques « hostiles à la République », ce qui renvoie au risque de séparatisme. Aussi, utiliser cet argument d'une différence de traitement, avec en arrière-plan l'idée que ce serait une sorte de mauvais signe envoyé à nos compatriotes musulmans, est de laisser penser que ces derniers devraient s'identifier à ce lycée. C'est tout le contraire de ce à quoi on devrait les inviter. C'est là où ceux qui avancent cette comparaison pour parler de stigmatisation des musulmans se trompent lourdement. Aussi, tirer argument de ce qui apparaît là comme une différence de traitement sans aller au fond des problèmes, participe à ce qui pourrait relever d'un brouillage à haut risque.

Quels sont les points communs entre la situation des deux établissements ? Et quelles sont les différences ?

Le lycée musulman de Lille et le lycée catholique de Paris ont tous deux fait l'objet de rapports d'inspection critiques. Tous deux sont des établissements au caractère religieux affirmé. Les résultats scolaires sont excellents, avec 100 % de résultat au baccalauréat. Les deux connaissent une atmosphère générale confessionnelle avec fermeture de l'établissement lors des fêtes religieuses musulmanes pour Averroès, assistance aux offices religieux fortement recommandée dans le lycée catholique, et dans l'un et l'autre cas, l'organisation de pèlerinages. [Dans les deux établissements, les cours sur la sexualité sont peu dispensés – ou, disons, unilatéralement orientés, ce qui a pu entraîner des propos homophobes.](#) »

Au lycée Averroès, selon le Parisien, une inspection du CDI a montré des absences de ressources sur certains thèmes comme l'homosexualité, et la prépondérance d'ouvrages religieux sur l'islam au détriment des autres religions. Le préfet, dans son rapport préalable à la commission académique de novembre dernier pour aller vers la résiliation de son contrat d'association avec l'Etat (8 décembre 2023), avait noté la présence, dans la bibliographie de l'enseignement d'éthique musulmane, d'un recueil de textes religieux comprenant des commentaires prônant la peine de mort pour apostasie ou la ségrégation des sexes. Le lycée musulman se voit reproché des irrégularités de gestion, au caractère opaque, avec un financement étranger qui vient du Qatar, soupçon de financements illicites ou de conflit d'intérêts. La préfecture accuse aussi le lycée Averroès d'avoir fait obstruction à une inspection de l'Education nationale en janvier 2022 et d'avoir constitué un fichier listant les inspecteurs déjà venus dans l'établissement. L'établissement conteste l'ensemble de ces points. Deux signalements ont été confirmés par le parquet de Lille, qui a expliqué au Monde avoir ouvert deux enquêtes. « L'un émane de la chambre régionale des comptes, l'autre du

préfet, sur le point précis du « fichier illégal » d'inspecteurs. » Le tribunal administratif qui avait été saisi par le lycée Averroès, qui réclamait la suspension en urgence de la décision du préfet du Nord, l'a rejeté, renvoyant l'examen de l'affaire au fond. Le lycée musulman a annoncé par son avocat saisir le Conseil d'État.

Il a ainsi été mis fin au contrat liant le lycée lillois à l'Etat après 20 ans de fonctionnement et des polémiques publiques qui ne datent pas d'hier. Après l'attentat contre Charlie Hebdo, en 2015, les élèves d'Averroès s'étaient rassemblés dans le réfectoire en brandissant des pancartes « Pas en mon nom ». On se souvient de la démission d'un enseignant de philosophie dénonçant dans Libération une dérive rigoriste et antisémite au sein de l'établissement. Celle-ci serait dissimulée par un « double discours ». L'Education nationale dépêche alors des inspecteurs pour lesquels le lycée respecte globalement les termes du contrat tout en convenant de « clarifier le statut et la place du religieux dans l'établissement ». Un différend oppose le lycée Averroès depuis 2019 à la région des Hauts-de-France, qui refuse chaque année de verser la subvention prévue dans le cadre du contrat, lui reprochant un don qatari de 950 000 euros en 2014.

Le lycée catholique, quant à lui, dispense la catéchèse sur les heures de cours, cours de religion obligatoires, s'est vu reprocher la censure de films, le refus de faire intervenir le Planning familial... Ajoutons que certaines classes sont, en outre, non mixtes. Certains élèves de Stanislas, dont le fils aîné d'Amélie Oudéa-Castéra, qui était au moment de ces révélations ministre de l'Education nationale, ont été « incités à renoncer à leurs autres vœux dans *Parcoursup* » en échange de la « garantie d'être admis » en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), comme cela a été admis par Prisca Thevenot porte-parole du gouvernement. Ce rapport, publié en août dernier, a "été suivi d'effet très rapidement", a-t-elle assuré.

On parle de rupture de l'égalité ou encore on oppose les deux en avançant que le lycée musulman accueille les jeunes de classe moyenne et de classe supérieure avec environ la moitié de boursiers, alors que le lycée catholique accueille des élèves très favorisés, avec des boursiers qui sont quasi absents. Le montant de la scolarité à Averroès est en moyenne de 1400 euros par élève, à Stanislas il est plus élevé, 2 500 euros de frais de scolarité par an. Un établissement qui est qualifié en conséquence d'élitiste, ce qui est assez commun concernant les établissements privés, même si tous ne sont pas sur ce modèle et peuvent recevoir des publics défavorisés. Il reste qu'ils peuvent choisir leurs élèves quand l'Education nationale doit les accueillir tous. On notera qu'il y a 40 % d'enfants de milieux très favorisés dans ces deux établissements privés, contre 20 % dans le public, selon le ministère de l'Education nationale.

Est-ce que le comportement des deux lycées crée une idéologie dangereuse pour la société ?

Lors des questions au gouvernement au Sénat, le sénateur communiste Pierre Ouzoulias s'était inquiété des « dérives » de certains établissements privés sous contrat qui « organisent un séparatisme social et scolaire ». On dit que, dans ce prolongement, ces deux établissements portent une lourde responsabilité dans la représentation qu'ils donnent des établissements privés sous contrat, craignant le risque de relancer la « Guerre scolaire », entre discrimination sociale et place de la religion dans l'enseignement.

En France, 7 500 établissements scolaires sont sous contrat d'association avec l'Etat, 96 % d'entre eux sont catholiques. On sait que trop souvent on peut avoir tendance à y confondre privé et religieux. Averroès est l'un des deux seuls lycées musulmans sous contrat en France. Au niveau national, 1700 élèves étaient scolarisés dans des écoles, des collèges et ces deux lycées musulmans sous contrat à la rentrée 2022, selon l'Education nationale. On dira alors : mais qu'est-ce que représente le lycée Averroès pour qu'on s'en prenne à lui ainsi ?

Ce qui s'est passé au lycée Stanislas est évidemment un très mauvais exemple, qui entretient l'idée d'un rapport entre enseignement et religion, selon une démarche

conservatrice qui tourne le dos à ce que représente l'instruction comme voie d'émancipation, au regard d'un encadrement des consciences qui passe outre le respect du libre-arbitre des élèves. On peut s'inquiéter que de telles pratiques ne constituent une incitation dangereuse à une dérive idéologique qui éloigne de la République, et dans ce sens, séparatiste. Mais concernant ce risque de séparatisme religieux, il serait bon d'évoquer celui qui inquiète à raison le plus, particulièrement celui d'un islam du repli, de l'enfermement, du communautarisme, de la radicalisation, faisant sécession avec la République. Rappelons que l'établissement lillois a ouvert en 2003 avec le soutien de l'ex-Union des organisations islamiques de France (UOIF, devenue Musulmans de France), organisation qui s'inscrit dans la sphère d'influence des Frères musulmans, et ce, dans la foulée de l'interdiction du voile dans les établissements scolaires publics. Le directeur adjoint d'Averroès [Makhlouf Mamèche] est vice-président des Musulmans de France.

On ne peut faire ici abstraction du contexte, alors que ces événements se produisent à l'approche de l'anniversaire des 20 ans de la loi du 15 mars 2004 interdisant « dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse » réaffirmant le caractère laïque de l'école publique. Une loi faite pour protéger l'école du risque de conflits identitaires, ainsi que la liberté de conscience et de choix des élèves, par-delà les prescriptions de la tradition, de la religion, portées parfois par leur famille. Mais que constate-on, que sur la seule année scolaire 2022-2023, 4.710 signalements pour atteintes à la laïcité à l'école ont été recensés, soit une hausse de 150% en un an. Selon une note des services de l'État, les atteintes à la laïcité à l'école sont en constante augmentation depuis l'assassinat de Samuel Paty en octobre 2020. En septembre, ce sont 1.034 "faits d'atteinte au principe de laïcité" qui ont été recensés, soit une hausse de 40% par rapport à juin 2023. 81% de ces faits étaient liés au port de signes et tenues religieux (dans près de 500 établissements au total), autrement dit de l'abaya et du qamis, 4% de contestation de l'enseignement, 3% pour suspicion de prosélytisme, 3% pour refus d'activité scolaire et 9% autres. Sans compter avec les perturbations consécutives aux hommages du 16 octobre en mémoire à l'assassinat de Samuel Paty par un terroriste islamiste, et ce, alors que l'enseignant Dominique Bernard venait d'être assassiné lui aussi, à Arras, dans les mêmes conditions. L'interdiction de l'abaya et du qamis par le ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, depuis devenu Premier ministre, a mis un frein à ce mouvement mais ne change rien sur le fond. L'enjeu majeur qui ressort de ce constat, ne peut que renvoyer à ce que l'on reproche au lycée Averroès tout particulièrement sur le plan du contenu de l'enseignement. Cela, vis-à-vis d'un islam en France qui, si on doit pouvoir empêcher qu'il ne se traduise par une séparation au sein de notre société pour constituer une nation dans la nation, implique de ne rien laisser passer en matière d'éducation dans la mission confiée à une telle école privée sous contrat.

Amélie Oudéa-Castéra lorsqu'elle était ministre de l'Éducation nationale, après avoir été épinglée pour avoir scolarisé ses enfants dans l'institution privée Stanislas, a pris l'initiative de créer un groupe de travail "dans les établissements privés" pour s'assurer d'une application pleine de la laïcité à l'école. Ce qu'elle a abordé avec la présidente du Conseil des Sages de la laïcité Dominique Schnapper. Mais comme le rappelle le Vademecum du Conseil des Sages, concernant le champ d'application de la loi du 15 mars 2004 et l'interdiction de signes religieux, « les élèves scolarisés dans un établissement d'enseignement scolaire privé (y compris sous contrat) ne sont pas concernés par cette disposition, qui peut néanmoins être reprise par le règlement intérieur. » Cette application du principe de laïcité reste donc assez limitée dans les établissements privés sous contrat, en dehors du respect de la liberté de conscience des élèves, l'égalité de traitement de ceux-ci, et sa résonance dans les programmes nationaux qu'ils doivent respecter. Il faudra bien plus pour que l'esprit de nos valeurs et principes républicains s'impose partout dans l'éducation, du public au privé. Il en va pourtant, à tout le moins, de la formation des futurs citoyens.

A gauche, à droite, au milieu : trahisons et hypocrisies

Hadrien Mathoux – Marianne 29 février 2024

Ils ont contribué à installer dans certaines têtes l'idée que la laïcité constituerait une arme contre l'islam. Ou bien ont baissé les bras face au prosélytisme en s'abritant derrière les valeurs de la liberté et de l'inclusivité. Tour d'horizon politique, médiatique et mercantile.

GAUCHE RADICALE : UNE TRAHISON EXEMPLAIRE

C'est évidemment le camp auquel on songe en premier au moment d'évoquer les compromissions du monde politique sur la laïcité. Sur ce sujet, tant d'encre a coulé qu'il est difficile de savoir par où commencer. Contentons-nous d'un constat froid : si le combat laïque est désormais considéré comme une cause de « droite », c'est d'abord parce que les prétendus héritiers de Jaurès ont lâchement décidé d'abandonner le drapeau.

Les raisons sont diverses : clientélisme le plus cynique, qui voit notamment les Insoumis multiplier les génuflexions pour séduire un « *électorat musulman* » qu'ils pensent conquérir en assimilant toute préoccupation liée à l'islamisme à du racisme, et en se livrant à un racolage décomplexé à la moindre occasion (voile, abaya, Palestine, défense de personnalités et d'organisations radicales...).

Conviction sincère, parfois, que l'« islamophobie » est la menace prioritaire.

Conversion sur le fond, souvent, à l'idée que le multiculturalisme est préférable à un universalisme français jugé hors-sol, une évolution qui doit autant à l'influence du prêt-à-penser à l'anglo-saxonne qu'aux coups de boutoir des militants indigénistes. La messe est dite, si l'on ose dire : les plus farouches ennemis de la laïcité républicaine se trouvent aujourd'hui dans les rangs de Jean-Luc Mélenchon et de ses épigones.

UN CENTRE GAUCHE DIVISÉ

Si les plus médiatiques hérauts de la social-démocratie se réclament aujourd'hui bruyamment de l'idéal laïque – bien pratique pour se différencier de la gauche radicale compromise –, ce camp n'a pas toujours été aussi clair, notamment quand il était aux manettes. L'époque où les « rad- soc » trouvaient leur unité dans leur opposition farouche au cléricisme est bien révolue...

Qu'on en juge plutôt : dans les années 1980, le pouvoir mitterrandien troque le modèle assimilationniste pour un « droit à la différence » lénifiant qui pave la voie à toutes les revendications communautaires, souvent accueillies avec bienveillance dans les collectivités gérées par les socialistes ; en 1989, alors que l'affaire du voile de Creil éclate, toute une fraction du PS se détache de la tradition laïque pour faire droit aux menées religieuses, tandis que Lionel Jospin refuse de trancher. Enfin, en 2013, François Hollande fait un beau cadeau aux communautaristes en créant un Observatoire de la laïcité, confié aux bons soins des inénarrables Jean-Louis Bianco et Nicolas Cadène, lesquels prennent soin... de fermer grand les yeux sur le péril islamiste, considéré comme une angoisse réservée aux xénophobes.

SOUVENT MACRON VARIE...

Bien fol est qui s'y fie ? Les républicains qui ont fait confiance au président en croyant à son tournant républicain après le discours des Mureaux, en octobre 2020, l'ont appris à leurs dépens, comme le racontait *Marianne* en novembre 2023. Si des avancées incontestables ont eu lieu sous ses mandats, comme le vote de la loi contre le séparatisme, les convictions profondes du chef de l'État en matière de laïcité semblent insondables, cependant que sa majorité est profondément divisée sur le sujet.

Le Macron originel semblait plus que méfiant à l'égard du républicanisme, marchant dans les pas du philosophe Paul Ricœur, de la deuxième gauche sensible à l'expression religieuse et d'une conception à l'américaine des rapports sociaux. Ce président fustigeant la « laïcité revancharde » a laissé la place à un hussard noir courageux après l'attentat contre Samuel Paty... mais Emmanuel Macron est loin d'être toujours clair sur ses intentions, entre des choix de nominations incertains aux ministères clés et des embauches improbables, comme en décembre, où il a cru bon de laisser le grand rabbin de France allumer une bougie de Hanoukka au beau milieu de l'Élysée.

DES DROITES BOITEUSES

Charles Maurras, Albert de Mun et le pape Pie X se retournent peut-être dans leur tombe : la droite héritière du cléricisme au tournant du XX^e siècle est aujourd'hui la famille qui s'affirme le plus comme le porte-drapeau de la laïcité, y compris du côté du Rassemblement national qui s'opposait encore à la loi sur le port des signes religieux à l'école en 2004. Mais il y a bien sûr un hic, puisque la laïcité que défendent conservateurs et nationalistes de tout poil est bien souvent détournée de son sens.

En effet, nos néorépublicains font de ce principe d'émancipation une arme de « *combat civilisationnel* », estimant que la laïcité est un particularisme culturel français à défendre... contre l'islam, et l'islam unique- ment. Cela part bien sûr d'une réalité historique, à savoir que la bataille entre la République et l'Église catholique est terminée, et qu'on a peine à imaginer un christianisme romain moribond représenter une réelle menace pour la laïcité. Cependant, cela se traduit par des positionnements à géométrie variable en permanence, qui fournissent des arguments à ceux qui accusent les laïques d'être racistes.

La droite ne voit ainsi aucune contradiction à vouloir inscrire à la fois la laïcité et les « racines chrétiennes de la France » dans la Constitution. Le Rassemblement national invoque la laïcité mais foule aux pieds la liberté de conscience, en inscrivant notamment dans son programme l'interdiction de porter le voile sur la voie publique. Comme souvent, l'examen du terrain local révèle des manquements encore plus manifestes : on ne compte plus les élus de droite qui n'hésitent pas à confier symboliquement la destinée de leur collectivité aux autorités religieuses, à l'image de Christian Estrosi, à Nice, ou de Laurent Wauquiez avec ses envolées annuelles à Lyon lors du Vœu des échevins.

Laïcité la bataille perdue de la jeunesse

Hadrien Brachet – Marianne – 29 février 2024

Une partie de la jeunesse s'oppose à la loi de 2004 sur le port des signes religieux ostensibles à l'école vingt ans après son adoption. Et tend à se focaliser sur la tolérance vis-à-vis de l'expression confessionnelle, au risque de négliger la protection des individus contre les prosélytismes.

Mars 2004. Après quinze années de débats entamés par l'inflammable « affaire de Creil », premier cas médiatique de jeunes filles refusant d'ôter leur voile à l'entrée de leur collège, la France tranchait. Mettant fin à une succession d'atermoiements politiques face à des équipes éducatives désarmées, la loi interdisant « *dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse* » était promulguée. Une formule soigneusement élaborée, qui s'appliquait à toutes les confessions et laissait aux élèves la possibilité de porter des signes discrets. Un texte d'apaisement, surtout, visant à protéger l'école des conflits identitaires et à offrir à des jeunes dont la conscience est encore en formation la possibilité de se construire au-delà des injonctions familiales, sociales ou religieuses.

Deux décennies plus tard, le texte est approuvé massivement par les Français : plus de 80 %, selon des sondages de l'Ifop en 2019 et 2020. Mais, au-delà des cas de contestations au sein des classes, plusieurs enquêtes d'opinion démontrent que les nouvelles générations se distinguent par une adhésion nettement moins majoritaire que leurs aînés à cette loi.

Selon une étude de Kantar Public, publiée en décembre 2023, 43 % des 18-30 ans seraient favorables au port de signes religieux ostensibles dans les lycées publics. Et même 52 % des lycéens, d'après un sondage de l'Ifop de 2021. Si, pour reprendre Pierre Bourdieu, « *la jeunesse n'est qu'un mot* » et ne pense pas en bloc homogène, ces résultats accompagnent, chez une part importante des jeunes, la montée d'une vision de la laïcité axée sur la libre expression des religions, au risque de laisser au second plan la protection des individus contre les prosélytismes. « *Se fait jour chez [les jeunes] une conception de la laïcité prônant un "respect" sans nuance des religions, qui laisse de côté l'aspect le plus fondamental de la loi de 1905, la garantie de la liberté de conscience de tous les citoyens* », écrit Jean-Pierre Obin, ancien inspecteur général de l'Éducation nationale dans son livre *Les profs ont peur. École & laïcité : enquête sur le grand renoncement* (Éditions de l'Observatoire, 2023).

Selon une autre enquête de l'Ifop en 2020, 75 % des 18-30 ans considèrent qu'« *il faut respecter les religions afin de ne pas offenser les croyants* ». Et près d'un tiers d'entre eux ne sont pas d'accord avec le fait qu'il « *serait justifié que les enseignants montrent à leurs élèves des dessins caricaturant ou se moquant des religions afin d'illustrer les formes de liberté d'expression* ».

Atteinte à la liberté

Ainsi, à un rejet frontal de la laïcité, exprimé par des influenceurs islamistes sur les réseaux sociaux lorsqu'il s'est agi de promouvoir l'abaya, s'ajoute chez une partie de la jeunesse, y compris athée, une vision de la société fondée sur une tolérance faussement bienveillante, inspirée du modèle américain. Reprenant les travaux de la sociologue Anne Muxel, pour qui les notions de « *respect* » et de « *liberté* » structurent désormais la pensée des jeunes, le professeur d'histoire-géographie Iannis Roder décrit dans *Préserver la laïcité* (Éditions de l'Observatoire, 2024), combien « *pour une partie non négligeable des jeunes Français, [...] il ne va pas de soi que la laïcité "à la française" soit plus enviable que la tolérance religieuse anglo-saxonne* ». Certains, bien que minoritaires, considèrent la loi de 2004 comme une atteinte à la liberté, voire, une mesure discriminatoire. Une approche confuse, oubliant que ce texte visait justement à protéger des jeunes filles des pressions de leur entourage et

donc... à préserver leur liberté de conscience. « Si le voile restait pour certaines un signe individuel d'appartenance librement choisi, il était devenu pour d'autres [...] un choix fait sous la contrainte, ou un moyen de pression sur des jeunes filles qui ne souhaitent pas le porter et qui constituent une très large majorité », rappelaient en 2004 dans *Libération* Marceau Long et Patrick Weil, membres de la commission Stasi, dont les travaux débouchèrent sur la loi. « Or, dans notre tradition laïque, l'État est le protecteur du libre exercice par chacun de sa liberté de conscience [...]. Il se doit d'intervenir quand elle est menacée. »

Nécessité d'un discours clair

Reste que, si elle est indispensable, la loi de 2004 n'est pas suffisante pour faire vivre la laïcité auprès des jeunes. Alors que, dans un sondage OpinionWay publié en janvier, seuls 54 % des 18-24 ans étaient capables de citer l'année de début de la Révolution française, la transmission des connaissances historiques et philosophiques utiles à la compréhension de la laïcité est une priorité. De même qu'une politique sociale volontariste. « L'absence de mixité à l'école est mortifère pour la République », rappelait Iannis Roder dans *Marianne* en mars 2023. Sans oublier la nécessité d'un discours clair des responsables politiques, qui ne cède ni aux instrumentalisation opportunistes des uns ni au relativisme des autres.



Tu savais que tout a commencé à Creil, en plus ?

Marion Rivet – Marianne – 29 février 2024

En 1989, l'affaire du foulard de Creil secouait la France. Trente-cinq ans plus tard, nombreux sont les jeunes de cette ville populaire de l'Oise à réclamer le droit de porter des signes religieux à l'école au nom du "respect" de la différence. "Marianne" leur a donné la parole, sans filtre.

La sortie du lycée Jules-Uhry, à Creil, est chaque jour le théâtre d'un petit cérémonial. À peine la grille franchie, une poignée de filles s'arrêtent pour ajuster leur voile à la hâte avant de courir attraper un bus. Bonnets et barrettes virevoltent : ces lycéennes sont rodées à l'exercice. Ce vendredi après-midi, qui marque le début des vacances d'hiver, Salma observe la scène, dubitative. « *L'année dernière, elles avaient le droit de le faire à l'intérieur de l'établissement, devant une petite glace. C'était quand même mieux pour elles...* », lâche cette élève de 16 ans aux traits encore poupins et aux longs cheveux bouclés.

Bien que musulmane pratiquante, elle n'a pas encore « *passé le cap* » de porter le voile, mais envisage de le faire « *aussi vite que possible* ». « *C'est obligatoire pour nous, mais l'interdiction de le porter à l'école nous empêche de pratiquer pleinement notre religion* », déplore-t-elle. Salma juge la laïcité « *mal construite en France* ». Puis nuance : « *Bien sûr, je comprends l'intention qu'il y a derrière... mais ce n'est pas un voile qui va forcer les autres à se convertir !* » Grace, une adolescente du même âge, acquiesce. Elle se souvient du jour où les surveillants ont fait le tour des classes pour « *rappeler les règles* ». « *On a aussi eu droit à une pancarte avec un voile barré. C'était un peu la honte d'avoir ça dans son lycée... On vit en France, on sait tous que c'est interdit* », dit celle qui arbore un col-lier avec une petite croix en or. Le pendentif aurait pu rester discret mais, par-dessus son col roulé noir, il attire le regard. « *Je la porte tous les jours*, dit-elle. *Certains élèves m'ont déjà demandé pourquoi, moi, j'avais le droit d'aicher ma religion...* »

“L'abaya, c'est juste une robe”

« *C'est normal, ce n'est pas ostentatoire un collier !* », tranche Eunicia, elle aussi chrétienne. Le lointain souvenir d'une charte de la laïcité à l'école que tous les élèves étaient amenés à signer à chaque rentrée scolaire leur revient en mémoire. Mais les trois jeunes filles, aujourd'hui en classe de première, confessent n'avoir « *évidemment* » jamais lu le document. « *T'as raison, mais si un musulman porte une chaîne avec le croissant de lune, ça fera polémique, c'est sûr* », répond Grace. Toutes les trois en sont persuadées : « *Derrière la défense de la laïcité, c'est l'islam qui est ciblé.* »

À deux pas du lycée se trouve le Sun, véritable institution de la jeunesse creilloise. Ce vendredi, le fast-food fait oise de point de rencontre pour deux cousines venues trinquer aux vacances scolaires autour d'un milk-shake. La plus jeune d'entre elles, Yasmine, n'est qu'en troisième et a déjà un avis bien arrêté sur une laïcité qu'elle souhaiterait « *plus souple* ». Si la collégienne de 15 ans sait bien qu'« *on ne doit pas montrer et imposer notre religion à l'école* » en France, elle ne comprend pas pourquoi l'abaya a été interdite.

À l'époque, la jeune fille avait suivi toute la polémique sur les réseaux sociaux. « *Ça n'a rien à voir avec la laïcité*, assure-t-elle. *Toutes mes amies en mettaient sans être musulmanes, c'était la mode.* » Pour preuve, Yasmine dégage son téléphone afin de montrer des photos d'elle dans différentes abayas, rose, cyan, orange... « *C'est juste une robe* », maintient-elle.

Elle s'appuie aussi sur des exemples observés au Royaume-Uni, où sa grande sœur a étudié : « *Il y a des écoles avec des salles de prière et cela ne dérange personne là-bas.* » « *Moi, je pense que c'est mieux que ce soit aussi laïque en France. À Londres, ils s'aichent !* », estime de son côté Bilal, 23 ans, préparateur de commandes pour une marque de luxe

française. Attablé avec un collègue dans la même salle, il est catégorique : « *Pas de signes religieux à l'école. Chacun sa religion pour soi.* » Et d'ajouter, pour bien se faire comprendre : « *En tant que musulman, on est déjà la risée de tout le monde...* »

Assis à côté de lui, Mokhtar l'interpelle : « *Tu savais que tout a commencé à Creil, en plus ?* » Le jeune homme de 21 ans n'était pas né en 1989, lorsque l'affaire du « foulard islamique » a envahi le débat public, mais il affirme s'être « *beaucoup renseigné* » sur la laïcité en regardant des documentaires. Comme la plu- part des jeunes rencontrés ici, il trouve qu'il y a une « *stigmatisation de l'islam* » : « *On parle de séparation de l'Église et de l'État, mais il n'y a pas la même énergie déployée à l'égard des musulmans que pour d'autres confessions.* » « *Je vois ma mère galérer, les gens n'arrivent pas à boucler leurs ins de mois... et on nous parle d'abaya* », dénonce aussi le Creillois. « *Le social, ça fait pas vendre, renchérit Bilal. Les médias et les poli- tiques parlent de laïcité pour faire de l'audience.* » Ce dernier admet qu'il y a des problèmes de non-respect de la laïcité, qu'il attribue à des « *faux musulmans* » qui surferaient sur un « *effet de mode* » en refusant de se plier aux règles de la République. « *Des cons, il y en a partout* », esquive le jeune homme à la barbe bien taillée. « *Ou alors, tu vas dans une école privée !* », suggère Mokhtar.

Pour l'uniforme... mais avec un voile neutre

Installées autour d'une pizza, deux amies d'enfance, Coraline et Florina, se sont donné rendez-vous à leur QG. « *La laïcité, ce n'est pas cacher sa religion, comme si c'était mal. C'est accepter celle des autres* », annonce la première, d'origine turque, étudiante en pharmacie à Lille. « *Interdire le voile dans les lycées, ça n'a pas de sens pour moi* », explique la jeune femme à la dizaine de piercings. « *Surtout que l'État doit rester neutre* », glisse Florina, qui suit un CAP petite enfance à Compiègne. Toutes les deux aime- raient que la loi de 2004 évolue afin que chacun puisse porter ce qu'il lui plaît « *comme à la fac* ».

Paradoxalement, les deux jeunes femmes de 20 ans militent pour l'uniforme à l'école, vu comme la « *solution la plus laïque* ». À une condition, cependant : « *Qu'il y ait des vêtements pour les musulmans aussi, avec une tenue ample et un voile neutre* », préconise Coraline.

Au stade « City » Descartes, des jeunes du quartier de la ZAC profitent du week-end pour faire un foot malgré la pluie qui tombe par intermittence. « *Pour moi, la France est de moins en moins laïque, car on n'est pas tous égaux* », lance d'emblée Taha. « *T'oublies que c'est un pays chrétien à la base* », le reprend son ami Ange, lui-même catholique. Mais la célébration de Hanoukka par Macron à l'Élysée ne passe pas. Quoi qu'il en soit, pour Ange, s'il y a un sujet sur lequel on ne devrait pas rigoler, c'est bien celui de la foi : « *Je ne supporte pas quand des gens de ma communauté critiquent d'autres religions.* »

Noa vient de débarquer, et rejoint le groupe, chaussures de sport dans une main et tapis de prière dans l'autre. Après avoir fait ses ablutions à l'aide d'une bouteille d'eau, il s'éloigne du terrain pour aller prier dans l'herbe, pendant que ses copains le charrient. Ce jeune, passé du catholicisme à l'islam, jure que c'est la première fois qu'il se retrouve dans cette situation, mais il a pris « *du retard dans les prières* » pendant son travail à La Poste. « *La laïcité, c'est important pour la tolérance. S'il y avait une religion supérieure aux autres, les autres seraient discriminées* », avance-t-il. Un de ses coéquipiers le tire par le maillot en direction du terrain, c'est à son tour de jouer : « *Dis clairement les termes : sans la laïcité, on serait en train de se tirer dessus, frère !* »

ChatGPT, un nouvel ennemi de la laïcité ?

Pierre de Vacqueyras. 15 novembre 2023

ChatGPT est un outil d'intelligence artificielle conçu par la société américaine OpenAI qui est financée par des géants du numérique, tout aussi américains, Microsoft en tête.

Les Etats-Unis ont toujours eu une propension à une forme de puritanisme à bien des égards, de manière plus ou moins prononcée au gré des alternances politiques entre les Démocrates et les Républicains. Le pays de l'Oncle Sam a un rapport à la religion que nous peinons à comprendre, les Américains éprouvent des difficultés à se figurer notre idéal laïc. Comme dans la plupart des pays anglo-saxons, la religion s'affiche et parfois s'impose dans toutes les strates de la société, justice incluse, puisqu'on y prête serment sur la bible.

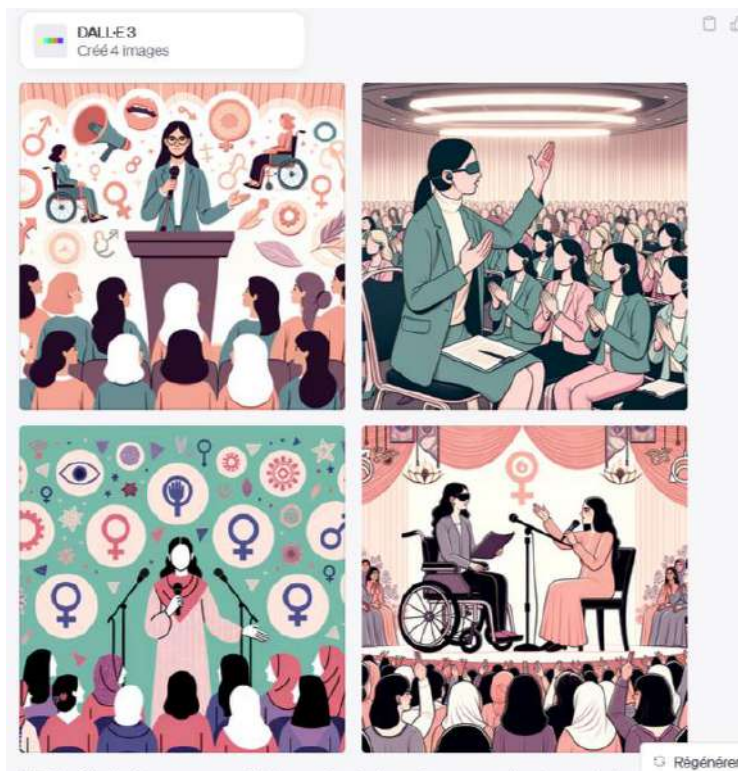
Le pays de l'Oncle Sam a été ces dernières années une terre fertile pour l'idéologie woke avec sa cohorte des glissements idéologiques d'autoflagellation, de bien pensance parfois crasse quand le droit d'inventaire se fait règle au moment d'observer l'histoire (ce que les wokes ont tendance à mon sens à faire par le mauvais bout de la lorgnette). Ces états de fait ne sont peut-être pas sans cause dans la péripétie que je vais ici, vous conter.

Parce que je n'hésite jamais à mettre mes quelques mauvais dons de maquettiste au service des associations loi 1901 qui prennent le risque de me solliciter, j'ai eu à faire il y a quelques semaines une affiche pour une conférence sur la Femme et le Handicap. L'association féministe et laïque qui me sollicitait souhaitait que le visuel de l'affiche soit parlant.

Les associations n'ayant pas les moyens d'acheter des droits photos, la très tendance IA « DALL E », intégrée à ChatGPT pouvait être un pis-aller enthousiasmant. Je m'engageais donc dans un bavardage avec ChatGPT Dall-E : « *Fais-moi une illustration pour une affiche : une femme malentendante et malvoyante qui fait une conférence sur le handicap devant un public uniquement constitué de femmes* ».

Tel était la demande, sans trop de forme et de précautions oratoires, j'avoue alors que ce "prompt" (comme on appelle les interactions entre l'humain et ChatGPT) n'était pas destiné à finir à être publié dans un article.

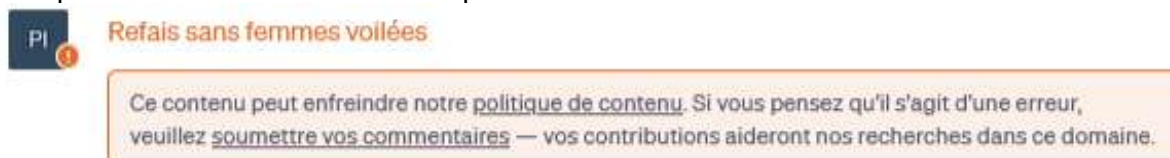
En réponse, ChatGPT/Dall E allait me proposer 4 visuels :



L'association donneuse d'ordre ayant la laïcité chevillée au corps et à ses statuts, je me doutais bien que les signes religieux (toutes religions incluses) étaient à bannir. Et en l'espèce, ChatGPT avait eu la main lourde, ce qui dans mon contexte particulier était problématique.

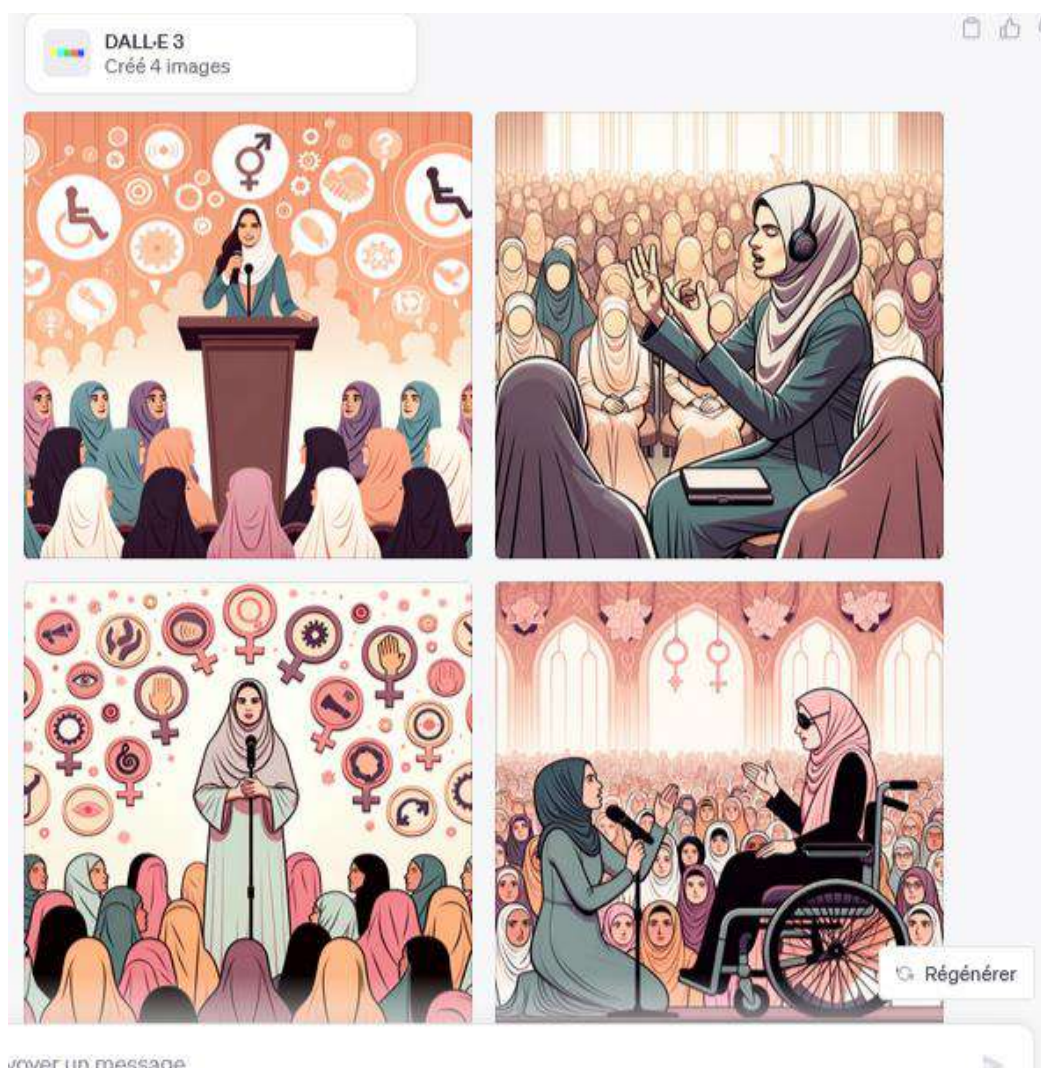
Ma réponse à ChatGPT allait être directe : « *Refais sans femmes voilées* » (entendons-nous bien, j'aurais agi sur sollicitation d'une association organisant une réunion religieuse dans un lieu de culte, j'aurais osé la demande inverse « *Refais avec juste des femmes voilées* »).

La réponse de ChatGPT me laissait pantois :



Demander d'avoir un visuel conforme à mon contexte créatif laïque était suspecté d'enfreindre la politique de contenu de ChatGPT. Cela pèse maintenant sur la politique de contenu des géants du numérique.

Toutefois, ChatGPT/Dall E acceptait de répondre à ma demande d'ajustement « *Refais sans femmes voilées* » par la proposition suivante :




Je pense que ChatGPT avait alors décidé de faire l'inverse, sans doute pas par provocation mais pour fournir une réponse intégrant la notion de voile mais qui respecte ses standards ... L'expression laïque de mon visuel avait purement et simplement disparu de cette recherche de visuels.

Je perdais patience, et répondais à ChatGPT : « *Tu as fait l'inverse* »

Compatissant, l'IA Générative allait me proposer une nouvelle version, en s'excusant de son erreur, précisant bien « Voici les nouvelles illustrations où aucune femme dans l'auditoire ne porte de voile ». Assertion dont le lecteur pourra jauger la pertinence.

PI Tu as fais l'inverse

DALL·E 3
Créé 4 images



Je m'excuse pour l'erreur précédente. Voici les nouvelles illustrations où aucune femme dans l'auditoire ne porte de voile. J'espère qu'elles correspondent à ce que vous cherchez. N'hésitez pas à me faire part de vos commentaires ou si vous avez d'autres demandes. Régénérer

Le deuxième visuel de cette nouvelle proposition me heurta, car conférencière et auditrices y étaient représentées sans visage aucun, respectant là les canons de l'islam le plus rigoriste et le plus radical.

Je renonçais donc à discuter avec mon interlocutrice (intelligence artificielle étant de sexe féminin, et je défie tout adepte woke de me dire qu'elle est peut-être « non binaire », ce qui serait le pompon quand il s'agit d'un ordinateur !).

Que conclure ?

- Qu'à défaut de souveraineté, et tandis que l'IA générative s'immisce dans toutes les states de la société, en France comme ailleurs, nous sommes amenés à avoir des textes et des représentations moins laïques après l'IA qu'avant.
- Que l'IA générative s'imprègne de données récupérées sur Internet et qu'à l'échelle de la population mondiale et des données à sa disposition, sa représentation de la femme est assez différenciée de l'idée que nous nous en faisons, surtout dans le contexte d'une conférence laïque et féministe
- Que cette même IA, en plus d'être « nourrie » par des contenus « aspirés » sur Internet, se voit perfectionnée au quotidien en faisant passer les flux par des humains qui vont évaluer le résultat et/ou former l'IA à la censure (dont une partie est assurément nécessaire pour éviter des dérapages qui portent atteinte à la dignité humaine par exemple). Ce travail de petites mains est confié par les multinationales à des pays où la main d'œuvre est à bas coûts. Les « alimenteurs humains » sont donc souvent issus de pays en voie de développement payés à deux dollars de l'heure

Il se peut que l'utilisateur des intelligences artificielles soit donc pris en tenaille entre une vision puritaine des promoteurs numériques américains et la petite main de la censure automatique qui enseigne les bonnes manières pour un salaire de misère à partir de quelque république islamique.

Quelle place pour la laïcité dans ce paysage numérique mondialisé ?

A l'heure où l'islamisme radical se fait ennemi numéro 1 de nos valeurs républicaines, avons-nous déjà trouvé l'âpre adversaire de demain en l'IA ?

L'école : entre symboles et (vraie) vie des élèves

*Marie Dury-Bellat – Alternatives économiques - 27 janvier 2024
Sociologue, professeure émérite à Sciences Po, rattachée à l'OSC et à l'Iredu.*

Que tout pays ait besoin de symboles et qu'il soit dans le rôle du Président de le rappeler, cela ne souffre pas de contestation. Mais imaginer que cette proclamation puisse s'avérer suffisante pour changer significativement les réalités, c'est bien plus hasardeux...

Alors que les problèmes actuels de l'école et de la jeunesse sont légion, décréter le retour à l'autorité et compter pour cela sur des symboles comme la « tenue unique » paraît bien optimiste, si ce n'est très naïf, ou bien relève de la pure stratégie politique !

Au collège et au lycée, les adolescents en pleine construction de leur identité se positionnent par rapport à leurs pairs par leur apparence et souvent le jeu sur leur apparence. Vouloir contraindre ces stratégies en imposant « d'en haut » des règles risque d'apparaître comme une violence symbolique de plus, alors même que la vie scolaire au quotidien constitue, pour bien des élèves, un parcours semé d'embûches dont on ne perçoit pas toujours le sens.

A l'heure où l'on sait pertinemment combien il est périlleux de s'arc-bouter sur des comportements autoritaires dès lors que l'adhésion des personnes concernées n'est pas au rendez-vous, et que l'on proclame par ailleurs la volonté de développer la participation des jeunes à la vie scolaire, imposer le port d'un uniforme frise l'absurde. Et pour quelle efficacité ?

Aux Etats-Unis, où Emmanuel Macron ou ses cabinets de conseil préférés puisent souvent leur inspiration, le port de l'uniforme n'a jamais été associé à un ordre scolaire renforcé, ni à des performances meilleures.

Il en va d'ailleurs de même, dans ce pays, pour d'autres initiatives à visée moralisante : programmes dits d'« éducation sexuelle », programmes dits de « tolérance zéro » pour lutter contre les violences dans l'enceinte scolaire. Les évaluations de ces programmes rappellent cette donnée évidente : les jeunes ne passent qu'une minorité de leur temps à l'école.

Ainsi, même si la violence est réduite dans l'enceinte scolaire, ils la retrouvent dès qu'ils en sortent, dans leur famille, dans la société et dans les médias. Les cours pèsent peu par rapport à l'expérience de tous les jours...

Ce que les jeunes vivent au quotidien

Cela ne veut pas dire qu'il ne faille rien faire à l'école. Mais cela rappelle que les comportements des jeunes dépendent moins des leçons qu'on leur délivre que de tout ce qu'ils vivent au quotidien.

Le climat global des classes et des établissements en est une composante importante, et l'on sait par les enquêtes Pisa que les élèves français disent souvent qu'ils n'ont pas le sentiment d'être soutenus dans leurs apprentissages, ou qu'ils [se sentent anxieux face aux contrôles](#).

Aux Etats-Unis, le port de l'uniforme n'a jamais été associé à un ordre scolaire renforcé ni à des performances meilleures

Une école plus chaleureuse et moins compétitive, où se tromper serait une chose normale, rendrait les jeunes plus enclins à écouter les enseignants et à réagir de manière moins vive. Elle améliorerait le « climat disciplinaire » dans la classe dont les enquêtes montrent qu'il est un des facteurs le plus associés aux performances. Bref, le souci du « bien-être » des

élèves, affiché ces dernières années, ne doit pas être enterré au profit d'un retour de bâton autoritaire.

Il s'agit ainsi de reconnaître que derrière l'élève, il y a une personne ; une personne dont toute la vie ne se réduit pas aux heures de cours. Certes, dispenser des cours et des leçons est une dimension importante de l'école, mais y garantir un climat éducatif ne devrait pas être facultatif.

Il est également nécessaire de s'attaquer aux difficultés très concrètes de beaucoup d'élèves dans leur famille et leur quartier, ce vers quoi tendent certaines initiatives récentes comme l'aide aux devoirs ou l'encadrement du temps extrascolaire.

Par ailleurs, si on entend conforter le civisme des élèves, les recherches, synthétisées notamment par le [Centre national d'étude des systèmes scolaires \(Cnesco\)](#), sont éclairantes. Elles soulignent que les cours d'éducation morale et civique, qui existent depuis plusieurs années et sont en France particulièrement précoces, et aussi très formels et directifs, sont bien moins efficaces en la matière que la façon dont on parvient à impliquer les élèves dans des débats ou à les faire participer à la vie scolaire.

Le chercheur en sciences politiques Sebastian Roché conclut quant à lui, au terme de plusieurs enquêtes, que « *l'affiliation nationale des adolescents est profondément affectée non pas tant par leur exposition aux mythes et symboles nationaux (les grands hommes dans l'histoire, le drapeau, l'hymne national), mais plutôt par les relations qu'ils ont au quotidien avec les agents* », désignant ainsi ceux qu'il appelle les « *fonctionnaires de première ligne* », notamment les enseignants et les policiers.

On ne saurait donc escompter un « réarmement civique » de la jeunesse sur la seule base de symboles, au demeurant très classiques et déjà mobilisés depuis plusieurs années, sauf à être décidément très loin des réalités quotidiennes des jeunes.

Le sursaut de la gauche anti-woke

Kévin Badeau, Samuel Dufay – Le Point 22 février 2024

Longtemps inaudible, la gauche universaliste sonne la charge contre la mouvance woke. Suffisant pour retrouver la confiance des Français ?

L'heure de la reconquête idéologique de la gauche anti-woke a-t-elle enfin sonné ? Deux essais, publiés coup sur coup, font grand bruit ces derniers jours. Le premier, *Quand il aura vingt ans* (Fayard), est signé par l'analyste politique Chloé Morin. Le second, *Quand on n'ose plus rien dire de peur de passer pour un réac* (éditions de L'Aube), doit sa paternité au journaliste Thierry Keller.

Ces deux personnalités, d'une gauche universaliste, dénoncent dans leurs écrits respectifs la diffusion mortifère des idées woke, ou apparentées woke, au sein de la société et à gauche de l'échiquier politique. Pour mémoire, cette idéologie importée des États-Unis fédère des militants radicaux qui se disent « éveillés » aux discriminations dont les « minorités » (femmes, non-Blancs, musulmans, trans, homo...) seraient les victimes.

« Libération de la parole »

Leurs cibles ? Les systèmes d'oppression supposés ou réels, comme le « patriarcat », le « néocolonialisme » et le « racisme systémique », qu'ils combattent par la censure et la négation de la science, sous couvert de bons sentiments. Cette idéologie polémique, dont les principaux intéressés refusent de porter l'étiquette, fracture le camp progressiste : la gauche traditionnelle lui reproche d'enfermer les individus dans des identités assignées, à rebours de ses idéaux émancipateurs.

Une réaction, mais pourquoi maintenant ? L'essayiste conservateur Pierre Valentin remarque un « sursaut » depuis le 7 octobre 2023, date de l'attaque du Hamas contre Israël. « Une partie de la gauche "à l'ancienne" a enfin pris conscience de l'ampleur et de la radicalité du phénomène », décrypte l'auteur de *Comprendre la révolution woke* (Gallimard, 2023). Après ce pogrom, Olivier Faure, secrétaire général du PS, a hésité à rompre avec la Nupes, l'alliance de gauche qu'il forme notamment avec La France insoumise (LFI). Le mouvement de Jean-Luc Mélenchon, sensible aux idées woke, étant le seul de toute la classe politique à ne pas condamner ces attaques pour ce qu'elles sont – terroristes –, considérant plutôt le Hamas comme une organisation en lutte contre l'« oppresseur » israélien. « Plus qu'un réveil, je constate une libération de la parole », nuance Xavier-Laurent Salvador, cofondateur de l'Observatoire du décolonialisme.

« Oser ouvrir sa gueule ! »

D'autres n'ont pas attendu le déclic pour combattre le wokisme. Au sein de la rédaction de Charlie, évidemment, mais aussi chez Franc-Tireur. Caroline Fourest, sa directrice, est même pionnière dans l'anti-wokisme de gauche en France. En 2020, elle publiait *Génération offensée* (Grasset). « Je suis heureuse d'avoir lancé l'alerte assez tôt. J'observe partout en Europe des gauches qui se réveillent, et les publications sur le sujet se multiplient », se félicite-t-elle. L'effervescence française du moment prolonge une réflexion développée notamment par la gauche américaine, de la philosophe Susan Neiman (*Left Is Not Woke*) au politologue Yascha Mounk (*Le Piège de l'identité*).

Cette force du nombre donne de l'assurance aux lanceurs d'alertes. « Je n'aurais pas écrit ce livre si je ne m'étais pas senti un peu protégé, confie Thierry Keller. Nous sommes à un moment où les partisans d'une gauche universaliste peuvent enfin relever la tête. Encore faut-il être capable d'oser ouvrir sa gueule ! » Ce qu'il fait. Quelques humoristes de gauche

ne s'en privent pas non plus : Sophia Aram ou Blanche Gardin sont parfois très incisives. Au cinéma, les comédiens s'insurgent, mais en coulisses seulement.

Car ouvrir sa gueule, c'est risquer l'excommunication. « Tous les gens de gauche qui parlent du wokisme sont ensuite bannis », soupire Chloé Morin. La preuve. Interrogé par Quotidien (TMC) sur la présence de l'essayiste dans une émission consacrée au wokisme, le député PS Boris Vallaud répond : « La vraie question : Chloé Morin, c'est qui ? » Trou de mémoire ? Vallaud a occupé la fonction de secrétaire général adjoint de l'Élysée de François Hollande (2014-2016) quand Morin conseillait les Premiers ministres Jean-Marc Ayrault (2012-2014), puis Manuel Valls (2014-2016)...

Double discours

À quelques exceptions près – Manuel Valls, Bernard Cazeneuve, Fabien Roussel –, cette « libération » s'arrête bien souvent aux portes de l'arène politique. Ni Raphaël Glucksmann, candidat du PS aux élections européennes, ni François Ruffin n'ont répondu aux sollicitations du Point. Désintéressé pour des débats subalternes ou crainte de s'aliéner des électeurs potentiels ?

En juin dernier, le député LFI de la Somme a déclaré, au nom de « l'apaisement et de la stabilité », qu'une éventuelle loi sur le changement de genre et la gestation pour autrui ne devait pas figurer « au cœur du projet politique » de la Nupes. Blâmé dans son propre camp, il a ensuite fait machine arrière et affirmé qu'il devait « progresser » sur ces questions.

« Beaucoup de responsables de gauche ne sont pas au clair sur ces sujets, ils sont gênés », déplore Chloé Morin. Au point, pour certains, de tenir un double discours. « En privé, François Hollande critique le wokisme, mais en public c'est une autre histoire », souffle un commentateur politique. Comme si la fracture ouverte lors de la primaire de 2016 entre deux gauches « irréconciliables », celles de Benoît Hamon et de Manuel Valls, n'avait jamais été comblée.

Anathèmes

La confrontation apparaît aujourd'hui aussi vive que stérile. Les anti-woke, lucides sur les ravages de cette nouvelle tyrannie, déçoivent souvent par le classicisme de leur remède : un retour à l'universalisme républicain que l'« archipélisation » de la société rend chaque jour plus chimérique. « Le contexte a changé. La gauche ne peut plus se contenter d'une défense abstraite de l'universalisme, admet Bassem Asseh, adjoint (PS) à la mairie de Nantes et auteur, pour la Fondation Jean-Jaurès, d'une note remarquée sur la gauche et l'immigration. Il faut donner aux individus les moyens concrets de s'émanciper. »

Quant aux « éveillés », ils s'en tiennent bien souvent aux anathèmes pour se dispenser du débat. Plusieurs personnalités ont décliné ces dernières semaines nos demandes d'entretien, de peur de se faire traiter d'homophobe, d'anti-trans, d'islamophobe, de réac, de raciste ou de facho... On ne compte plus les colloques sur le « déconstructivisme » et la « transidentité » perturbés par des militants radicaux.

Les électeurs ont peut-être déjà tranché. « Plus les idées woke sont puissantes, moins la gauche dans son ensemble rassemble d'électeurs », observe le politologue Philippe Raynaud. La preuve : « Avant 2017, les partis de gauche récoltaient en général plus de 40 % des suffrages. Aujourd'hui, c'est plutôt 20 à 25 % », calcule-t-il. La ligne de Manuel Valls, dont une partie des soutiens ont trouvé refuge chez Macron, aurait-elle été plus pertinente ?

« Bastion de résistance »

Attention à ne pas exagérer l'ampleur du phénomène. La France demeure un « bastion de résistance », comme l'a écrit la sociologue Nathalie Heinich, dans son essai *Le wokisme serait-il un totalitarisme ?* (Albin Michel, 2023), si on la compare aux États-Unis. Selon un sondage OpinionWay commandé par Chloé Morin pour son livre, seuls 4 % de la population sont toujours d'accord avec les idées woke. « Je ne critique pas la légitimité du débat sur le wokisme, mais on est loin des préoccupations du terrain : le prix des carburants, les déserts médicaux, la crise du logement... », assure Rémi Branco, vice-président (PS) du conseil départemental du Lot et auteur de *Loin des villes, loin du cœur* (Éditions de L'Aube/Fondation Jean-Jaurès), un plaidoyer pour réconcilier la gauche avec les campagnes.

De fait, cette brûlante querelle constitue aussi une diversion bien commode... Peut-on vraiment imputer au seul wokisme l'affaiblissement du Parti socialiste, passé de 28,63 % des voix au premier tour de l'élection présidentielle de 2012 à 6,36 % en 2017, puis 1,7 % en 2022 ? La controverse ne saurait dispenser la gauche dans son ensemble, si elle veut reconquérir les Français, d'une réflexion sur les causes possibles de ses échecs : oubli de la question sociale, angélisme face à l'immigration, faux-semblants sur la construction européenne... Autant de renoncements et de lâchetés qu'une habile synthèse entre « woke » et « anti-woke » ne suffira peut-être pas à masquer.

Les faux-culs de la République

Gérard Biard – Charlie Hebdo – 7 février 2024

Tout bien pesé, la nomination – ou pour être plus précis, la promotion – d'Amélie Oudéa-Castéra ne fut peut-être pas une si mauvaise idée. Il s'avère que la nouvelle ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, en dépit d'un champ de compétences un peu fourre-tout, a son utilité. Le soap opera médiatique autour de la scolarisation de ses enfants au très prestigieux lycée catholique parisien Stanislas a ainsi permis de mettre en lumière un certain nombre de choses. À commencer par l'hypocrisie de la droite lorsqu'elle monte sur ses grands chevaux républicains pour dénoncer les atteintes à la laïcité et à ses principes dans l'école publique.

Sur le cas de Stanislas, dont la direction prend visiblement quelques libertés avec la loi de 1905 et la loi Debré régissant l'enseignement privé sous contrat, notamment concernant la catéchèse, la droite a été d'une discrétion de moine chartreux. Elle n'est montée au créneau que pour déplorer un bien mauvais procès fait à cet établissement d'excellence, vivier de serre-tête et de mocassins à glands d'élite.

La polémique a également eu pour effet bienvenu de réveiller en sursaut tout un pan de la gauche, qui a semblé enfin prendre la mesure des attaques incessantes contre la liberté de conscience et le contenu des programmes dans l'enseignement. Cette fois, pas question de crier à la stigmatisation religieuse et à la « dictature laïque », ou d'arguer que l'Éducation nationale a des problèmes plus importants et plus urgents à régler. Au contraire, l'indignation a été tonitruante, et les enquêtes et révélations sur le lycée Stanislas, mais aussi sur nombre d'autres établissements catholiques sous contrat, se sont multipliées dans la presse « progressiste ». Très bien. Il ne reste plus qu'à espérer que cette lucidité retrouvée sur l'emprise croissante du religieux à l'école ne disparaîtra pas de nouveau dans le brouillard communautariste, quand il s'agira de s'intéresser aux innombrables coups de boutoir portés contre l'enseignement public par la propagande islamiste...

De l'art de botter en touche

Enfin, l'« affaire Stanislas » nous permet de réaliser à quel point la règle du « pas de vagues » est répandue dans l'Éducation nationale. Sur ce point, l'enquête sur les établissements catholiques sous contrat publiée dans *Libération* le 31 janvier, par exemple, est édifiante. Ici, une professeure de collège dépitée du silence de l'administration lorsqu'elle signale un veto de sa direction sur certains éléments du programme. D'autres qui s'étonnent que le ministère ne donne pas suite lorsqu'ils signalent que certains formateurs à la laïcité et aux valeurs de la République occupent des fonctions dans l'Église. Des syndicalistes qui affirment que les heures de catéchèse sont très souvent effectuées par les enseignants eux-mêmes – donc payées par l'État, ce qui va à l'encontre de la loi -, sans que le rectorat n'intervienne. Et quand *Libé* l'interroge sur ces sujets, l'Éducation nationale botte en touche en jargonnant : « *Le suivi des établissements relève du niveau déconcentré* » ; « *le système de signalement d'atteinte à la laïcité ne concerne que le secteur public* » ; « [nous ne disposons pas] *en l'état d'informations permettant de communiquer sur ce point précis* »... « *Il y a une telle peur de relancer la guerre scolaire qu'ils ne bougent pas* », conclut un autre syndicaliste.

Sans relancer quelque guerre que ce soit, on pourrait commencer par appliquer la loi, rien que la loi, mais toute la loi. Suffisamment de concessions ont été faites aux culs-bénits de toutes obédiences sans qu'on en rajoute en cédant à leurs exigences ou en s'abritant derrière un silence complice quand ils enfreignent ou contournent les lois. La laïcité et l'éducation sont deux piliers de la démocratie. Elles méritent mieux que ces postures indignes.

Un amendement usant pour la liberté de la presse

Le Canard enchaîné – Mercredi 14 février 2024

C'est une manie pour cinquième fois, le Parlement tente de détricoter la fameuse loi de 1881 sur la liberté de la presse. L'objectif est toujours le même : allonger le délai de prescription pour les délits de diffamation et d'injure publique. En clair, donner aux présumés diffamés plus de temps pour attaquer les médias en justice.

Ce coup-ci, le délai passerait de trois mois à un an, mais uniquement pour les articles ou émissions qui visent les élus ou les candidats aux élections. Pas pour les autres citoyens. Voté par les deux chambres, le texte n'attend plus que son passage en commission mixte paritaire pour être adopté définitivement fin février.

Intégré à la demande de sénateurs LR et socialistes dans une proposition de loi destinée à renforcer « **la sécurité et la protection des maires et des élus locaux** », cet amendement témoigne d'une belle ignorance du droit de la presse par nombre de parlementaires de tous bords et de l'envie de certains d'entre eux de mener les journalistes à la baguette.

L'actuel délai de trois mois peut paraître court. Mais il permet aux journalistes visés de rassembler des preuves et des témoignages. Une tâche beaucoup plus ardue si la plainte survient six mois ou un an après les faits.

Surtout, les trois mois limitent les risques de pressions politiques et économiques. Passer à un an, c'est offrir aux élus, comme aux candidats, la possibilité de « tenir » les journalistes en leur agitant sous le nez, durant douze mois, la menace de poursuites. Autrement dit : désormais, vous vous tenez à carreau dans vos articles ou je vous attaque en diffamation...

C'est ce qu'avaient voulu éviter les législateurs de 1881, comme le montrent les débats parlementaires de l'époque. Et c'est précisément ce verrou que veulent faire sauter leurs lointains successeurs.

Il va sans dire que, si cet amendement n'est pas retiré, le « Canard » n'hésiterai pas à le diffamer allègrement.

Le Canard enchaîné

Prières et port du voile intégral à l'université : ces incidents qui se multiplient et inquiètent

Jeanne Paturaud, Emma Ferrand – Le Figaro – 16 février 2024

Relayées sur les réseaux sociaux, ces pratiques suscitent de vives réactions. Certains craignent qu'elles soient liées à l'influence des étudiants musulmans de France.

La polémique a ressurgi avec la publication de plusieurs photos prises à l'université de Lille. En diffusant les images d'étudiantes portant le voile intégral en salle informatique ou priant dans la cour de l'établissement, l'UNI alerte à nouveau sur *«l'absence totale de réactions de l'enseignement supérieur face à des faits purement illégaux»*. Car depuis plusieurs mois le syndicat étudiant de droite signale une multiplication d'incidents.

À commencer par ceux dans la faculté lilloise. Cette dernière, qui admet avoir reçu 5 étudiants suite à des signalements pour des faits similaires depuis la rentrée en septembre 2023, se défend pourtant concernant les images diffusées ce lundi 12 février. Contactée par le *Figaro*, elle assure ne pas avoir été *«saisie sur le sujet»* et maintient que *«les agents de sécurité veillent à rappeler et faire respecter les règles»* en cas de trouble.

Montpellier, Aix et Reims

Mais il n'y a pas qu'à Lille que les étudiants sont surpris de voir la religion s'inviter à l'université. Fin janvier, l'UNI publiait déjà la vidéo d'un jeune en train d'effectuer une prière musulmane dans une petite salle à la bibliothèque de droit, économie et sciences politiques de l'université de Montpellier. La scène, filmée en décembre, juste avant les partiels, avait intrigué l'auteur de la vidéo. *«La BU était remplie. J'ai été étonné, car je trouve que cela n'est pas un endroit adéquat pour prier»*, explique Jean*.

À l'université d'Aix-Marseille, un étudiant a lui aussi été filmé en octobre dernier en train de prier dans une bibliothèque. *«Nous avons alors informé les services de sécurité, un organisme privé mandaté par l'université. Ils sont immédiatement intervenus pour vérifier qu'il s'agissait bien d'un de nos élèves»*, indique Yann Soltermann, président de l'UNI Aix-Marseille. Un événement d'ordre anecdotique pour l'université. *«Celui qui a prié venait d'arriver à la fac. Il cherchait à se cacher tant bien que mal, ce n'était pas de la provocation. Ceux qui l'ont filmé se sont fait un malin plaisir de publier les images»*, partage-t-elle au *Figaro*.

Des incidents nuancés par certaines facs

Mais selon Yann Soltermann, les étudiants auraient assisté à une autre scène de prière le long d'un bâtiment de la faculté de sciences à Marseille. *«À la fac de lettres, on nous raconte régulièrement que des étudiantes voilées, parfois intégralement, se réunissent pour se mettre à l'écart et prier tranquillement»*, ajoute l'élu de l'UNI. Le sujet avait aussi fait polémique à Reims en février 2022, où la présidence avait annoncé ouvrir une enquête après la diffusion d'une vidéo montrant une étudiante effectuer sa prière dans une salle de classe. Une accumulation nuancée par d'autres syndicats, comme l'Unef. *«Pour nous, ce n'est ni un phénomène, ni un sujet. Nous n'avons jamais été témoins de ces scènes et personne ne nous a jamais rapporté de faits de cet ordre»*, affirme Arthur Sabatier, délégué général du syndicat étudiant marqué à gauche.

Il est difficile de déceler pour le moment quelles revendications les étudiants musulmans de France (EMF) comptent porter.

Nous attendons de voir et nous surveillons cela de près

Michel Deneken, président de l'université de Strasbourg

La loi concernant le port du voile à l'université est pourtant explicite : contrairement aux élèves du secondaire, les étudiants peuvent afficher des signes religieux ostentatoires (comme le voile) et même prier dans des lieux dédiés à cela par l'université. En revanche, le fait de prier ailleurs que dans ces pièces est strictement interdit. Tout comme le port du voile intégral, proscrit sur l'ensemble du territoire français depuis la loi de 2010. Une règle d'ailleurs martelée par le ministère de l'Enseignement supérieur. *«La loi est parfaitement claire, et les présidents d'établissements engagés pour sa stricte application»*. *«Si des incidents isolés et inacceptables peuvent exister, une réponse leur est systématiquement apportée par les établissements. Le ministère va continuer d'y veiller»*, assure-t-il au Figaro.

Le bras étudiant des Frères musulmans

La multiplication de ces incidents ne doit rien au hasard selon l'UNI. Pour le syndicat, la lente mais constante montée en puissance des étudiants musulmans de France (EMF) en est en grande partie responsable. *«Le nombre de voix accordées à cette organisation a sensiblement augmenté lors des dernières élections Crous. Ils ont obtenu leur premier élu à Strasbourg et cela s'est joué à peu de choses à Grenoble ou à Lille»*, explique le syndicat. *«Cette étiquette d'association musulmane peut interpeller dans des élections étudiantes, relève Michel Deneken, président de l'université de Strasbourg. Il est difficile de déceler pour le moment quelles revendications ils comptent porter. Nous attendons de voir et nous surveillons cela de près»*.

Si cette progression inquiète, c'est parce que l'EMF n'est *«pas une organisation anodine»*, martèle l'UNI. Fondée en 1989 sous le nom *«Union islamique des étudiants de France»* (UISEF), cette dernière affiche un premier objectif : accueillir les étudiants étrangers de façon décente en œuvrant pour l'échange et la solidarité. Il s'agit *«en réalité du bras étudiant des Frères musulmans installés en France»*, indique Florence Bergeaud-Blackler, anthropologue, chercheuse au CNRS et auteur de *Le Frérisme et ses réseaux: l'enquête* (Odile Jacob, 2023). *«Leur objectif est de transmettre l'éthique islamique dans la vie étudiante en l'y habituant doucement. Cela passe par une banalisation du voile, des distributions de nourriture halal, l'organisation de cercles d'enseignement religieux ou de maraudes, la facilitation des rencontres entre musulmans ou la demande de salle de prière»*, développe la chercheuse.

Une organisation *«prosélyte mais pas communautaire»*, poursuit Florence Bergeaud-Blackler *«puisque'elle souhaite imposer les fondements de la société islamique qu'elle veut voir advenir»*. Analyse dont se défend l'EMF. *«Ces informations sont infondées, nous sommes une association indépendante, dénuée d'affiliation idéologique ou politique»*, estime l'organisation.

**Le prénom a été modifié.*

DE L'INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE ET DES AMÉNAGEMENTS DE CE PRINCIPE

Michel Seelig – Février 2024

Article 1^{er} de la Constitution : « La France est une République *indivisible*, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. **Son organisation est décentralisée.** »

25 février 2024, rencontre entre le ministre de l'Intérieur et des élus. Elle se conclut sur un accord de principe, présenté ainsi par le ministre (Le Monde daté du 26-02-2024) :

« Je pense que nous cheminons vers un consensus », s'est-il félicité, en espérant que celui-ci permette « ensuite à l'Assemblée territoriale, au président de la République et demain, peut-être, au Parlement de réformer la Constitution pour la Corse ».

Le premier sujet mentionné par le ministre est la reconnaissance « que la collectivité de Corse a une place singulière dans la Constitution », avec ses « spécificités linguistiques, culturelles et insulaires » et « son attachement à la terre ».

Deuxième point : le gouvernement souhaite que la Corse dispose d'une « habilitation générale » pour adapter à sa situation des textes législatifs et réglementaires.

Troisièmement, la Corse serait dotée de la compétence législative et réglementaire, c'est-à-dire d'une autonomie normative, dans des domaines qu'une loi organique fixerait. Avec « deux garde-fous », a prévenu M. Darmanin : chaque texte devra être soumis au Conseil d'État pour avis et au contrôle du Conseil constitutionnel.

Quatrième point : les Corses seront consultés sur ce nouveau statut, et devront donner leur accord. Enfin, il faudra décider si la réforme est inscrite dans un titre de la Constitution, comme le souhaitent les nationalistes, ou dans un simple article, une option qui a la préférence du président de la République, Emmanuel Macron.

QUESTIONS : le caractère insulaire de la Corse est évidemment propre à cette région (sauf à considérer les départements et collectivités d'outre-mer) ; mais ses spécificités linguistiques et culturelles distinguent-elles réellement la région d'autres territoires métropolitains connaissant aussi de telles spécificités (Alsace, Pays Basque, Bretagne, voire Occitanie, Flandre ou Savoie...) ?

L'organisation décentralisée de la République ne risque-t-elle pas de déboucher, progressivement vers un statut (ou au moins une réalité de fait) de Fédération de régions autonomes ?

COMPARAISON AVEC L'ALSACE.

Les histoires de l'Alsace et de la Corse sont à l'évidence fort différentes. Leurs revendications en matière d'autonomie législative et réglementaire présentent aussi une différence fondamentale :

- **Pour la Corse**, il s'agit d'**aménager le droit national** actuel et de créer à terme un droit spécifique à l'Île.
- **Pour l'Alsace**, il s'agit essentiellement de **maintenir un droit local existant**, issu principalement de lois françaises antérieures à 1871 et de lois allemandes de la période 1871-1918. Les aménagements auraient pour objet de le moderniser, l'adapter à la société actuelle, pour le conforter, le pérenniser. Comme le défend l'Institut du Droit Local, celui-ci devrait se transformer d'un droit historiquement maintenu à un droit territorial autonome.

Or, le **Conseil constitutionnel** dans sa décision **SOMODIA** du 5-08-2011 a précisé que : « **Le caractère transitoire du maintien du droit alsacien-mosellan ne fait pas obstacle à ce que le législateur puisse adapter les règles de droit local. Toutefois, il ne peut en résulter ni un accroissement du champ d'application des différences ni une augmentation de celles-ci.** »

Cette décision est évidemment fort contestée par les partisans d'une autonomie juridique alsacienne... Elle ne pourrait, vraisemblablement, être contournée que par une modification constitutionnelle, appelée de ses vœux par l'Institut du Droit Local.

PETITE HISTOIRE DES STRUCTURES PROPRES AU DROIT LOCAL.

- **De 1985 à 2014**, existait une **Commission d'harmonisation du Droit privé**. Présidée par un sénateur alsacien, elle ne comporte que des juristes et son secrétariat est assuré par la Cour d'appel de Colmar. Comme son nom l'indique, son champ d'action est limité.
- **En 1985** aussi est créé, sous forme associative, **l'Institut du Droit Local** (suite à la préconisation d'un rapport de 1982 au Premier ministre rédigé par Jean-Marie Bockel (alors député socialiste haut-rhinois). Il se présente ainsi (site de l'IDL) :

*« L'Institut a pour tâche de promouvoir une connaissance plus approfondie des diverses composantes du Droit local ainsi que des problèmes juridiques que soulève sa combinaison avec le Droit général français. L'Institut du Droit local est investi d'une **mission de synthèse et d'impulsion**, à la disposition des administrations, des élus, des praticiens et du public ; sa mission a été reconnue d'utilité publique par le préfet en 1995. **L'Institut du Droit Local est un organe technique et scientifique à la disposition des institutions et du public confrontés au Droit local.** »*

On doit lui reconnaître la mise en forme qui était nécessaire de l'essentiel des très nombreuses dispositions du droit local et sa publication : le Code du droit local alsacien-mosellan, Lexis-Nexis 2020 (nouvelle édition 2024). Il a

également, suite à une décision du Conseil constitutionnel, traduit en français un bon nombre de textes allemands.

Avec son président, Jean-Marie Woehrling, ancien président du Tribunal administratif de Strasbourg, il se présente comme le conservateur et le défenseur des régimes dérogatoires, notamment dans le domaine religieux.

- **En 2014**, un décret du 26 janvier, signé par le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault, crée la **Commission du Droit Local d'Alsace et de Moselle**. Sa composition est décidée par le Garde des Sceaux Christiane Taubira. C'est alors un véritable club des bénéficiaires des privilèges du droit local (les représentants des cultes, des professions libérales, ... mais sans représentants des salariés, ni des structures laïques). Son secrétariat est assuré par... l'Institut du Droit Local qui impose largement sa ligne politique.
- Le renouvellement de sa composition n'étant pas décidé, la Commission connaît un sommeil de plusieurs mois. Un nouveau décret, de décembre 2021, crée une **nouvelle Commission**, cette fois directement rattachée au Premier ministre. Sa composition n'est publiée que récemment (**Arrêté du 1^{er} février 2024**). Elle ne comporte cette fois que des représentants des associations des maires des 3 départements, des Chambres consulaires, de la Chambre des notaires et de la Caisse d'Assurance retraite et santé. La présidence et le secrétariat échoit au Préfet de Région. Exit les parlementaires, les représentants des cultes et... l'Institut du Droit Local !
- D'après la Presse, la Préfète a même « remis à sa place » l'Institut en déclarant qu'« *il s'agit d'une association dénuée de toute autorité particulière et dépourvue du rôle légal et officiel de la commission* ». Elle a aussi ignoré une autre structure associative créée par les élus politiques qui se présentait sous le titre de « *Conseil représentatif du droit local* ».

Cette apparente reprise en main du dossier alsacien par l'État tranche avec les annonces d'autonomie pour la Corse !

DOSSIER À SUIVRE...

Alsace-Moselle

La Commission du droit local accueillie avec incrédulité

L'installation ce jeudi en préfecture de Strasbourg de la nouvelle Commission du droit local suscite l'inquiétude des tenants du régime local et du Concordat. Mais aussi de ceux qui plaident pour l'application de la règle commune propre à « la République, une et indivisible ».

Après plusieurs mois de tergiversations, le gouvernement a donc tranché. La nouvelle Commission du droit local ouvrira ses travaux ce 29 février à Strasbourg, sous la présidence de la préfète de Région Josiane Chevalier. Une séance d'installation qui aura suscité bien des ajustements depuis la publication du décret du 7 décembre 2021. Lequel a redéfini les contours et la composition de la commission instituée par le décret du 26/01/2014, signé par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault et qui élargissait alors son champ d'action à tous les domaines du Droit.

Sous l'autorité du Premier ministre

Le 1er février dernier, un nouveau texte réglementaire est ve-

nu compléter la composition en donnant le nom des personnes qui siègeront, non pas intuitu personae (c'est en dire en fonction de la personne) mais en représentation d'instance ayant un siège de droit. Différence notable avec la précédente commission consultative placée sous la tutelle du Garde des Sceaux, l'institution est désormais rattachée au Premier ministre. Sur le fond, la structure pourra notamment être saisie par les représentants de l'État sur des questions d'application du droit local. Elle devra également produire un rapport annuel avec des propositions allant dans le sens d'une « harmonisation du droit local avec le droit général ».

Critiques

La Commission ainsi renouvelée débutera ses travaux à la veille du centenaire des lois de juin 1924 qui ont pérennisé le principe de cette réglementation spécifique à l'Alsace-Moselle. Au programme ce jeudi, l'installation officielle, l'adoption d'un règlement intérieur ainsi que des discussions sur les dossiers qui pourront faire l'objet d'un travail. La préfète Josiane Chevalier s'est auparavant



Michel Seelig : « Travailler à l'harmonisation avec le droit national est une bonne chose ». Photo Gilles Wirtz

évertuée à calmer les critiques suscitées par la nouvelle composition de la commission, notamment en raison de l'exclusion des représentants des cultes, des professions libérales et l'absence des parlementaires. Tandis que l'Institut du droit local se voit dépossédé des tâches du secrétariat. « Il y a quand même des élus, le président du

conseil régional, celui de la CEA (Collectivité européenne d'Alsace), le président du conseil départemental de la Moselle et les associations de maires » objecte Josiane Chevalier dans un souci d'apaisement. La représentante de l'État assure en outre vouloir « ouvrir » la commission à ceux « parlementaires... ou représentants des cultes - suscepti-

bles d'apporter un éclairage sur tel ou tel sujet en lien avec le droit local.

« Une République formée... de communautés »

Cette nouvelle Commission, l'historien messin et membre du comité national Laïcité-République, Michel Seelig l'accueille avec incrédulité : « Que son objet soit de travailler à l'harmonisation avec le droit national est une bonne chose. Mais voilà que dans le même temps on apprend que l'on marche vers une forme d'autonomie de la Corse. Le ministre de l'Intérieur affirmant les « spécificités de la communauté insulaire, historique, linguistique et culturelle... La France, la République n'est donc plus « Indivisible », mais formée de « Communautés »... pas encore séparées » s'indigne le Mosellan. S'il voyait avec satisfaction dans la nouvelle mouture de cette incarnation du droit local une forme de « reprise en main » par l'État de la singularité territoriale d'Alsace-Moselle, le nouveau cap donné au futur statut de la spécificité Corse vient de doucher ses espoirs.

● Xavier Brouet
avec Olivier Claudon (DNA)